



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 30 NOVEMBRE 2018

PROCES-VERBAL

Séance du 30 novembre 2018 (matin)

Étaient présents : Mmes ARINI, AZEMAR-MORANDINI, MM. AZINHEIRINHA, BARTOLETTI, BECK, Mmes BENASSAYAG, BORCHIO-FONTIMP, MM. CESARI, CHIKLI, CIOTTI, COLOMAS, CONSTANT, Mmes DESCHAINTRÉS, DUHALDE-GUIGNARD, DUMONT, M. DUPLAY, Mme FERRAND, M. GENTE, Mme GILLETTA, M. GINESY, Mmes GIUDICELLI (pouvoir à Mme BORCHIO-FONTIMP à partir du rapport n°2), GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, MM. KONOPNICKI, LISNARD, LOMBARDO, MARTIN, Mmes MIGLIORE, MONIER, MOREAU (pouvoir à M. MARTIN de 9h30 à 10h30), OLIVIER, OUAKNINE, PAGANIN, PIRET, M. ROSSI, Mmes SALUCKI, SATTONNET (pouvoir à M. BECK du rapport n°1 au rapport n°16), SCIBETTA, SEGURA (pouvoir à Mme MOREAU de 10h30 à 12h), Mme SIEGEL, MM. SOUSSI, TAMBAY, Mme TOMASINI, MM. TUJAGUE, VEROLA, VIAUD et VINCIGUERRA.

Étaient excusés : MM. ASSO (pouvoir à M. CIOTTI), BAUDIN (pouvoir à Mme GILLETTA), Mmes MERLINO-MANZINO (pouvoir à Mme MONIER), RAMOS-MAZZUCCO (pouvoir à M. AZINHEIRINHA), M. ROSSINI (pouvoir à Mme DUHALDE-GUIGNARD), Mmes SERGI (pouvoir à Mme KHALDI-BOUOUGHROUM) et SERVELLA-CIPPOLINI (pouvoir à M. SCIBETTA).

Suspension de séance de 13 h 06 à 14 h 50

Séance du 30 novembre 2018 (après-midi)

Étaient présents : Mmes ARINI, AZEMAR-MORANDINI, MM. AZINHEIRINHA, BARTOLETTI, BECK, Mmes BENASSAYAG, BORCHIO-FONTIMP, MM. CESARI, CHIKLI, CIOTTI, COLOMAS, CONSTANT, Mmes DESCHAINTRÉS, DUHALDE-GUIGNARD, DUMONT, M. DUPLAY, Mme FERRAND, M. GENTE, Mme GILLETTA, M. GINESY, Mmes GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, MM. KONOPNICKI, LISNARD, LOMBARDO, MARTIN (pouvoir à M. SOUSSI à partir du rapport n°12), Mmes MIGLIORE, MONIER, MOREAU, OLIVIER, OUAKNINE, PAGANIN, PIRET, M. ROSSI, Mmes SALUCKI, SATTONNET, M. SEGURA, Mme SIEGEL, MM. SOUSSI, TAMBAY, Mme TOMASINI, MM. TUJAGUE et VINCIGUERRA.

Étaient excusés : MM. ASSO (pouvoir à M. CIOTTI), BAUDIN (pouvoir à Mme GILLETTA), Mmes GIUDICELLI (pouvoir à Mme BORCHIO-FONTIMP), MERLINO-MANZINO (pouvoir à Mme MONIER), RAMOS-MAZZUCCO (pouvoir à M. AZINHEIRINHA), MM. ROSSINI (pouvoir à Mme DUHALDE-GUIGNARD), SCIBETTA (pouvoir à Mme MIGLIORE du rapport n°16 au rapport n°31), Mmes SERGI (pouvoir à Mme KHALDI-BOUOUGHROUM), SERVELLA-CIPPOLINI, MM. VEROLA et VIAUD.

L'an deux mille dix-huit le 30 novembre, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 35 sous la présidence de M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil départemental.

M. le Président.- Mes chers collègues, avant de démarrer notre séance, je vous propose que nous rendions un hommage à Jean-Paul BARETY, disparu le 3 novembre dernier, qui fut le maire de Nice de 1993 à 1995. Il fut également député des Alpes-Maritimes de 1994 à 1997. Jean-Paul BARETY avait consacré à la politique plus de 40 ans de sa vie, puisqu'il avait été élu au conseil municipal en 1977, gravissant les échelons progressifs jusqu'à devenir maire de Nice. C'était un homme de grande culture, qui jusqu'à son décès s'est investi dans la chose publique. Il a notamment été à la présidence de l'Academia Nissarda fondée par Henri SAPPJA. Il avait ses origines dans le haut pays, à Guillaumes, Puget-Théniers ou la Bollène-Vésubie. Il s'est toujours inscrit dans une démarche de l'intérêt général et de l'intérêt public, comme avant lui sa famille. Son oncle Léon BARETY, conseiller général de Puget-Théniers, député des Alpes-Maritimes, avait été ministre à plusieurs reprises. Jean-Paul BARETY avait d'ailleurs décidé en 2013 d'amener aux Archives Départementales Charles Ginesy la mémoire de toute sa famille. Il y a déposé énormément de documents. Son grand-père, le Dr Alexandre BARETY, ancien interne des Hôpitaux de Paris, avait aussi été conseiller général des Alpes-Maritimes. Cette belle famille a honoré le département, et Jean-Paul BARETY y a joué un rôle très important. C'était une figure et une mémoire de ce département. Il nous a quittés, et je vous propose que nous fassions une minute de silence à sa mémoire.

Une minute de silence est observée à la mémoire de Jean-Paul BARETY.

M. le Président.- Je vous remercie. Je demande à présent à Mme BORCHIO-FONTIMP de bien vouloir procéder à l'appel des membres de notre assemblée.

Mme BORCHIO-FONTIMP procède à l'appel des membres du Conseil départemental.

M. le Président.- Je vous remercie. Nous avons donc le quorum pour démarrer nos travaux. Je souhaite adresser à Mme BORCHIO-FONTIMP tous mes remerciements pour l'action qu'elle a menée avec l'opération « Touche pas à ma pote ». C'était une très belle séquence qui nous coûte peu d'argent et mobilise les collégiens sur l'égalité hommes femmes, avec une implication et une interactivité de ces collégiens via une pièce de théâtre qui reprend

des scènes de la vie quotidienne dans les foyers. C'est une très belle initiative, et je remercie Mme BORCHIO-FONTIMP de la mener à bien.

Mes chers collègues, nous sommes amenés aujourd'hui à voter notre budget 2019. C'est un moment important dans la vie de notre collectivité. C'est l'acte fondateur de nos politiques publiques, et c'est également l'acte qui nous permet de mener à bien l'ensemble de ces politiques au service des citoyens des Alpes-Maritimes. Leurs attentes sont grandes aujourd'hui. Le 12 octobre dernier, nous avons tenu notre débat d'orientations budgétaires. Le budget primitif que je vous propose aujourd'hui est en stricte adéquation et en tous points conforme à ces déclarations, avec des engagements clairs pour de belles ambitions, et une grande vision de notre maison.

Cette vision pourrait se résumer en un mot, celui de solidarité. Nous ne le répéterons jamais assez. C'est ce pour quoi notre collectivité a été inventée : solidarité territoriale au départ, solidarité des hommes dans un second temps, et aujourd'hui solidarité fiscale, c'est ce sur quoi nous réfléchissons.

Nous exprimons cette solidarité dans un moment où les Français aspirent de plus en plus à cette solidarité et à ce besoin d'équité. Les « gilets jaunes », au cœur de notre actualité, sont un mouvement de colère légitime qui vient du peuple et qui exprime un ras-le-bol que nous avons nous-mêmes souvent exprimé dans cette assemblée : des impôts qui montent en permanence, des baisses permanentes du pouvoir d'achat. La France détient aujourd'hui le triste record du monde des prélèvements obligatoires, avec 1 038 milliards d'euros d'impôts et de taxes en 2018, dont 50 milliards d'euros de plus que ces cinq dernières années.

Alors, ne nous trompons pas. Le mouvement du 17 novembre contre la hausse des prix du carburant n'est que l'aboutissement d'un long processus et d'un mal profond. Le ras-le-bol fiscal se cumule à cette fracture de plus en plus profonde entre l'urbain et le rural. Là aussi, il y a une mécanique en place qui doit être prise en compte, entre la France des grands pôles économiques et de l'autre côté la France rurale. En ce mois de novembre 2018, la société française souffre et gronde. Nous avons aujourd'hui sur chaque rond-point, sur chaque péage d'autoroute, sur chaque lieu symbolique, cette France qui se réunit. Pour moi, c'est la France du travail qui gronde et qui est dans la rue. Il est urgent d'être à l'écoute de nos citoyens des communes et des territoires, et de défendre la proximité, l'efficacité et la relation de confiance que nous établissons avec chacun d'entre nous.

J'ai le sentiment que la belle collectivité qu'est le Conseil départemental est ici pour cela. Notre rôle est plus important que jamais. Votre rôle est plus important que jamais. C'est le sens du message que le peuple de France nous adresse aujourd'hui. Le Conseil départemental répond fondamentalement à ce message par son rôle, ses missions et sa dimension. Ayons tous en tête que les départements sont les enfants de la révolution française. Ils sont nés de la colère du peuple, point de départ d'un grand mouvement démocratique qui marquera l'histoire du monde. Depuis, cette collectivité n'a cessé de montrer sa pertinence. En 2018, cette réalité fait toujours loi, plus que jamais. Au travers de notre budget 2019, le

Département des Alpes-Maritimes répondra à cet appel, à son devoir, et portera avec toujours autant de force sa politique de solidarité territoriale, humaine et fiscale.

La solidarité fiscale est le point fort de notre budget, avec la baisse des impôts. Ne nous laissons pas voler par une ambiance brumeuse et polluante cette initiative belle et opportune qui est l'engagement majeur que nous faisons au niveau de notre budget primitif. Si vous la votez, nous mettrons en œuvre en 2019 une baisse d'impôts de 5 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Un vrai symbole. Cette décision, la majorité départementale l'avait prise bien avant la naissance du mouvement des « gilets jaunes », preuve que nous étions dans le vrai, dans le juste, dans l'air du temps. Ce sont 15 M€ qui seront restitués à l'économie azuréenne. Depuis 2010, le Département des Alpes-Maritimes faisait partie des trois derniers Départements dits millionnaires en nombre d'habitants à ne pas avoir augmenté la fiscalité.

Ne pas augmenter la fiscalité, Eric CIOTTI nous l'a proposé et nous l'avons suivi. Aujourd'hui, nous allons plus loin. Cette baisse d'impôts est une décision mûrie et réfléchie. C'est un acte politique fort. Ce n'est pas la gestion d'une abondance, loin s'en faut. Aujourd'hui, nous prenons une décision exceptionnelle qui fait de nous le seul et unique Département de France de la strate des Départements millionnaires à baisser les impôts, pendant que la moyenne des impôts a augmenté de 17,8 % sur les 22 autres Départements.

Je le dis avec force, cette baisse d'impôts correspond à une vision moderne de l'action publique, à une vision globale et cohérente. Elle a été rendue possible grâce à une gestion rigoureuse et vertueuse menée depuis 2009 par Eric CIOTTI. Je veux lui rendre hommage d'avoir anticipé et de nous permettre aujourd'hui de prendre cette décision. Elle ne touche pas notre politique de désendettement qui se poursuivra avec un objectif de 16 M€ de dette en moins sur l'exercice 2019. Elle n'impactera pas nos investissements qui restent prévus à hauteur de 220 M€. Elle ne touche pas notre politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Alors, je le dis et je l'affirme à nouveau, nous n'avons pas besoin d'un Etat-gendarme venant contrôler la libre administration de notre collectivité, comme le gouvernement a voulu l'imposer à 322 autres collectivités de France. Nous n'avons pas signé le pacte financier que l'Etat nous a proposé. Ce pacte n'est qu'un contrôle organisé et déguisé des dépenses des collectivités locales, sonnante le glas de la libre administration de celles-ci. L'imposition d'une évolution de dépenses contrainte à 1,2 % par an sous peine de sanctions nous fait nous tenir dans ce seuil, mais comme vous le verrez, nous sommes largement en-deçà. Grâce à une maîtrise totale de nos dépenses de fonctionnement, budgétées à 1,01 milliard d'euros en 2019 contre 1,007 milliard d'euros en 2018, nous avons une progression de seulement 0,3 %, et nous sommes bien en-deçà du 1,2 %. Je ne peux que regretter cette contrainte, mais elle ne nous impacte pas.

Cette politique de gestion vertueuse nous permet de garantir notre vision de solidarité. Face à nous, l'Etat donneur de leçons a fait exactement l'inverse. Aujourd'hui, j'ai le sentiment qu'il reste sourd à ce qui se passe dans la rue. Il augmente la pression fiscale sur les

Français et poursuit son comportement, que l'on pourrait qualifier de schizophrène, en augmentant la dette et la dépense publique. Il s'éloigne un peu plus du citoyen chaque jour en asphyxiant les collectivités de proximité.

Pour le Département des Alpes-Maritimes, le décompte pour 2019 sera sans appel. Je le rappelle à chaque fois, parce qu'il ne faut pas l'oublier. On dit souvent : morceau avalé n'a plus de goût. Mais celui-là est difficile à avaler : 140 M€ d'aides individualisées de solidarité non-compensées, 89 M€ de dotation globale de fonctionnement manquants, 52 M€ de prélèvements sur nos recettes au titre du fonds de péréquation. Et ce n'est probablement pas fini puisque la facture va s'alourdir. Nous étions en réunion à l'Assemblée des Départements de France (ADF) où le Président BUSSEREAU nous a proposé de présenter un amendement pour essayer de gérer cette difficulté par laquelle l'Etat souhaite que la solidarité départementale s'exerce une fois de plus en disant, la main tendue : je vous propose 250 M€. En réalité, l'Etat n'apporte que 115 M€. En même temps, ils disent que si nous souhaitons avoir cette manne financière de l'Etat, il faudra que la solidarité départementale s'exerce elle aussi. Pour cela, un amendement est proposé dans la loi de finances pour nous prélever 250 M€.

Le calcul a été difficile à faire. Le projet du gouvernement avait un impact de 15 M€ pour le Département des Alpes-Maritimes. Nous avons travaillé avec l'ADF, et nous sommes parvenus à faire une proposition qui baisse cette facture à 10 M€ pour les Alpes-Maritimes. L'Etat ne s'arrête donc pas là et continue d'essayer de ponctionner par cette péréquation horizontale, qui est une mécanique qui vient pénaliser les collectivités les plus performantes. Le scénario du pire a donc été évité, mais notre contribution sera malgré tout nécessaire et impactera notre budget sur 2019.

Au total, la contrainte des décisions engagées par l'Etat depuis 2009 impacte le budget 2019 à hauteur de 290 M€ *a minima*. Ce sont 290 M€ que notre collectivité n'aura pas pour aider notamment les maires, en particulier ceux des petites communes qui sont asphyxiés. Ils le disent chaque jour un peu plus. L'Etat les a abandonnés. Nous avons vu les maires gronder, au même titre que les « gilets jaunes ». Quelque chose de fort est en train de se produire chez les maires, et près d'un maire sur deux ne compte pas se représenter. Il y a là un vrai questionnement. Le Congrès des Maires tenu il y a dix jours à Paris en a été le sombre miroir. La désaffection des élus locaux, le profond malaise des maires, le traitement qui leur est réservé par la gouvernance en sont à l'origine.

La commune va mal, le pays va mal, néanmoins le budget du Département que je vous propose aujourd'hui reste en soutien. Pour tous les maires des Alpes-Maritimes qui œuvrent au quotidien au plus proche de leurs citoyens, et qui sont le réceptacle de toutes les doléances, nous maintenons 72 M€ sur notre budget : 59 M€ pour l'aide directe aux collectivités et nos engagements dans les plans départementaux, et 13 M€ que les maires retrouveront par le biais du SMIAGE. C'est un syndicat mixte que la France nous envie. Là aussi, le Département des Alpes-Maritimes a montré l'exemple avec la création de ce Syndicat qui vient d'être reconnu établissement public de bassin et qui permet d'assurer des travaux hors normes pour la protection des biens et des populations sur l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes. Le

Département apporte donc sa manne contributive. Dans les Alpes-Maritimes, plus que jamais, le Département est et restera le premier partenaire de toutes les collectivités locales.

Nous étudierons lors de cette séance les actions mises en œuvre pour répondre aux recommandations de la chambre régionale des comptes. Le rapport n°4 qui vous sera présenté comprend des décisions. Comme l'affirme la chambre régionale des comptes, le Département est un interlocuteur incontournable des communes et groupements de communes dont nombre de projets d'investissement ne pourraient sans doute pas voir le jour sans sa contribution. Il y a là-aussi un élément de réflexion fort pour notre existence.

La solidarité humaine passe aussi par nos maisons des solidarités qui assurent un service de proximité. En 2019, nous envisagerons des regroupements opérés à Cannes, M. LISNARD, et à Grasse, M. VIAUD. Il y a là des chantiers importants, un meilleur service à la population dans des structures rénovées. Notre personnel aura de meilleures conditions de travail. 2019 verra aussi les prémices d'un nouveau cycle d'investissements dans les collèges : les études pour la reconstruction du collège des Campelières, complètement intégré dans le GREEN Deal, avec un établissement à consommation énergétique nul, labellisé bâtiment durable méditerranéen ; et les études pour un collège qui devrait être construit au cœur de l'OIN, dans la Plaine du Var, à Nice, et qui est un investissement nécessaire pour la ville de Nice et la Métropole.

Le réseau routier départemental fera également l'objet de soins attentifs et particuliers. Il y a là une nécessité. Partout, nous voyons que le département est congestionné et a des difficultés à circuler. Les actifs sont les principales victimes. Fluidifier les déplacements est pour nous une nécessité, avec également l'amélioration de la mobilité douce. Le budget d'investissement des routes passera ainsi de 32 M€ à 40 M€ en 2019. C'est une augmentation de 25 % qui est décidée, conjuguant ainsi respect de l'environnement et qualité de la vie des Azuréens.

A l'ouest, je souhaite voir aboutir un certain nombre de projets : la dernière section de la liaison intercommunale de la Siagne, après libération des emprises foncières de l'entreprise Zamora ; le prolongement de la RD 604 entre Biot et Villeneuve-Loubet. Nous consacrerons également 3 M€ supplémentaires nécessaires aux acquisitions foncières pour finaliser la pénétrante Cannes Grasse et désengorger l'agglomération grasseoise. A l'Est, la déviation Borghéas de Peillon est une priorité, tout comme le carrefour du Vista Palace à Roquebrune.

En cohérence avec le GREEN Deal, après les sites de Grasse et de Mouans-Sartoux, le Département va déployer des parkings de covoiturage. C'est un bel exemple de notre réussite sur le sujet. Nous l'avons inauguré il y a peu de temps, et il fonctionne bien. Ils seront également équipés de bornes de recharge électrique pour accompagner le développement des véhicules propres. Dès 2019, 2 M€ y seront consacrés.

Nous engagerons un effort particulier sur le réseau des pistes cyclables du département. Dans un premier temps, le budget d'investissement consacré à ce sujet sera multiplié par 3, soit 1 M€, notamment sur la technopole de Sophia-Antipolis et sur les grandes

pistes cyclables du littoral dites EuroVélo 8. Cela permettra à terme de relier Menton à Théoule intégralement en site propre.

Nous ferons également un effort de solidarité territoriale au travers de nos pompiers. 4 M€ de plus par rapport au budget primitif 2018 y seront affectés, dont 2 M€ de fonctionnement et 2 M€ de plus en investissement, pour soutenir un programme d'aménagement des casernes à la hauteur des enjeux de notre territoire. Le SDIS des Alpes-Maritimes réalise près de 120 000 interventions annuelles. C'est le SDIS de France le plus sollicité avec 0,11 intervention en moyenne par habitant. Le secours à victime s'est envolé, avec plus de 25 % au cours des dix dernières années. Les sapeurs-pompiers sont aujourd'hui devenus une variable d'ajustement, voire un dernier recours, dans les zones rurales mais aussi dans certains quartiers pour faire face à la défaillance du système de santé. C'est pourquoi nous devons donner les moyens au SDIS de préserver une réponse opérationnelle. Je sais que le Contrôleur général y veille particulièrement.

Le SDIS n'est pas le seul service. Nous avons aussi nos services des routes, des SDA, de Force 06, qui interviennent avec dévouement et compétence au quotidien. Ils sont appelés de plus en plus fréquemment pour traiter des causes et événements exceptionnels. Cette année a encore été chargée d'événements climatiques lourds au cours desquels nos agents ont été particulièrement réactifs, opérationnels et proches des besoins des maires et des populations. Je citerai simplement l'éboulement de Sospel où nous avons pu mobiliser les moyens des SDA certes, mais aussi les moyens du SMIAGE. Je citerai aussi les derniers épisodes orageux d'octobre et novembre, où il a fallu répondre rapidement. Je veux féliciter nos agents sur le terrain. Ils font honneur à notre collectivité. Ils sont le symbole même de cette solidarité départementale. Elle s'exprime souvent au sein de nos frontières administratives, mais aussi à l'extérieur.

Récemment, c'est dans le département de l'Aude, à Trèbes, que cette solidarité a pris tout son sens. L'Aude a connu dans la nuit du 14 au 15 octobre ses pires intempéries depuis 120 ans, avec l'équivalent de 3 mois de pluie, et un bilan de 14 morts et 75 blessés. C'est un bilan qui malheureusement nous parle dans les Alpes-Maritimes après le drame des inondations du mois d'octobre 2015. Sollicités par Patrick VILLARDRY qui était parti en déplacement en urgence dans le département de l'Aude, nous nous sommes concertés avec Eric CIOTTI et avons décidé d'apporter une aide. Dès le 20 octobre, 18 véhicules, 3 engins spécialisés, et 30 agents volontaires de Force 06 sous le commandement de Jean-Paul LEONI ont pris la route de Trèbes. Nous avons pu mesurer à leur retour toute leur fierté d'avoir pu apporter à ceux qui n'avaient plus rien, à un territoire qui avait été détruit, la force de leur travail et de leur chaleur humaine.

C'était une famille qui revenait de Trèbes. Nos agents étaient bouleversés par ce qu'ils avaient vu, et en même temps, ceux qui les ont reçus étaient bouleversés par la compétence qu'ils ont pu mettre à la disposition de ceux qui avaient vécu ce drame sur leur terre. Je pense en particulier au maire de Trèbes. J'ai pu exprimer à ces agents toute notre estime et l'honneur qui rejaillit sur notre collectivité par leur engagement. Le 12 décembre prochain, nous recevrons d'ailleurs dans cet hémicycle le maire de Trèbes qui m'a dit au téléphone toute la

chaleur qui était la sienne à l'égard de nos agents. Il souhaitait les récompenser et a fait pour cela graver des médailles qu'il viendra ici leur remettre.

Je vous propose également, dans cette continuité, d'aider les communes les plus touchées par les intempéries des 29 et 30 octobre derniers. Elles ont demandé leur classement en état de catastrophe naturelle. Nous devons d'ailleurs prendre une motion en fin de séance pour soutenir cette demande de classement. J'ai été alerté par Patrick CESARI et par Xavier BECK, et les dégâts auraient pu être beaucoup plus importants. Le Préfet avait émis une alerte forte. Le danger n'est pas venu par la terre ni par les précipitations, mais par la mer avec une houle qui a dépassé les 5 mètres de haut. Le musée Cocteau de Menton a été touché, avec également d'autres dégâts considérables sur les communes du littoral. Cette motion permettra, par le classement en catastrophe naturelle, de réparer ces dégâts, publics ou privés. Nous en donnerons les moyens par le règlement de notre collectivité.

Au titre de la solidarité humaine, qui est le deuxième pilier de notre collectivité, le budget sera à nouveau le garant de cette exigence avec 532 M€ budgétés pour l'action sociale. Bien sûr, il y a des obligations : le RSA, l'APA, la PCH ou la prise en charge de l'aide à l'enfance. Mais nous allons plus loin. C'est notre volonté. Cela fait partie de nos gènes. Pour nos seniors, avec Philippe ROSSINI qui porte fortement cette politique, nous poursuivons nos efforts, de même que sur les EHPAD, avec notre plan d'investissement qui représente plus de 20 M€ sur trois ans.

Nous irons aussi sur le programme d'animation des seniors dans nos maisons de retraite en y associant de nouvelles activités. Sont ainsi mobilisés le sport, avec la Vice-présidente Vanessa SIEGEL, et la culture, avec Anne-Marie DUMONT. Nous accentuerons notre ambition sur le maintien à domicile pour sortir du schéma classique de l'EHPAD à tout prix. Je crois qu'il y a là une prise de conscience qui doit être la nôtre pour essayer de trouver les bonnes solutions. L'une de ces solutions est notamment d'aider les aidants dans nos EHPAD, mais également à domicile. Cela constitue aussi un enjeu important. Anne SATTONNET me rappelait la date du 14 décembre à l'occasion de laquelle nous allons nous retrouver autour des aidants et de ces initiatives qui nous permettront de mettre en œuvre les enjeux de demain pour le schéma gérontologique départemental 2019 – 2023.

Nous aurons aussi, sur la thématique de la dépendance, la faculté d'être aidés par la domotique, par les capteurs, et par ce qu'on appelle aujourd'hui l'intelligence artificielle. Je n'irai pas jusqu'à ce que certains prônent et souhaitent, avec l'arrivée de robots dans certains lieux. Nous n'en sommes pas là, même si les choses avancent tellement vite. Néanmoins, je pense que nous avons la possibilité d'apporter de nouvelles solutions au bénéfice des seniors et des aidants, en incluant des fonctions de télégestion, et en augmentant les possibilités du maintien à domicile. Le SMART Deal est engagé sur ces solutions d'avenir.

Pour les personnes handicapées, l'année 2019 sera charnière avec la mise en place par la MPDH du dispositif de la réponse accompagnée pour tous. Pour les populations en insertion, je tiens une nouvelle fois à souligner toute la pertinence du plan Emploi insertion 06 que je vous propose de reconduire au travers de ce budget. Alors que le taux de chômage a crû

de 6,3 % dans le département des Alpes-Maritimes, nos équipes ont fait reculer de plus de 5 % le nombre de personnes en situation d'échec à l'insertion. En 2018, alors que plus de 7 000 personnes nouvelles sont rentrées parmi les bénéficiaires du RSA, le travail de nos équipes a permis à un maximum de personnes de sortir de la précarité, grâce à une intervention rapide. Au plus tôt nous prenons le problème, au plus tôt le retour à l'emploi se fait. Cette politique, centrée autour des centres d'orientation du RSA et du dispositif Flash emploi, est saluée et prise en exemple par de nombreux départements de France. Nous la poursuivrons et nous l'accélérons.

Voilà mes chers collègues ma vision pour le Conseil départemental des Alpes-Maritimes. C'est une vision à laquelle j'ajouterai une ambition, celle d'un Département tourné résolument vers l'avenir. Nous abordons cet avenir avec les deux piliers que sont la politique transversale que proposent le SMART Deal et le GREEN Deal. Beaucoup s'interrogent sur ce qu'est le SMART Deal. En 2019 nous en verrons les effets. 2018 a été pour nous l'année d'incubation et d'appropriation de ces deux politiques. Je pense que l'année 2019 sera le commencement des premières grandes réalisations.

Pour le SMART Deal, l'ambition est double. Il s'agit tout d'abord d'assurer la transformation numérique interne du Conseil départemental des Alpes-Maritimes pour donner l'exemple. C'est ce que nous devons faire. On ne peut pas prétendre importer une culture sans être nous-mêmes en ordre de bataille. Nos services s'y emploient via la restructuration de la DSN (Direction des services numériques), et nous y arriverons rapidement. La seconde ambition est d'innover pour l'amélioration du service aux usagers. 4,7 M€ y seront consacrés.

Plusieurs opérations ont été amorcées. Je veux remercier à ce sujet le Vice-président Michel ROSSI en charge du numérique. Il suit ce programme avec beaucoup d'implication et de compétence. La première opération concerne la création d'une maison départementale de l'intelligence artificielle. Sur les conseils de Sophie DESCHAINETRES, et en sa compagnie, j'irai à Sophia-Antipolis, qui au passage a été retenue comme étant l'un des quatre sites majeurs de France pour l'intelligence artificielle. L'appel à projets national a retenu Nice Sophia-Antipolis, grâce à la dynamique de l'Université de Nice, grâce à la dynamique de l'INRIA, et grâce au soutien de toutes nos collectivités, dont le Département des Alpes-Maritimes qui a apporté son soutien au président de la CASA avec l'ensemble des présidents, Métropole et agglomérations, qu'il s'agisse des Pays de Lérins avec David LISNARD, qu'il s'agisse de la CAPG avec Jérôme VIAUD, qu'il s'agisse du président de la Métropole avec Christian ESTROSI.

Il y a eu une mobilisation générale grâce à laquelle Jean LEONETTI peut revendiquer légitimement cette belle récompense pour Sophia d'être retenue et labellisée sur cet appel à projets. Cela donnera de la force à l'action du SMART Deal, et à cette volonté d'implanter la maison de l'intelligence artificielle. C'est dans ce contexte que nous le ferons. Cet outil sera aussi le support des innovations, en lien avec les politiques départementales de l'éducation, de la dépendance, etc. Elle incubera et vulgarisera les outils de demain. Nous passerons d'ailleurs par le biais de nos compétences pour sensibiliser les jeunes au travers de nos collègues.

Notre collectivité porte également plusieurs solutions technologiques qui verront le jour en 2019. Pour nos usagers, 2019 sera l'année de lancement d'un robot logiciel, plus connu sous le nom de Chatbot, qui pourra dialoguer avec eux pour répondre à des questionnements de premier niveau. En parallèle, nous lancerons dans le premier trimestre 2019 la première plateforme internet départementale de gestion de la relation usagers. Nos concitoyens pourront y trouver leurs démarches dématérialisées en ligne. Au cours de l'année, plusieurs téléservices – APA, RSA, PCH, formulaires de subventions en ligne – deviendront accessibles, avec une réponse automatisée et en même temps une gestion automatisée. Les demandes ne sont pas remplies par l'utilisateur, puis retraitées par nos services avec une nouvelle saisie. Il y a une continuité dans la saisie faite par l'utilisateur avec un traitement informatisé de la demande. Comme vous le voyez mes chers collègues, cette politique du SMART Deal va prendre son essor dès 2019 et devenir parfaitement concrète.

Le comité d'experts du GREEN Deal a quant à lui été installé et a tenu sa première réunion le 6 novembre dernier au Palais sarde. Il a défini deux axes majeurs de son intervention, avec tout d'abord la création d'une maison départementale de l'environnement et de l'observation, et la mise en place d'un parcours d'éducation et de développement durable pour les jeunes. Là aussi, il s'agit d'un problème culturel sur lequel nous devons agir très tôt.

Dans le cadre de nos parcs naturels départementaux, plusieurs acquisitions foncières sont envisagées afin de consolider les emprises existantes. Ce sera le cas au Plan des Noves à Vence, sur les Rives-du-Loup, ou encore sur le Paradou à Vallauris. Là aussi, les parcs départementaux sont les lieux privilégiés pour initier ce GREEN Deal et vulgariser cette éthique, cette façon de penser. Enfin, la collectivité elle-même doit se montrer exemplaire. En 2019, nous verrons le parc photovoltaïque sur le parking sud du centre administratif qui sera mis en service et permettra une couverture à hauteur de 4,5 % en énergie renouvelable des besoins du CADAM. Là aussi, nous sommes sur du concret.

Mes chers collègues, pour ceux qui n'ont pas su lire ma vision, ma politique, notre politique, celle que nous portons avec le groupe majoritaire présidé par Eric CIOTTI, je la repose noir sur blanc. C'est la vision d'une collectivité solidaire, qui assume au travers de ses compétences la solidarité fiscale, la solidarité territoriale, et la solidarité humaine. Celle que nos concitoyens attendent, avec cette proximité. C'est la vision d'une collectivité tournée vers l'avenir et les enjeux primordiaux du numérique et du développement durable. Le Département des Alpes-Maritimes a toujours été pilote des politiques publiques innovantes. Il le restera grâce à vous et avec vous.

J'ajouterai qu'il n'est pas à vendre. Je l'avais déjà déclaré la dernière fois. Il n'est pas à vendre. Des rencontres ont eu lieu depuis août 2017 avec le président de la République, qui avait dans son discours de campagne électorale annoncé que les Départements disparaîtraient au bénéfice de Métropoles. Des rencontres ont eu lieu en nombre depuis cette date avec des présidents de Métropoles. Nous avons souhaité, parce que la chose a été rendue publique dans l'été avec un article du *Canard enchaîné*, avec cinq présidents des Départements de France annoncés comme concernés par ces discussions, être reçus par le président de la République

ou par le ministre de l'époque. Nous ne l'avons pas été. Il a fallu attendre le mois de novembre pour être reçu par Mme GOURAULT et M. LECORNU.

Cette rencontre, comme vous avez pu le lire via la presse, m'avait laissé un goût d'attente et de non-information. Je pensais qu'on allait nous en dire plus sur les intentions du gouvernement et le projet gouvernemental, mais il n'en a rien été. Nous avons néanmoins remercié la Ministre pour sa sollicitation à nous entendre. C'était la première fois que des présidents de Départements étaient entendus. Nous l'avons été avec le Président de la Haute-Garonne et celui de la Gironde, qui étaient concernés par une éventuelle mutation de leur Département. Cependant, mes chers collègues, je ne peux pas aujourd'hui vous communiquer plus d'informations. Je n'en ai pas eu plus. J'ai demandé à Mme GOURAULT de bien vouloir nous expliquer quelles étaient les intentions du gouvernement et son projet.

Cette rencontre m'a en tous cas permis d'affirmer ce que nous avons affirmé ici ensemble, avec l'unanimité des votants, c'est-à-dire la volonté de maintenir notre Conseil départemental pour toutes les raisons que vous connaissez et que je viens d'exprimer au travers de ce discours de présentation du budget 2019, c'est-à-dire toutes les légitimités qui sont les nôtres depuis l'existence même de cette collectivité, soutenue par bon nombre de communautés d'agglomération : la communauté d'agglomération de la Riviera française, qui a délibéré, la communauté d'agglomération du Pays de Grasse qui va délibérer, la communauté d'agglomération des Pays de Lérins qui va délibérer, la communauté d'agglomération Sophia Antipolis qui va délibérer, et la délibération et le soutien de la communauté de communes Alpes d'Azur, ainsi que le soutien de toutes les communes et le Pays des Paillons. Il y a là un soutien fort, toutes tendances politiques confondues, qui souligne que notre Département doit continuer d'exister.

Notre Département n'est donc pas à vendre. J'ai pu dire à Mme la Ministre notre opposition totale à la disparition totale ou partielle de notre Département. Cela m'a permis de dire également tout le soutien que nous avons, y compris au-delà des communautés d'agglomération et des communautés de communes, de la part des communes qui s'inquiètent quant à leur avenir. Nous avons demandé au gouvernement de clarifier sa position et de revenir vers nous le plus rapidement possible pour nous en dire un peu plus. J'espère que nous avons été entendus. Je sais que nous avons été écoutés. Mais de là à dire que nous avons été entendus, je ne franchirai pas ce pas.

Pour terminer, je veux remercier Christophe PICARD, nouveau Directeur général des services, pour la construction de ce budget et pour l'aide qu'il m'a apportée sur cette réflexion avec l'Association des Départements de France. Nous avons eu un contact avec la Ministre et le président de l'Association des Départements de France qui permet d'y voir un peu plus clair. Au moment où je montais à Paris pour ce problème de péréquation horizontale sur les droits de mutation, et pour évoquer avec Mme la Ministre les éventuelles propositions du gouvernement concernant le Département, nous avons eu une bonne nouvelle : le combat qui a été mené par Jean-Pierre LELEUX pendant plus de dix ans, et repris par Jérôme VIAUD, avait été remporté. Cela réchauffe le cœur. C'est une belle reconnaissance attribuée au département des Alpes-Maritimes et à la Ville de Grasse lorsque celle-ci a été reconnue pour

le savoir-faire unique de la ville aux milles fragrances. Cette candidature au patrimoine immatériel de l'UNESCO fait rayonner les Alpes-Maritimes et la France dans le monde entier. On y cultive le jasmin, la fleur d'oranger, la tubéreuse, la violette. Grasse transforme toutes ces fragrances avec un écosystème d'entreprises qui brasse 10 % du chiffre d'affaires mondial des senteurs et arômes. Le classement ainsi obtenu au patrimoine mondial de l'UNESCO est un succès pour Grasse, pour son avenir, son tourisme, son économie. C'est une belle reconnaissance après dix ans de combat et de travail. Le Département des Alpes-Maritimes peut s'enorgueillir d'avoir toujours soutenu cette démarche, et nous ne pouvons que nous réjouir de son aboutissement. Je sais que les conseillers généraux, départementaux aujourd'hui, ont soutenu ce projet, dont Michèle OLIVIER, Marie-Louise GOURDON, Jean-Raymond VINCIGUERRA. Tous, dans cette enceinte, nous sommes heureux et ravis, et je voulais pour cela adresser nos plus vives félicitations à Jérôme VIAUD.

Voilà mes chers collègues ce que je voulais vous dire. Je vous remercie.
Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- M. le Président, chères et chers collègues, après le débat sur les orientations budgétaires nous voilà pour débattre sur le budget. J'ai choisi d'approfondir quelques points qui me paraissent très importants, notamment ceux de notre mission sociale, ceux de la solidarité humaine que j'appelle le premier pilier de notre département, de notre mission. Pour les autres dossiers nous nous exprimerons par la suite lors des rapports.

Le budget 2019 est conforme aux orientations que vous avez présentées fin octobre avec un montant de 1,384 milliard d'euros. J'en ai retenu que les droits de mutation augmentent de 18 M€, que vous baissez la taxe sur le foncier bâti, ce qui fait une baisse de recettes de 15 M€, annulant quasiment l'augmentation des droits de mutation. Ainsi les recettes réelles de fonctionnement ne progressent que de 6,4 M€ par rapport au budget primitif 2018, soit une petite progression de 0,5 %.

Vous faites référence dans votre rapport à l'année 2009. En 2009, le Département augmentait les taux des impôts départementaux de 15 % sur les quatre taxes. Nous étions au début de la crise économique et financière, et cette hausse portait sur la taxe d'habitation prélevée sur tous les habitants, sur la taxe foncière sur le bâti prélevée sur les propriétaires de résidences principales et secondaires, sur le foncier non-bâti mais aussi sur la taxe professionnelle prélevée sur les entreprises.

L'augmentation de produits qui en a résulté pour le Département s'établit selon les chiffres de la DGCL, la Direction générale des collectivités locales, à plus de 71 M€, prélèvement qui perdure depuis. Dix ans après, ce sont donc plus de 710 M€, avec la progression des bases, qui auront été prélevés par le Département du fait du choix de l'augmentation de 15 % des taux sur les quatre taxes.

Autre choix décisif il y a dix ans : celui de l'endettement. Alors déjà élevé, il a bondi à partir de 2009 du fait notamment du lancement du plan de relance qui a permis de réaliser, entre autres, de lourds travaux routiers sur Nice et la Plaine du Var. Ces mêmes

investissements ont été transférés à la Métropole en 2012, sachant que le Département continue de rembourser à la Métropole les emprunts afférents jusqu'au dernier euro, au travers de la dotation de compensation.

L'encours de la dette consolidée du Département, à partir de 2012, dépasse sans discontinuer le milliard d'euros, et ce jusqu'en 2015. A ce moment-là, presque au bord de l'asphyxie, des efforts de désendettement ont été réalisés, notamment soutenus par la vente des parts de l'aéroport mais pas seulement.

L'encours consolidé s'élève aujourd'hui à presque 900 M€. Celui du seul Département s'élève à 795 M€ au 31 décembre 2018. Avec un encours de dette de 740 € par habitant, pour une moyenne de 551 €, notre Département se place dans sa strate, au 5^{ème} rang des Départements les plus endettés. Conséquence directe aujourd'hui, l'annuité de la dette pèse encore plus de 100 M€ au budget primitif 2019.

Alors pour 2019, vous proposez de baisser de 5 % le taux de la taxe sur le foncier et les recettes du Département baissent ainsi de 15 M€. Pouvons-nous nous payer le luxe de cette perte de 15 M€ ? Quel est le véritable motif de cette décision ? C'est une recette stable, cette taxe foncière, sur laquelle nous pouvons fonder notre politique sociale notamment, notre solidarité envers les plus démunis. Alors au profit de qui est cette baisse ? Qui va en profiter ? Des propriétaires de résidences principales et secondaires. Parmi ceux-ci, des propriétaires aisés et des résidences secondaires qui gagneront selon les cas quelques centaines d'euros. Et des petits propriétaires qui vont gagner au maximum 10, 20 ou 30 €. Cette décision est selon moi très inégalitaire et elle sape un peu plus la stabilité financière de notre Département qui aujourd'hui dépend des recettes aléatoires liées aux droits de mutation sur les ventes immobilières. Aujourd'hui elles sont positives, très positives même, mais demain ? Nous avons connu des fluctuations très importantes ces dernières années.

Peut-être, suis-je à contre-courant de la tendance actuelle, mais je défends la nécessité d'impôts justes qui sont indispensables à l'existence des services publics. C'est leur fonction. Pour moi, la baisse d'impôts ne profite qu'aux plus riches parce qu'elle réduit ou supprime la redistribution, et je vais tenter de vous le montrer. La plus importante mission du Département est l'action sociale, celle de la solidarité envers ses habitants, surtout les plus fragiles. Elle s'élève à 527 M€ dans notre budget. Si l'on se réfère aux chiffres de la DGCL pour 2018, avec 56 % des dépenses de fonctionnement, notre Département se classe 21^{ème} sur 22, en queue de peloton des Départements de plus d'un million d'habitants, la moyenne se situant à 66 % des dépenses sociales dans le budget.

Première remarque, pour 2019 le budget de l'action sociale est identique à 2018 malgré des besoins en augmentation. Nous le voyons chaque jour et vous l'avez dit. J'insisterai sur deux de ses enjeux. Le RSA tout d'abord. Vous en avez parlé aussi et il y a du nouveau dans la gestion des allocations, vous l'avez dit. En effet, au nom de l'égal accès aux droits qui permet au citoyen de mieux connaître et d'accéder plus facilement aux droits sociaux auxquels il peut prétendre, c'est une belle nouveauté, la demande de RSA peut se faire aujourd'hui en ligne. Il y a eu donc une augmentation de 1 500 ouvertures de droits cette

année, dans lesquelles se trouvent aussi quelques replis sur le RSA liés à la suppression des emplois aidés.

Alors je m'interroge. 8000 demandes d'accès aux droits validées cette année, dont 1 500 de plus que l'année dernière, et toujours le même nombre de bénéficiaires. Vous affichez environ 23 800 foyers au RSA à peu près comme en 2017. Je fais une parenthèse pour parler de vos services et des dispositifs qui ont été mis en place comme le CORSA et Flash emploi qui sont d'excellents dispositifs d'insertion, qui facilitent rapidement le retour à l'emploi pour les nouveaux entrants, et personnellement, nous les félicitons très sincèrement de ce travail efficace et réellement très engagé. Je le redirai dans le rapport tout à l'heure. Je ferme la parenthèse. Mais cela n'explique pas cette stabilité du chiffre de 23 800 foyers par rapport aux 8 000 demandes.

Vous avez réalisé en 2018 entre 5 000 et 6 000 suspensions, contre 4 500 en 2017, et 3 400 en 2016. Je reprends les chiffres de rapport en rapport chaque année. Et la moitié de ces suspensions deviennent des radiations. Je ne parle pas des 224 fraudeurs professionnels et malhonnêtes. Ces fraudeurs-là, il faut les poursuivre et les démasquer. Non, je parle de toutes ces personnes qui, dans notre département, sont réellement pauvres et démunies. Vous l'avez dit vous-même, c'est certainement aussi une des causes de la colère d'aujourd'hui.

Nous lisons dans le rapport départemental d'insertion que nous avons eu, que le taux de pauvreté dans notre département est très élevé, qu'il y a 71 000 chômeurs, que le taux de bas revenus est de 18 % contre 16 % au niveau national. Le rapport pointe un nombre croissant d'allocataires de minima sociaux RSA, CMU, ASS (allocation de solidarité spécifique). Pour 100 demandeurs d'emplois, il y a seulement 32 bénéficiaires du RSA. C'est le plus faible ratio parmi les départements d'un million d'habitants.

Alors je vous l'ai déjà demandé l'année dernière : que sont devenues ces milliers de personnes radiées au fil des années ? Certaines ont eu des parcours, mais d'autres sont dans la rue. Et si elles étaient éligibles au RSA, c'est qu'elles avaient droit au RSA de par leur situation. Il s'agit ici simplement d'appliquer la loi, et cette loi, c'est la loi de la solidarité.

La deuxième question, c'est celle des personnes âgées, c'est celle qui me préoccupe le plus aujourd'hui. L'aide aux personnes âgées affiche 3,4 M€ de moins que l'an dernier. Puisque vous avez pris comme point de comparaison 2009, rappelons que l'aide aux personnes âgées s'élevait alors à 174 M€. Aujourd'hui on en est à 151 M€, soit 22 M€ de moins. Pourtant c'est une des questions qui doit le plus nous interroger et nous inquiéter au vu des prévisions démographiques qui sont annoncées. Ainsi, le nombre de personnes âgées dépendantes va quadrupler d'ici 2 050. De 1,3 million aujourd'hui, elles seront 5 millions. Quelle prise en charge sera possible ? Déjà aujourd'hui, les résidents doivent puiser dans leur épargne et dans leur patrimoine, s'ils en ont un. Puis ce sera dans celle des enfants et des petits enfants. Je parle des résidents des maisons de retraite. La retraite médiane est aujourd'hui de 1 500 € nets. Mais c'est une moyenne, et très nombreuses sont les retraites à moins de 1 500 €, voire à moins de 1 000 €, notamment pour les femmes qui ont rarement des retraites complètes de par leur situation de femmes.

Le tarif médian mensuel d'une maison de retraite est de 1 850 €. Nous savons que dans notre Département il est beaucoup plus élevé. En effet, 65 % de nos EHPAD sont privés à but lucratif. Même si le Département leur impose depuis peu un quota de 30 % de places habilitées à l'aide sociale, cela ne compense pas le manque criant de places abordables. Nous n'avons que 52 % de lits habilités à l'aide sociale. C'est en progrès mais ça reste 52 %. Et ces places sociales sont quand même à 1 700 € par mois. Le pire, c'est que, parfois, les retraites étant trop faibles, et les enfants non-sollicitables, la personne âgée n'a peut-être pas accès à une place en établissement. Alors que deviennent-elles ? C'est pour aujourd'hui et c'est pour demain tout ça.

Alors que faire ? Vous prévoyez quelques mesures nouvelles qui selon moi ne sont pas à la hauteur du problème et qui ne s'inscrivent pas suffisamment vite et fort dans cet avenir de dépendance qui va s'accélérer. L'augmentation du point GIR, l'autorisation d'augmenter de 0,7 % les tarifs des EHPAD, ce qui va leur permettre de faire face aux dépenses de fonctionnement, augmentation qui sera aussi supportée par les familles, et le début d'un plan de rénovation de 20 M€ sur trois ans de quelques établissements. Cela me paraît encore insuffisant.

J'y reviens, pour toutes ces raisons je ne comprends pas que vous réduisiez la taxe qui nous fait perdre 15 M€ cette année, et les années à venir, alors que nous pourrions financer avec cela un véritable plan pour l'hébergement des personnes âgées, vous en avez parlé, avec une vision innovante et de nouvelles façons d'envisager l'aide au vieillissement. C'est prévu pour 2019 – 2023 mais je crains que nous n'allions trop lentement. Nous pourrions aussi renforcer les dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat, de la précarité énergétique, de l'accessibilité, de l'insalubrité, pour ces mêmes petits propriétaires occupants que nous pourrions ainsi mieux aider qu'avec une réduction d'impôt de 10 ou 20 €.

Pour les autres postes de l'action sociale, nous interviendrons lors des rapports, mais notons que l'aide à l'enfance et à la famille ne progresse que de 3,4 M€ par rapport au budget primitif 2018, alors qu'il a fallu les augmenter de 7,3 M€ pour finir l'année 2018. Même remarque sur l'aide aux personnes handicapées que nous avons abondée d'1,5 M€ pour finir l'année 2018. Vous reconduisez globalement les chiffres du budget primitif 2018, donc les lignes qui augmentent sont compensées par d'autres qui baissent. C'est un jeu de vases communicants. Est-ce qu'il répond vraiment aux besoins de la population ? Je ne sais pas.

Pour conclure, nous pensons que le rôle principal du Département est la solidarité. Vous avez parlé de toutes les solidarités, mais je parle ici de la solidarité vraiment humaine. Selon nous, le Département doit développer encore plus son action sociale, pour répondre aux besoins de sa population s'il veut assurer sa pérennité. Et sa pérennité, nous y tenons nous aussi. C'est ce que nous vous invitons à faire. Je vous remercie.

M. le Président. - Merci Mme GOURDON pour votre intervention. Il y a un point sur lequel nous avons une divergence fondamentale, c'est-à-dire la baisse de l'impôt. Nous avons une vision très différente de la vôtre. La proposition de baisser les impôts que nous vous faisons aujourd'hui vise à lutter contre cette pression fiscale qui est trop forte et suscite une

contestation par cette majorité silencieuse qui s'exprime et par ces travailleurs qui descendent dans la rue. J'entends bien votre manière de voir les choses, mais je ne pense pas que la baisse du foncier bâti n'impactera que les personnes les plus riches. Certes, il y en a et je ne le nie pas, mais pour plus de 50 %, cette baisse va toucher les entreprises, les bailleurs sociaux pour la construction de logements sociaux, et va permettre de redynamiser notre économie. C'est sur cela que nous misons. Nous prenons une mesure de baisse des impôts face à la pression fiscale trop importante, mais nous avons en même temps la conscience de conserver cet impôt sur le département. C'est ce que nous combattons lorsque nous réclamons que cesse cette péréquation horizontale qui consiste à prendre au Département des Alpes-Maritimes au profit d'autres Départements. Que l'Etat fasse son œuvre utile avec une solidarité verticale. Ce serait une bonne chose.

Vous avez également abordé la question du RSA. Sur le RSA, nous avons 8 000 entrées, mais aussi 8 000 sorties. C'est ce qui assure la stabilité. Quant aux personnes dont le dossier n'est pas accepté et qui le contestent, les contestations sont étudiées par nos services et les situations sont réglées. Nous n'avons pas aujourd'hui de contentieux qui laisseraient penser que des personnes ayant droit au RSA ne parviennent pas à l'obtenir. Sur ce plan, je pense qu'il y a une équité de traitement. Nous pouvons toujours nous améliorer, mais nous avons déjà un service rendu qui est efficace. Je vous remercie d'ailleurs d'avoir souligné les dispositifs en place comme le dispositif Flash emploi qui permet de retrouver rapidement un emploi. Je l'ai dit dans mon discours, mais on ne le soulignera jamais assez : nous faisons preuve d'imagination et d'inventivité sur ce sujet.

En ce qui concerne les droits de mutation, vous dites que nous les avons augmentés. C'était en 2014. Cette augmentation des droits de mutation faisait partie de ce qu'on appelait à l'époque les Accords de Matignon. Ces Accords prévoyaient que si nous n'augmentions pas les droits de mutation, ils allaient dans tous les cas de figure nous prélever 0,35 % de ces droits de mutation. Si nous n'avions pas pris cette décision à l'époque, nous aurions eu un prélèvement budgétaire de l'Etat qui nous aurait affaiblis budgétairement de 0,35 % sur notre assiette. C'est ce qui avait motivé la décision prise en 2014. En 2018, nous connaissons un autre contexte financier. La baisse des impôts qui nous permet de restituer 15 M€ à l'économie des Alpes-Maritimes est une nécessité.

Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à vos chiffres, mais j'y reviendrai ensuite un peu plus en détail. M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Merci M. le Président. Mesdames, Messieurs, chères collègues, chers collègues, de transferts de compétences imposés en diminutions des moyens financiers en provenance de l'Etat que vous avez l'habitude de dénoncer mais de toujours accompagner, notre collectivité se trouve aujourd'hui affaiblie malgré sa puissance, et de ce fait vulnérable.

Son autonomie de décision – le budget que vous nous présentez en est le témoignage – se limite à à peine 20 % de nos recettes. Toutes les autres dépendent, soit de décisions de l'Etat, soit du produit des droits de mutation dont le montant actuel particulièrement élevé évolue de façon aléatoire, nous le savons, en fonction du marché immobilier.

Cette situation n'est pas le fait du hasard. Elle ne date pas du pouvoir actuel, même si celui-ci en accélère le mouvement. Elle résulte des choix opérés par les gouvernements successifs de ces dernières années. Des choix tous dictés par la règle absurde et inique de la diminution de la dépense publique que nous ne cessons de dénoncer. Un comble, dans la mesure où ce sont les cadeaux de toute nature offerts aux plus riches qui font déraiser les dépenses de l'Etat et non pas la charge financière trop lourde que représenteraient le fonctionnement des services publics, les dotations aux collectivités, ou encore les obligations de l'Etat en matière de solidarité que d'ailleurs, et vous l'avez dit, il ne respecte pas.

Encore 40 milliards d'allègements fiscaux, soit 1,8 % du PIB, prévus dans la loi de finances au profit des grands groupes pour l'année 2019. Cadeau exorbitant auquel s'ajoutent la suppression de l'ISF, le plafonnement de la taxe des revenus financiers à 30 % et l'affaiblissement organisé par le pouvoir actuel des dispositifs de lutte contre l'évasion fiscale dont le montant, nous dit-on, approche aujourd'hui les 100 milliards d'euros pour notre pays.

Autant de moyens considérables qui font défaut pour les services publics de l'Etat et de nos collectivités, alors que les uns et les autres sont les garants de l'équité sociale et territoriale. Cette course effrénée à la baisse à tout-va de tout ce qui est essentiel pour la majorité des Français, toujours au motif que la dépense publique serait trop élevée, s'accompagne d'un transfert insupportable de la fiscalité, des plus riches vers les classes moyennes et populaires qui se trouvent doublement pénalisées.

C'est ainsi qu'entre 2013 et 2019, le produit de l'impôt sur le revenu a progressé de seulement 5 % en six ans, tandis que les recettes de TVA, produit fiscal indirect le plus injuste qui soit, ont augmenté de 25 milliards d'euros, soit 18 %, passant de 142 à 167 milliards d'euros. Quant à l'impôt sur les sociétés, il va, pendant la même période, chuter de 52 à 32 milliards d'euros, soit moins 62 %, essentiellement au profit des actionnaires des grands groupes du CAC 40 dont les dividendes croissent et embellissent, tandis que les fermetures d'entreprises se multiplient, le chômage progresse. Vous avez raison, M. le Président de la Commission des finances, je l'ai lu ce matin dans *Nice-Matin*, de proposer comme nous de commencer à mettre un terme à ce scandale par la nationalisation de Vinci par exemple.

Ces choix politiques dans lesquels s'inscrit, de la même façon, la hausse de la CSG ou l'augmentation des taxes sur les carburants qui va rapporter nous dit-on, un peu plus de 37 milliards d'euros dont seulement 20 % seront dirigés vers la transition écologique, pèsent lourdement sur le pouvoir d'achat du plus grand nombre, qu'il s'agisse des jeunes, étudiants ou salariés, des retraités dont les retraites et pensions sont mises à mal, alors que les plus riches sont toujours soustraits à la solidarité nationale.

Ce sont ces choix qui expliquent et justifient pleinement les mobilisations qui en résultent à l'échelle du pays, qu'elles soient le fait des « gilets jaunes » ou de tous les autres, et que nous soutenons tous. Et ceci, même si les tenants du libéralisme débridé tentent de détourner les raisons de cette situation pour remettre en cause le principe même de l'impôt, alors qu'il s'agit, nous le savons tous, du seul moyen d'organiser la solidarité à l'échelle du pays grâce notamment aux services publics. Un terrain sur lequel nous regrettons que d'une

certaine façon vous vous aventuriez aussi, M. le Président, avec la mesure contenue dans ce budget concernant les taxes sur le foncier bâti.

C'est dans ce contexte, que j'ai tenu à rappeler, parce que cela ne peut pas nous échapper et influence ce que nous décidons ici, que lors de notre réunion du 12 octobre, nous avons été une large majorité, je ne crois pas l'unanimité, à moins que ma mémoire ne fasse défaut, à nous prononcer en faveur de la motion rejetant le projet de métropolisation du Département et affirmant, à l'inverse, le rôle du Conseil départemental en matière de solidarité humaine et territoriale qui justifie, comme vous je le dis haut et fort, son maintien dans ses limites actuelles avec toutes ses prérogatives. Des motions allant dans le même sens, vous l'avez dit, ont été adoptées par de nombreuses communes et plusieurs intercommunalités. Toutes soulignent la place incontournable des communes dans l'organisation de notre République et le rôle essentiel, sinon irremplaçable, du binôme communes-Département dans la réponse aux besoins diversifiés et en constante évolution de nos concitoyens.

Il aurait été logique que le budget 2019 que vous nous présentez confirme dans les choix budgétaires cette volonté affirmée dans les mots de préserver la collectivité départementale en renforçant ses capacités d'intervention au service des Alpes-Maritimes et de ses habitants. Ce n'est pas le cas. S'il est vrai que la situation imposée aux collectivités nous contraint à nous adapter à la baisse de leurs ressources et à subir l'augmentation de nos charges, nous vous redisons comme lors du débat d'orientations budgétaires que c'est une erreur grave de conséquences selon nous de priver le Département de 15 M€ de recettes par la diminution de 5 % du taux de la taxe sur le foncier bâti.

Car si ces 15 M€ constituent un allègement passager pour les contribuables que nous sommes tous, pourvu que nous soyons propriétaires, ce choix présente deux défauts majeurs. Il accroît, et cela ne peut pas nous échapper, la dépendance du Département au produit aléatoire des droits de mutation et fragilise donc encore un peu plus notre collectivité. Et ce d'autant plus que l'Etat, vous nous l'avez dit avant-hier, va décider de profiter de cette manne financière pour mettre en œuvre sa politique insupportable de solidarité ou de péréquation horizontale entre collectivités pour se dégager de ses engagements, et en prélevant 10 M€ sur nos recettes pour alimenter les fonds de compensation des allocations de solidarité sans que le Département puisse espérer bénéficier d'un seul centime de plus de compensation. C'est le premier défaut.

Le deuxième défaut est que moins 15 M€ réduit durablement, sinon définitivement, nos possibilités de soutenir, tous les ans, les investissements ou les actions qui relèvent de nos responsabilités et qui ont réellement besoin de moyens supplémentaires. C'est le cas des investissements que vous dites maintenir à la même hauteur qu'en 2018 alors qu'ils chutent de 217 M€ à 214 M€. Hier le chiffre de 220 M€ a été avancé dans le budget mais ce n'est pas celui que je retrouve. Soit une diminution de pratiquement 3 M€, ce qui cantonne d'ailleurs nos investissements quasiment au même niveau depuis cinq exercices après avoir été divisés par deux.

C'est une situation qui affecte par exemple doublement le réseau routier départemental par la difficulté à mener à son terme le programme de résorption des points noirs et par un entretien des chaussées à un rythme à notre avis insuffisant pour les conserver partout en bon état. En disposant de ces moyens, il serait également possible de mettre un terme à la diminution continue du nombre de nos agents qui même avec les apports du SMART Deal sur lesquels vous comptez beaucoup, dégrade leurs conditions de travail et affecte les services que nous devons apporter à nos concitoyens. Une diminution qui se poursuit avec le budget que vous nous présentez, marqué par exemple par une baisse des budgets consacrés au personnel, de 228 330 € pour les infrastructures routières et de 2 894 900 € pour les collèges, ce qui est énorme.

Nous pourrions également améliorer les moyens consacrés à l'action sociale dans toutes ses composantes. Un domaine où, je le dis aussi, le choix globalement judicieux et bien adapté des actions mises en œuvre par nos services sur la base des décisions que nous prenons, se heurte malgré tout à l'insuffisance des moyens financiers qui y sont consacrés du fait, cela ne nous échappe pas, de l'insuffisance des compensations de l'Etat mais également de nos choix. Par exemple en accompagnant l'important effort en matière de construction et de restructuration des EHPAD par une nouvelle majoration du point GIR, certes légèrement revu à la hausse en 2017, mais qui reste insuffisante par rapport aux besoins. Nous le vivons dans tous les établissements dans lesquels nous sommes chargés de représenter le Département. Dans le territoire où nous sommes, il y en a sept.

Aux diminutions de recettes que subissent les communes, Départements et Régions, le gouvernement ajoute depuis cette année, vous l'avez évoqué M. le Président, l'encadrement des dépenses des collectivités de la taille de notre Conseil départemental, ce qui constitue une vraie et forte remise en cause du principe de libre administration de notre collectivité.

Si nous avons rejeté avec vous l'idée de contractualiser cet encadrement, permettez-nous de regretter que, tout en confirmant cette position, vous l'avez fait, vous vous attachiez à faire encore mieux ou plutôt encore pire en limitant l'augmentation des dépenses de fonctionnement prises en compte pour ce calcul à 0,3 % alors que l'État fixe la barre à 1,2 %. Vous êtes les champions. Mais n'est-ce pas là en définitive le témoignage de votre accord avec les choix de fond du gouvernement actuel comme des précédents, au moins en cette matière qui est loin d'être négligeable ?

Ces observations faites sur un projet de budget qui malgré tout confirme l'intérêt majeur des actions de notre collectivité, dont la nécessité de la préserver dans son entier, démontrent aussi les possibilités que nous aurions eues de faire plus et mieux et que vous laissez passer, je dirais par dogmatisme ou par démagogie, je n'en sais rien mais je ne veux pas employer de mots trop forts, nous tenons au-delà de ceci à souligner les efforts importants qui continuent à être réalisés dans des domaines essentiels pour les habitants de notre département même s'ils ne relèvent pas tous de notre responsabilité directe. Je le fais parce que nous le devons à la vérité.

D'abord en matière de solidarités territoriales, dont le budget il est vrai se maintient à un haut niveau, avec dans ce dossier une mention particulière pour la gestion de l'eau et des risques d'inondation, grâce à la création et aujourd'hui au fonctionnement du SMIAGE, vous le savez j'étais dès le premier jour un partisan de cette création, qui est un outil exceptionnel qui a déjà fait la preuve de son utilité et de son efficacité. Ce dont nous tenons à vous remercier M. le Président ainsi qu'Eric CIOTTI qui l'a porté sur les fonds baptismaux, mais également toute l'équipe du SMIAGE qui l'anime avec une vraie compétence, un vrai professionnalisme et beaucoup de dévouement.

Nous pensons également au soutien renforcé au SDIS en matière de sécurité, vous connaissez notre position à ce sujet, au logement, question cruciale pour nombre d'habitants des Alpes-Maritimes, même si ce n'est pas une de nos responsabilités. C'est un domaine où il y a nécessité de renforcer notre engagement, notamment auprès d'Habitat 06, qui a été constitué à l'initiative de cette collectivité, et qui subit, comme tous les bailleurs sociaux à taille humaine de France, les conséquences désastreuses de la loi ELAN. C'est fait dans le budget présenté, en tous cas pour une première étape, avec une participation supplémentaire de 3 M€ au capital de cette SEM. Mais il faudra continuer si nous voulons qu'Habitat 06 puisse assurer pleinement ses missions diversifiées qui portent sur le logement social, mais également sur d'autres produits immobiliers intéressants l'économie du département, ainsi que sur l'aménagement urbain.

Nous pensons enfin, quand nous mettons en avant la qualité du travail de cette collectivité et son engagement, au soutien aux activités sportives, et pour terminer par une note très positive, à l'effort toujours remarquable et unanimement salué en matière d'action culturelle, hier sous l'impulsion du Docteur FRERE, aujourd'hui sous celle particulièrement efficace, dynamique et enthousiaste d'Anne-Marie DUMONT.

Vous nous avez reproché, par avance de ne pas savoir lire votre politique. En réalité, et vous l'avez compris, nous en faisons, simplement, mais clairement, une lecture qui est toute autre que celle de votre majorité. Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie pour votre intervention et pour votre analyse de la situation nationale qui nous impacte avec les contraintes budgétaires qui nous sont imposées par l'Etat. Nous pouvons partager un certain nombre de sujets. Vous l'avez dit en saluant la position d'Eric CIOTTI à l'égard du Groupe Vinci, et probablement la conférence de presse que nous avons tenue hier avec Eric CIOTTI et David LISNARD sur les autoroutes. Nous pourrions discuter de tout cela. Il y a des points sur lesquels nous nous rejoignons, et d'autres qui marquent une différence.

Sur le Département, si je retiens la synthèse de vos griefs, c'est en fait de ne pas monter assez haut les dépenses de fonctionnement. Or comment monter les dépenses quand à la fois on ne veut pas monter les impôts – et même les baisser pour restituer de l'argent à l'économie – et maîtriser la dépense publique face aux contraintes que l'Etat nous impose ? La réponse est l'emprunt. Mme GOURDON a indiqué précédemment en ce qui concerne notre emprunt qu'elle aurait peut-être souhaité le voir diminuer encore plus rapidement et plus

loin que ce qui a été fait. Or rendez-vous compte de là où nous venons, et de là où nous nous trouvons. 115 M€ de désendettement ces dernières années, c'est un chiffre colossal. Nous avons tenu cet équilibre qui consistait à maintenir la qualité de nos services, à nous désendetter, et à ne pas augmenter les impôts. La situation de ces dernières années nous a permis de baisser les impôts, et cette baisse des impôts vise à répondre à cette inquiétude. Lorsque nous vous l'avons proposée, nous n'avions pas les « gilets jaunes » dans la rue ni ce mécontentement qui grondait.

Je pense que nous sommes dans le juste avec cette baisse des impôts, c'est-à-dire dans ce qui nous paraît être une nécessité pour créer de l'emploi. On peut toujours investir davantage pour le service public. Nous prévoyons 20 M€ pour la rénovation des EHPAD. Nous pourrions inscrire 25 ou 30 M€, mais c'est déjà un premier pas. Il faut en même temps pouvoir créer cette économie locale qui nous permet d'avancer. Je comprends que nous ayons une différence d'éthique ou de vision sur ce sujet. C'est ce qui marque notre différence politique, c'est-à-dire le non-recours à l'emprunt qui nécessite pour nous de pouvoir maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Néanmoins, vous avez quand même salué la qualité de certains services. Sur les routes, vous dites qu'il faudrait en faire plus. Mais nous dédions 8 M€ supplémentaires à ce budget, puisque nous passons de 32 M€ à 40 M€, soit 25 % d'augmentation, ce qui est déjà beaucoup. Vous nous dites également que vous ne retrouvez pas le chiffre de 220 M€ dans le budget. Nous restons à votre disposition pour retrouver ces chiffres. Nous les avons étudiés avec les services. Il y a 289 M€ inscrits au budget, dont 69 M€ de dettes. Nous retrouvons donc les 220 M€. Vous annoncez 217 M€. Nous nous retrouverons sur ce sujet, nous ne sommes pas très loin non plus, mais le chiffre de 220 M€ reste acquis. Cela montre que nous ne baissons pas notre politique d'investissement pour l'avenir. Nous maintenons les investissements, nous maîtrisons la dépense publique et nous dynamisons l'économie avec une baisse d'impôts qui est attendue et qui je pense sera saluée par bon nombre de citoyens et contribuables.

Sur le point GIR, nous l'avons augmenté d'un point l'année dernière. Ce n'est peut-être pas assez, et ce ne sera jamais assez. Nous voudrions faire plus. Nous discuterons de cela en commission. Il est bien évident que la souffrance que connaissent les personnels dans nos EHPAD mériterait un peu plus de moyens, nous en convenons, mais nous avons déjà fait montre d'une belle augmentation l'année dernière. Je vous ai dit toute notre attention à trouver des solutions pour que nous ne soyons pas sur le tout EHPAD. Cela nécessite aussi de mettre des moyens pour aider les aidants. Nous ne plaçons donc pas tous nos œufs dans le même panier, et nous voulons trouver de nouvelles solutions qui permettront de pérenniser notre aide pour ce troisième âge ou cet accompagnement de fin de vie, qui est toujours un accompagnement difficile qui nous met en souffrance. Je suis heureux que vous n'ayez pas comparé le point GIR avec les autres départements de France. C'est souvent la tentation, mais il n'y a pas de comparaison possible. La méthode de calcul du point GIR ne permet pas de faire cette comparaison. Merci de ne pas avoir fait cette comparaison. Comptez aussi sur notre attention pour être très vigilants sur ces sujets et nous permettre d'avancer.

M. AZINHEIRINHA.

M. AZINHEIRINHA.- Je vous remercie M. le Président. J'interviens ici au nom du groupe Alpes-Maritimes Ensemble, en l'absence de notre président M. SEGURA qui a dû nous quitter pour se rendre à des obsèques d'un employé communal laurantin. Avant de faire mon intervention, je m'associe aux remerciements à l'égard des services, brillamment conduits par mon collègue Christophe PICARD que je salue amicalement, pour la qualité des documents budgétaires qu'ils ont élaborés.

Au moment où nous devons adopter notre budget 2019, je souhaite très rapidement revenir sur l'échange que nous avons eu dans cet hémicycle à l'occasion du débat d'orientations budgétaires. Lors de cet échange, notre président de groupe vous avait demandé de faire preuve d'une plus grande marge de manœuvre afin de promouvoir de nouvelles ambitions pour notre collectivité et régler d'épineux sujets non résolus depuis de nombreuses années, notamment avec la Métropole de Nice. A cette occasion M. le Président, nous vous avons tendu la main. Ce message, vous l'avez entendu. Vous avez saisi cette opportunité, et je tiens, au nom de notre groupe, à vous en remercier chaleureusement.

Ce budget témoigne tout d'abord, et c'est bien légitime, de vos priorités. L'aménagement numérique en premier lieu avec le SMART Deal, si important pour nos communes rurales, et sur lequel nous avons pris beaucoup de retard. La mise en œuvre ensuite d'un GREEN Deal qui vient compléter ceux déjà mis en place par la Région, la Métropole et d'autres EPCI, et dont les complémentarités et l'union vont permettre de faire avancer des sujets majeurs pour notre pays et notre planète. Notre groupe souscrit à vos priorités, et nous souhaitons qu'elles s'illustrent de manière équitable sur tout le territoire.

Ce budget intervient également au moment où un certain nombre de points, que notre groupe avait soulevés au moment du débat d'orientations budgétaires, sont en train de se régler. Oui, M. le Président, vous nous avez démontré que le dialogue était possible, avec nous mais aussi avec le maire de Nice et président de la Métropole que vous avez enfin accepté de rencontrer. C'est un début. Parce que notre groupe est résolument tourné vers l'intérêt général et parce que ce premier pas nous paraît capital, nous voulons faire le point ici sur les avancées de ces dernières semaines qui vont nous conduire à voter ce budget.

Je vous le rappelle, nous vous avons interpellé sur l'Opéra de Nice, alors même que le Conseil départemental, après avoir voté sa subvention, refusait de la verser en demandant l'utilisation de plusieurs loges et plusieurs places pour chaque représentation. Vous avez reconnu que ces exigences nouvelles n'avaient pas lieu d'être, et nous vous remercions d'avoir donné suite à nos demandes en abandonnant ces exigences incompréhensibles qui avaient été exprimées. Vous présenterez tout à l'heure un rapport dans ce sens, et bien évidemment nous le voterons. Votre décision permettra de renforcer les moyens de cet équipement exceptionnel qu'est l'Opéra de Nice, si utile à notre département. Nous vous réaffirmons que bien évidemment, les collégiens de notre département sont les bienvenus dans notre Opéra.

Nous vous remercions également, et Philippe SOUSSI a eu l'occasion de vous le dire, pour ce qui concerne le SDIS, puisque vous avez fait droit à notre demande de limiter la hausse de la contribution de l'ensemble des communes des Alpes-Maritimes à 1,2 %, alors même que l'augmentation était sous votre prédécesseur deux fois plus importante. Cette demande légitime de l'ensemble des maires, exprimée à de nombreuses reprises et depuis de nombreuses années, a été enfin entendue, et nous vous en remercions. Bien évidemment, nous nous associons à l'hommage que vous avez souhaité rendre à nos pompiers, notamment lors des récentes intempéries. Notre groupe votera naturellement votre motion de soutien aux communes qui demandent le classement en état de catastrophe naturelle.

S'agissant de ce budget, contrairement à Mme GOURDON, nous sommes satisfaits de constater que vous amorcez enfin une baisse de l'impôt, même si elle est à nos yeux encore insuffisante. D'autres collectivités ont souhaité aller plus loin, comme la ville de Nice qui a souhaité non seulement annoncer une baisse d'impôt sur l'année 2019, mais également prendre l'engagement de le baisser sur 2020 avec deux fois deux points de baisse de taxe foncière bâtie. M. le Président, nous vous demandons aujourd'hui d'aller également plus loin en vous engageant à poursuivre cette baisse d'impôts sur 2020, dès l'examen du budget de cette année. Mais nous serons constructifs, et nous reconnaissons que cette baisse est une bonne nouvelle pour les habitants de notre département. Nous vous en félicitons sincèrement.

Nous saluons donc globalement l'esprit général de votre budget qui porte la marque de votre impulsion décisive. Pour autant, il nous semble aussi nécessaire d'en pointer quelques faiblesses. Nous relevons par exemple que les dépenses de fonctionnement, que vous n'avez pas voulu encadrer par un contrat financier, sont en hausse, alors que le niveau d'investissement reste identique à celui du précédent budget primitif. Or l'investissement, c'est la croissance et l'emploi. C'est indispensable pour soutenir notre économie et nos entreprises sur l'ensemble de notre territoire, et notamment en milieu rural et dans nos montagnes. Après les baisses drastiques d'investissement que nous avons connues lors des précédents exercices, nous aurions espéré un effort plus soutenu sur ce chapitre, ainsi qu'une hausse du taux d'exécution des dépenses d'investissement qui reste assez faible dans notre Département (70 %). Une telle politique d'investissement aurait sans doute permis au département d'avoir une dynamique économique identique à d'autres territoires, comme celui de la Métropole, puisque selon les chiffres du DDFIP qui vous ont également été transmis, notre territoire, celui de la Métropole, connaît une hausse du chiffre d'affaires estival des secteurs, par exemple, hébergement et restauration, à hauteur de 4,41 % alors que le reste du département est encore à 3,73 %.

En matière de logement, nous regrettons qu'une fois encore, et nous avons eu l'occasion de vous le dire, le Département poursuive son désengagement progressif avec une baisse de crédits. Sur un autre sujet, déjà évoqué lors du débat d'orientations budgétaires par ma collègue Mme MONIER, nous vous réaffirmons notre préoccupation concernant les EHPAD, dont nous vous rappelons, même si vous estimez que ces chiffres ne se comparent pas, que notre point GIR reste le moins élevé de notre pays. Vous avez annoncé un plan d'investissement de 20 M€. Mais aujourd'hui, nous souhaitons savoir comment ces

investissements vont se concrétiser dans le budget que vous nous présentez. Quels moyens allez-vous mettre en œuvre pour en faire plus, sachant que les crédits affectés à la politique de santé sont en baisse ?

Des efforts restent à faire, il reste du chemin à parcourir, y compris sur l'aide aux communes. Certaines, et nous vous les avons signalées, n'ont toujours pas d'explication sur le refus de la part du Président de la commission des finances d'examiner leur dossier. Je prendrai un exemple, celui de la commune d'Utelle, qui est toujours en attente d'une réponse à ses demandes de financement de son bassin d'eau, de sa salle polyvalente, et de la rénovation de ses logements sociaux. Nous souhaitons vous rappeler aussi le financement de la voie Mathis, utile à l'ensemble des Maralpins, sur laquelle votre prédécesseur s'était engagé. Il y a des compétences sur lesquelles nous observons un net recul, comme le transfert des routes pour lequel là aussi, votre prédécesseur s'était engagé hors CLECT à hauteur de 20 M€ pour la Métropole Nice Côte d'Azur. Le compte n'y est toujours pas.

Dans la voie du dialogue, vous avez fait la moitié du chemin, mais je tiens à vous dire que nous sommes confiants. A l'issue de notre dernière séance, nous nous interrogeons sur le vote de votre budget. Mais ce budget met en œuvre des engagements pris suite à un dialogue restauré avec nous sur de nombreux sujets que j'ai évoqués. Compte tenu de ces avancées, nous voterons ce budget comme un encouragement à poursuivre ce chemin. Nous sommes certains que cette voie du dialogue va se poursuivre et que vous saurez convaincre les élus qui vous entourent d'être dans le même état d'esprit. Nous vous encourageons à continuer de répondre positivement à toutes les mains tendues, et nous espérons que votre état d'esprit inspirera de nouveaux comportements dans notre hémicycle.

Enfin, puisque vous avez choisi de l'évoquer dans votre propos, je voudrais revenir sur le sujet d'actualité de la semaine, celui du débat autour des Métropoles dites à dimension européenne. Comme vous le savez, à la demande du président de la République, plusieurs présidents de Métropole ont été invités à réfléchir sur leur évolution statutaire. Il était inadmissible, et ce sera inscrit dans le procès-verbal de cette séance, que le gouvernement ait ouvert ce débat avec les seuls présidents de Métropole, sans y associer les présidents concernés. Nous nous réjouissons que Christian ESTROSI, qui en avait fait la demande, ait été entendu et que vous ayez enfin été reçu avant-hier, de la même manière que l'ont été les présidents de Métropoles de Toulouse et de Bordeaux, et ceux de leurs Départements respectifs.

Notre département s'est organisé autour de plusieurs intercommunalités. Pour la Métropole Nice Côte d'Azur, s'il devait y avoir – ce qui pour l'heure est incertain, vous l'avez dit, je vous le confirme – une modification statutaire dans les relations Métropole-Département, je veux ici une bonne fois pour toutes réaffirmer la position de Christian ESTROSI et du groupe Alpes-Maritimes Ensemble.

Tout d'abord, nous avons clairement indiqué qu'en aucun cas, nous n'accepterions la suppression du Département, ni même l'élargissement du périmètre de notre Métropole. Ensuite, nous demandons, tant pour les acteurs économiques de la Métropole et ceux du

Département que pour les communes de la Métropole, que toute évolution statutaire puisse garantir le renforcement de la place de la commune, et non la mort de la commune comme vous le dites régulièrement, et d'autre part le potentiel de croissance de l'économie de l'ensemble du Département. La Métropole est sans doute l'intercommunalité du département qui pour l'heure et en toutes circonstances s'est toujours montrée solidaire et du Département, et des autres intercommunalités. J'en veux pour preuve, vous les avez cités : les politiques numériques avec le SICTIAM, pour lesquelles il y a notre soutien ; la GEMAPI avec le SMIAGE, pour lesquels vous avez notre soutien ; le traitement des déchets, et plusieurs de nos collègues ici connaissent le rôle de la Métropole sur ce sujet ; et plus récemment encore, ma chère Alexandra, le soutien à l'Université de Nice Sophia Antipolis, désignée comme l'un des quatre établissements labellisés Intelligence artificielle, comme le Président LEONETTI nous l'a d'ailleurs écrit récemment.

Cette solidarité s'exprime aussi, je l'ai indiqué tout à l'heure, par le dynamisme économique de la Métropole qui profite, je veux le souligner ici, à l'ensemble du département. J'en veux pour preuve les derniers chiffres transmis par le DDFIP : depuis le début de l'année 2018, la Métropole réalise à elle seule 47,26 % du chiffre d'affaires départemental. Puisqu'on examine aujourd'hui la fiscalité, il en est de même pour le dynamisme fiscal. Un seul chiffre, et ce ne sont pas les miens mais ceux du DDFIP : entre 2012 et 2017, sur le seul territoire de la Métropole, les recettes fiscales du Département ont augmenté de 27 %, soit 50 M€, alors que le territoire métropolitain pèse 45 % des recettes du Conseil départemental. 51 % du dynamisme fiscal du département vient du seul fait du territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur, sans que la Métropole ait un retour proportionnel dans ses soutiens à ces projets. Ce n'est d'ailleurs pas ce que nous vous demandons. Ce n'est que l'illustration de la solidarité avec nos collègues des autres intercommunalités qui siègent dans cet hémicycle et qui bénéficient aujourd'hui de ce dynamisme.

Sur ce débat, plutôt que d'être dans un débat de querelle, nous appelons de nos vœux le renforcement de nos partenariats, au bénéfice des acteurs économiques et des communes de tout le département, et nous nous réjouissons de pouvoir ouvrir ce dialogue avec l'ensemble des collectivités qui les composent.

Enfin, pour conclure, un mot : quand les hommes se parlent et s'écoutent avec responsabilité, nos territoires avancent. M. le Président, en ayant accepté notre main tendue, en ayant accepté ce dialogue, et en faisant ces premiers pas, vous vous montrez digne de notre collectivité. Nous y voyons un encouragement. Nous voterons ainsi votre budget, et nous espérons que vos proches sauront saisir la main tendue et la voie du dialogue, qui est la seule qui permettra de faire avancer notre département.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci M. AZINHEIRINHA. Dans votre propos, je remarque un changement de tonalité par rapport au discours de la dernière fois qui était profondément désagréable au point que je n'avais pas jugé utile d'y répondre. Je vois dans ce changement de tonalité une orientation nouvelle et forte.

Pour ma part, je n'ai pas saisi une main tendue, j'ai toujours eu la main tendue. Depuis mon élection à la présidence du Département, mon attitude est constante. Je l'ai dit et redit. Je pense que l'attention du président du Département mérite d'être sur tout le territoire départemental, qu'il soit métropolitain ou sous la présidence de présidents de communautés d'agglomération. Il a toujours été pour moi l'objet d'un soin attentif que de considérer les projets menés par la Métropole niçoise ou par la ville de Nice. Je pense que le Président de la commission des finances porte le même intérêt sur le territoire. Il le dira probablement lui-même tout à l'heure.

Si je vous ai bien compris, vous considérez, dans notre budget, que nous n'allons pas assez loin dans les dépenses. C'est un choix que nous avons fait, je l'ai expliqué. On ne peut pas augmenter les dépenses, ne pas vouloir avoir recours à l'emprunt, puisque le choix stratégique pour permettre à long terme à notre collectivité d'être sur des dépenses de fonctionnement qui continuent à être de bonne hauteur et de bonne tenue est de désengager et de désendetter la collectivité. Le désendettement est le garant d'un maintien du budget de fonctionnement. C'est une technique comptable qui fonctionne depuis des lustres et qui continuera de fonctionner. Ne pas avoir recours à l'emprunt, ne pas augmenter les impôts, avoir des dotations de l'Etat diminuées, cela nous impose aujourd'hui, dans le meilleur des cas, de maîtriser notre dépense publique. C'est ce que j'ai expliqué tout à l'heure. Cette dépense publique, nous la maîtrisons totalement puisque nous sommes même en augmentation de 0,3 %. On pourrait dire « seulement », mais la contrainte de l'État est 1,2 %, et le thème national est de dire que les collectivités doivent se serrer la ceinture parce qu'elles dépensent trop.

Nous sommes dans cette logique qui nous conduit à considérer qu'il ne faut plus continuer d'étrangler le contribuable sous la pression fiscale. C'est ce qui explique cette faible augmentation de la dépense, qui d'ailleurs est une dépense en augmentation liée à la dotation sur la Métropole. Je ne reviendrai pas sur le débat de la CLECRT. Ce qui a été fait à l'époque pour les transferts de compétences que vous avez évoqués en disant que nous n'allions pas assez loin, mais ce qui a été vu sous l'autorité de la commission d'évaluation des transferts de compétences ne mérite pas que nous y revenions des années après. Le contrat est signé, et le contexte de l'époque était le contexte de l'époque.

Pour ce qui est des évolutions sur cette écoute que j'ai portée à vos demandes, sur l'Opéra de Nice, je l'ai dit et le répète, c'est une malheureuse convention qui a été agréementée à un moment donné, je ne sais pas par quelle volonté, mais en tous cas pas la volonté politique, de contraintes nouvelles et qui s'est retrouvée en demande auprès du maire de Nice. Ce n'était ni la volonté politique de mon prédécesseur, ni la mienne. Nous y avons mis bon ordre. C'est une délibération qui passe aujourd'hui.

Sur le SDIS, sauf à avoir mal lu la presse, votre demande était de 0,75 %. Nous ne pouvions pas la tenir. J'ai eu ce débat avec les administrateurs du conseil d'administration du SDIS. Le Contrôleur général René DIES m'a indiqué qu'à moins de 1,2 % d'augmentation, il n'y arrivait pas. J'ai donc proposé, et je remercie la ville de Nice de m'avoir suivi sur cette proposition, une augmentation de 1,2 %, alors qu'il me semblait que le Président de la

métropole et maire de Nice était sur une demande de 0,75 %. C'est une demande que vous ne m'aviez pas formulée, ni Philippe SOUSSI ni Philippe PRADAL, mais qui m'avait été indiquée via *Nice Matin*. A un moment donné en effet, les informations passaient par journalistes interposés. Je suis heureux que ce ne soit plus le cas aujourd'hui, bien que je n'en veuille pas à la presse qui fait évidemment son travail. Je la remercie d'ailleurs de suivre assidûment nos travaux.

Sur le vote de la motion, je vous remercie, puisque c'est un enjeu de solidarité. Sur le plan de la solidarité, je vous remercie d'avoir rappelé que vous ne pouviez en demande raisonnablement avoir le retour de ce que la ville de Nice ou la Métropole rapporte dans le budget du Département. Le fondement même de l'existence de notre collectivité, comme je le disais dans mon discours, est la solidarité. Initialement, c'était une solidarité territoriale, avec l'idée de dire : là où il y a des richesses, sur le littoral, au titre de l'aménagement du moyen et du haut pays, la collectivité du Conseil général se veut être la caisse de péréquation pour redistribuer cette richesse. C'est ce pour quoi le Département a été fait. Merci donc de ne pas avoir cette exigence.

Sur la baisse des impôts, vous nous dites que nous n'allons pas assez loin. D'autres nous disent que nous allons trop loin. Je pense que nous avons la sagesse de dire que nous sommes sur le bon chiffre, puisque ce chiffre correspond à ce que nous pouvons faire en termes de baisse d'impôts et de redistribution de l'impôt. Comme je l'ai dit, cette baisse d'impôts n'impacte pas notre politique. Elle nous permet de tenir ce que nous faisons jusqu'à aujourd'hui et d'envisager de faire quelques économies de transfert pour partir sur des thématiques modernes. De cela, nous pourrions débattre longuement. Le débat d'orientations budgétaires a été cette occasion. La baisse des impôts est une volonté dynamique que nous avons créée. Je suis heureux que d'autres aient pu la faire, mais cette volonté affirmée très tôt par le Département a été une bonne chose et je pense que nous marquons aujourd'hui, dans le climat de ces « gilets jaunes » qui affichent leur mécontentement, notre solidarité, sans pouvoir prétendre dire que nous sommes en totale adéquation. Ce n'est pas de la récupération politique, mais il s'agit simplement de constater le mécontentement qui se manifeste dans la rue.

Sur les dossiers d'aides aux communes, nous restons vigilants. Nous maintenons à 59 M€ l'aide directe aux communes, plus le SMIAGE où, effectivement la Métropole a joué le jeu, comme elle joue le jeu du SICTIAM et de ces syndicats qui sont uniques. Lorsque Eric CIOTTI nous a proposé de créer le SMIAGE, quelle belle réussite. Partout où je me rends en France et où je rencontre les autres présidents de Départements, nous sommes le seul Département de France à avoir réussi ce tour de force de pouvoir regrouper l'ensemble des communautés d'agglomération, y compris la Métropole et les communautés de communes. C'est une belle opportunité.

Voilà ce que je souhaitais vous dire en réponse. Je me réjouis tout simplement du changement de la tonalité, portant ainsi la voix de votre président de groupe qui est absent, il me l'a dit, pour assister aux obsèques de l'un des membres de son personnel à Saint-Laurent-du-Var. Nous l'excusons évidemment plus que volontiers.

M. VEROLA.

M. VEROLA.- Je me réjouis du changement de ton, de tonalité, etc. On parle de main tendue, mais pour le dossier de l'Opéra comme pour celui du SDIS, lorsque j'ai voulu apporter les réponses que nous avons apportées, on m'a coupé le micro, au conseil municipal de Nice. Alors je veux bien la main tendue, mais, M. AZINHEIRINHA, puisque vous êtes le directeur général des services, quand je demande des renseignements sur quelque chose, on ne me les donne pas forcément, et quand je reçois des lettres comme celle que j'ai reçue hier de la part de deux conseillers départementaux de Nice Ensemble, auxquels je répondrai, je n'ai aucun mal à répondre, la main tendue, il ne faut pas que ce soit de l'hypocrisie ou de la flatterie par moment.

M. le Président.- Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Pour éviter toute confusion sur notre position, vous parlez des « gilets jaunes », mais parmi les « gilets jaunes » qui sont dans la rue pour des questions de détresse sociale ou de besoin d'accompagnement social, je persiste à dire que ce n'est pas forcément la baisse de cette taxe sur le foncier bâti qui va leur faire quelque chose. En revanche, ce sont 15 M€ que nous aurions pu mettre sur l'accompagnement social, sur le RSA ou sur l'accompagnement social tout court des familles. Cela aurait une répercussion. C'est ce que je tenais à préciser pour éviter une confusion sur nos propos. Nous ne sommes pas non plus pour une pression fiscale, mais pour un impôt juste qui serve au service public.

M. le Président.- Merci de cette précision. Néanmoins, l'impôt juste, chacun peut en avoir son appréciation. Je demande à présent au Président de la commission des finances de bien vouloir nous présenter le rapport sur le budget primitif afin que nous mettions aux voix la fixation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, et évidemment le reste du rapport.

1. BUDGET PRIMITIF 2019

M. CIOTTI.- M. le Président, vous avez très largement rapporté et retracé les grands axes et les grandes priorités de ce budget. Je veux naturellement vous remercier pour les choix que vous nous présentez ce matin. Ce sont des choix efficaces, pertinents et justes. J'associe à ces remerciements notre Directeur général des services, M. PICARD, qui avec tous les DGA, les directeurs et les services, ont préparé ce long travail qui nécessite une mobilisation intense de l'administration départementale. Je leur exprime ma reconnaissance et ma gratitude.

Vous avez également rappelé le contexte difficile de préparation de ce budget, avec une situation nationale une nouvelle fois incertaine quant à l'évolution institutionnelle de notre collectivité, du fait de choix et de volontés très politiciennes de déstabilisation de notre Département, même si celles-ci sont en train de se replier aussi vite qu'elles étaient apparues. Elles étaient totalement illégitimes et ne reposaient que sur une vision fracturée de notre pays, celle qui opposerait deux France, une France qui aurait tout et une France qui ne serait rien. Cette vision est en train de s'effacer, c'est une bonne chose.

Il demeure des incertitudes très fortes sur le déséquilibre financier que subissent les Départements. Depuis 2009, puisque c'est le point d'inflexion et le moment où j'ai eu l'honneur et la fierté de présider cette collectivité, l'Etat doit à notre collectivité plus d'1 milliard d'euros, notamment sur l'écart qui existe entre les allocations individuelles de solidarité que nous versons de par la loi – notamment l'APA, la PCH, et surtout le RSA – et les transferts qui sont censés compenser ces allocations individuelles de solidarité à l'euro près. L'écart n'a cessé de se creuser. 1 milliard d'euros, c'est un manque à gagner gigantesque sur cette période. Tout discours objectif, je le dis aux groupes d'opposition, devrait le rappeler.

Je veux également souligner l'importance des nouvelles politiques de péréquation qui ont été mises en œuvre sur cette période, que ce soit en instaurant une politique de péréquation pour les droits de mutation qui va encore se renforcer en 2019, même si c'est mieux que si c'était pire, comme nous pourrions le dire trivialement. La négociation conduite par l'Association des Départements de France, dans laquelle vous avez pris une part active M. le Président, comme l'a fait notre Directeur général des services dont la voix est écoutée et respectée, nous permet de partir des 30 M€ prévus pour arriver à quelques millions seulement.

Si nous y ajoutons la péréquation relative à la dotation globale de fonctionnement, qui a baissé pour tout le monde mais beaucoup plus pour le Département des Alpes-Maritimes – 90 M€ de moins entre 2013 et 2018, c'est un écart extrêmement important dû à un mécanisme très complexe qu'on ne saurait expliquer ici tellement il est abscons et qui nous conduit à payer plus que les autres, les Départements vertueux payant plus que ceux qui le sont moins – ce sont 500 M€ rajoutés à la péréquation sur cette période. Au total, cela représente sur la période évoquée 1,5 milliard d'euros de dépenses en plus pour le Département. Cher M. AZINHEIRINHA, sur la période précédente, ce 1,5 milliard d'euros était disponible. Les comparaisons doivent donc aussi être mises à l'aune de ce nouveau contexte.

Nous nous sommes adaptés à ce nouveau contexte dès 2009. Ce budget en est la continuation, et quelque part le premier moment où nous commençons à récolter les fruits de la politique vertueuse que nous avons conduite depuis 2009. En 2009, j'ai voulu inverser une politique qui, si elle avait été poursuivie, aurait conduit notre collectivité à une impasse. On ne peut pas en effet dépenser plus que ce que l'on reçoit. On ne peut pas à vie dépenser plus que les recettes affectées à une collectivité. A un moment, il faut revenir à la réalité et à la raison. Nous l'avons fait ici, et ce devra être fait ailleurs aussi. La vérité n'a pas deux visages, la réalité est partout. Elle est simple : on ne peut pas dépenser plus que ce que l'on gagne. C'est vrai pour un ménage, pour une entreprise, et également pour une collectivité.

Cette réalité peut être différée, éloignée. La dette est un moyen de différer cette réalité, puisqu'elle permet de dépenser plus que ce que l'on reçoit. Mais cela a une limite. L'impôt peut aussi être une conséquence pour différer ces choix, mais nous voyons aujourd'hui que les limites sont posées par nos concitoyens qui ne supportent plus d'être appelés en dernier recours pour pallier les incohérences et le manque de capacité de gestion de certains.

La réalité est là, et ce budget, M. le Président, repose sur les piliers vertueux qu'ensemble, puisque vous étiez mon premier vice-président en charge des finances, nous avons bâti scrupuleusement avec ténacité, constance, sans varier, d'année en année, pour faire en sorte que nous puissions continuer à exprimer sur le territoire départemental nos deux grandes missions : celle de la solidarité territoriale et celle de la solidarité humaine.

Le budget que vous nous présentez et que j'ai l'honneur de rapporter ce matin repose sur ces piliers, avec d'abord la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Ces dépenses, hors transferts et à périmètre constant, sont exactement les mêmes qu'en 2009. Nous avons donc traversé une décennie en stabilisant nos dépenses de fonctionnement. Je le dis à tous les membres de la majorité, à ceux d'aujourd'hui, mais aussi à ceux d'hier qui à l'époque n'avaient de propos qu'aussi louangeurs que possible pour nos politiques et nos budgets, ce qui manifestement n'est plus le cas aujourd'hui. Mais chacun peut changer, c'est la liberté. Nous avons en tous cas conduit cette politique de stabilité et de réduction de nos dépenses de fonctionnement.

Le budget que vous nous proposez continue naturellement dans ce sens et dans cette direction. C'est le premier point sur lequel je veux insister aujourd'hui, avec cette volonté très claire de maîtriser nos dépenses de fonctionnement qui s'élèveront pour le budget primitif 2019 à un montant de 916 M€, c'est-à-dire le même niveau que pour l'exercice 2018. C'est remarquable, puisque nous avons une diminution constante de nos dépenses de personnel, malgré les revalorisations liées notamment au GVT qui s'impose naturellement à notre collectivité chaque année. Cet effort doit être la fierté de cette majorité. Nous n'avons pas menti à nos concitoyens. Nous avons géré leur argent avec prudence. Quand on est élu, on a une responsabilité première. L'argent que nous manions et dépensons n'est pas notre argent. Cette vérité doit être rappelée. Cet argent public est rare, et c'est celui du contribuable.

Le premier pilier vertueux de notre budget est donc la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Oui, M. TUJAGUE, nous sommes allés plus loin que les exigences que l'on nous impose de façon scandaleuse, puisque c'est une atteinte à la liberté de nos collectivités. Nous allons plus loin puisque nous sommes toujours allés plus loin. Nous avons en effet ce sens des responsabilités, c'est-à-dire celui de ne pas dépenser un argent que nous n'avons pas. Cet argent n'est pas le nôtre, c'est celui du contribuable. Le gérer dans cet état d'esprit impose une rigueur et une transparence absolue. C'est ce que nous avons fait et ce qui nous conduit à présenter un budget de fonctionnement à 1,010 milliard d'euros, alors que le plafond fixé par l'État est à 1,045 milliard d'euros. Ce premier élément majeur conditionne tout, et c'est ce que nous avons fait depuis plusieurs années ensemble, M. le Président, avec la réduction de notre train de vie, des moyens généraux, du nombre de véhicules, du nombre d'agents avec presque 1 000 agents de moins sur ces dix dernières années. C'était un effort, ce n'était pas facile, cela a nécessité l'adaptation des services, mais nous avons rendu les mêmes services au public. Je pense que sans cet effort, compte tenu des contraintes que nous a imposées l'Etat et que j'ai rappelées précédemment, ce milliard et demi de dépenses supplémentaires, ce qui fait globalement chaque année une dépense d'au minimum 150 M€, nous ne pourrions plus verser un euro de subventions aux communes, et nous ne pourrions plus exercer nos missions de

solidarité humaine. Tout autant qu'un choix, cet effort était donc une obligation à l'égard de nos concitoyens. Je veux le souligner aujourd'hui en remerciant tous ceux qui ont adhéré à ce choix de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

Deuxième élément de ce budget : la volonté de poursuivre notre désendettement. Mme GOURDON, je vous prête la constance dans vos propos puisque c'est quelque chose que vous répétez depuis 2009 et que personnellement je n'ai jamais caché : nous avons une grande faiblesse, qui était notre niveau élevé d'endettement. C'est vrai. Notre Département était un des plus endettés de France. Dès que les marges ont été reconstituées, à partir de 2011 notamment, nous avons amorcé cette baisse de l'endettement. Nous la poursuivons et l'amplifions aujourd'hui. Le budget 2019 prévoit ainsi une diminution de notre encours de dette de 16 M€ supplémentaires. En 5 ans, nous aurons ainsi diminué notre stock de dette, de façon volontaire, décidée et choisie, de 122 M€.

Là encore, l'effort est extrêmement important. J'ai évoqué la responsabilité à l'égard de nos concitoyens. Cette responsabilité sur la réduction de la dette se prolonge à l'égard de ceux qui feront l'avenir des Alpes-Maritimes, c'est-à-dire de cette jeunesse qui fera les Alpes-Maritimes de demain. Laisser un endettement insupportable reviendrait à signer un chèque en blanc sur l'avenir et à laisser une hypothèque sur les jeunes générations. C'est une fuite en avant où les incuries du présent seraient reportées sur le futur. Nous avons donc fait notre choix avec responsabilité, et il se poursuit aujourd'hui avec un désendettement de 44 M€ en 2016, de 35 M€ en 2017, de 16 M€ en 2018 et à nouveau de 16 M€ en 2019. Nous retrouverons par là-même des marges de manœuvre sur nos dépenses de fonctionnement. Vous l'avez rappelé, l'annuité demeure trop élevée. C'est justement pour cela que nous menons cet effort, c'est-à-dire pour retrouver demain, dans un contexte plus difficile qu'hier, des marges de manœuvre.

Malgré cela, nous maintenons un niveau d'investissement élevé. Le Président l'a dit, et je n'y reviendrai pas. Il a développé les grands axes de nos politiques sectorielles, que ce soit en matière de solidarité territoriale, d'investissements, de collèges, de routes, mais aussi en matière d'aide aux communes avec 72 M€. C'est là aussi un choix que nous avons mis au premier rang de notre politique. Il se poursuivra bien entendu en 2019. Le Département est le premier partenaire des communes. Vous rappeliez au congrès des maires, et je l'ai fait également en accueillant les maires des Alpes-Maritimes à l'occasion du congrès des maires à Paris : il existe un couple moteur et historique dans notre République, celui de la commune et du Département. Ce couple fonctionne parfaitement. C'est un couple moteur, qui fait aller notre département de l'avant. Ce sont des structures qui ont une histoire, une culture, une identité, et qu'il faut aujourd'hui soutenir face aux attaques. Il y a ceux qui veulent supprimer les communes, supprimer les Départements. Ce sont souvent les mêmes qui ont une vision qui repose sur une analyse artificielle où tout résiderait entre la Région et les intercommunalités. Pour moi, je suis peut-être le représentant d'un monde ancien mais je le revendique avec fierté, le couple moteur de la République est la commune et le Département. Le Département poursuit et même amplifie, malgré ce nouveau contexte, ses aides et son soutien aux communes. Merci M. le Président de l'avoir souligné.

Ces trois piliers nous permettent de construire le quatrième, c'est-à-dire la baisse de la fiscalité, après la stabilité fiscale. Il a été rappelé que la fiscalité avait été augmentée ici en 2009. C'est vrai, et à l'époque tous les membres de la majorité avaient approuvé ce budget, moi le premier puisque je l'avais présenté. Je l'assume, même si ce n'est pas moi qui l'avais préparé. Tout le monde se souvient du contexte. J'assume ces choix. A l'époque, compte tenu du niveau d'endettement et des dépenses à financer, ces choix étaient difficilement évitables. Il y avait beaucoup de dépenses d'investissement très lourdes qu'il fallait financer en 2009. L'endettement était déjà à un niveau élevé, et nous n'avions donc pas beaucoup de curseurs à mobiliser.

Mais je veux rappeler, comme vous l'avez fait M. le Président, que depuis 2009, beaucoup de choses se sont passées. Depuis 2009, 96 % des Départements ont augmenté leur taux de fiscalité directe. Seuls quatre Départements en France n'ont pas augmenté leur fiscalité, dont bien-sûr celui des Alpes-Maritimes, avec je crois celui des Hauts-de-Seine et celui des Bouches-du-Rhône. Pour les autres, il s'agit d'une augmentation de 18 %. Il faut toujours rapporter cela aux contraintes nouvelles qui se sont imposées à nous, puisque nous sommes dans un monde très différent de celui de 2009. Cela n'a plus rien à voir. Les charges sont incommensurablement plus lourdes. Il y a donc ce contexte différent. Mais nous avons fait cet effort, et cette stabilité fiscale, là où les autres l'ont augmentée, était déjà un premier résultat.

Aujourd'hui, nous récoltons les fruits de cette politique vertueuse, puisque pour la première fois depuis cette date, nous baissions notre taux de fiscalité sur le foncier. Certes, certains trouveront que ce taux n'est pas suffisant, qu'il est trop faible. Mais pour ma part je souligne le caractère puissamment symbolique de cette baisse de 5 %. C'est un chemin que nous empruntons, et l'objectif, bien que le contexte reste compliqué, est la décrue fiscale. Nous avons décidé de cette baisse au cours de l'été avec le Président, nous y avons beaucoup travaillé. Cela présentait des avantages et des inconvénients, avec également des incertitudes, notamment celles liées au nouveau contexte budgétaire imposé par l'Etat. Mais nous avons fait ce choix, qui était un choix extrêmement volontariste, pour donner un signe, pour dire qu'ici, nous avons compris les attentes de nos concitoyens.

Nous votons aujourd'hui cette baisse historique de la fiscalité, puisque c'est une inversion, au moment où le pays gronde, est en colère et se révolte face à l'assommoir fiscal. Les Français n'en peuvent plus. Nous sommes le pays qui pour 2017 a le record d'Europe concernant les prélèvements obligatoires, soit 48,3 %, en augmentation de presque un point par rapport à 2016. Nous sommes aussi le pays qui détient le triste record au monde des prélèvements obligatoires parmi les grandes nations industrialisées, parmi les pays de l'OCDE. Ces chiffres montent depuis des années, il faut le reconnaître, quels que soient les gouvernements, même si la barque a naturellement été beaucoup plus lestée par le pouvoir socialiste. Elle est encore plus lestée par le pouvoir macronien, que certains ont imprudemment soutenu avec un aveuglement coupable et avec un manque d'anticipation qui démontre leur peu de lucidité sur l'évolution de notre pays.

Il y a aujourd'hui cette colère, cette révolte qui fait dire aux Français qu'ils n'en peuvent plus de ces impôts et taxes qu'on a accumulés, additionnés, empilés les uns sur les autres depuis des années avec une forme de lâcheté et de facilité. Nous le constatons dans la rue au travers du mouvement des « gilets jaunes ». Je soutiens ce mouvement, je l'ai soutenu et j'y ai même participé. Cette colère est légitime, et les Français ont raison de dire à ceux qui les gouvernent que cela suffit. Le pouvoir d'achat ne peut plus continuer de baisser à l'aune de l'augmentation des impôts qui n'est que la traduction du manque de courage de certains. Le courage est en effet de baisser les dépenses publiques pour ne pas augmenter les impôts. Si on augmente de façon inconsidérée les dépenses, il faudra payer un jour l'addition. Or l'addition, ce ne sont pas les élus qui la payent, mais évidemment les contribuables. C'est une réalité.

Aujourd'hui, ce taux de moins 5 % dans le budget est majeur et essentiel. Merci, M. le Président, de nous le proposer. C'est bien sûr avec enthousiasme que le groupe des Républicains le soutiendra. Le chemin que nous avons pris ici est critiqué, contesté, caricaturé. J'ai entendu certains propos à l'instant. Je ne pense pas nécessaire d'y répondre puisqu'ils relèvent plus d'un concours de l'humour politique que du sérieux qui sied à notre assemblée. En ce qui nous concerne, nous avons une constance. Les faits parlent pour nous. Chacun peut s'autoglorifier et appeler des *satisfecit* personnels, nous pouvons tous tomber dans ce travers, mais il y a une réalité qui compte.

Cette réalité, ce sont les organismes de contrôle, qu'ils soient publics ou privés, la chambre régionale des comptes, les cabinets d'audit. Cher M. AZINHEIRINHA, lorsque je lis le *Figaro* du 15 octobre 2018 qui publie l'étude de l'UNPI qui indique que sur les 100 plus grandes villes de France, Nice détient le triste record de l'augmentation de la fiscalité, ce n'est pas moi qui le dis, mais le plus grand quotidien français. Lorsque TF1, France 2 ou BFM ouvrent leur journal en disant que Nice est la première ville de France en matière d'augmentation de la fiscalité, vous dirigez cette collectivité, j'en suis le député, cela me fait mal. C'est cette politique qui fait mal à la ville. Je le dis. Après, j'ai entendu votre discours, il était plein d'humour, et vous avez un vrai talent en la matière, je le salue avec beaucoup de force. Je peux reprendre les chiffres du cabinet FSL, qui sont également publiés, avec un tableau sur l'évolution du taux du bâti. C'est un peu de la prestidigitation que de dire : on augmente massivement d'un côté, on baisse marginalement de l'autre, et on ne parle que de la baisse. Ce sont les mêmes contribuables qui reçoivent leur feuille d'impôts. Ils n'ont pas pris ce résultat avec humour. Les électeurs et les citoyens ont du bon sens. On ne les abuse pas. On ne les trompe pas. Ils reçoivent leur feuille d'impôts, ils la lisent et la comparent avec la précédente, et quelque part il y a une vérité qui apparaît.

Pour notre part, nous ne voulons pas dissimuler cette vérité. Nous voulons l'affirmer dans la constance. Ce budget en est le cadre M. le Président. C'est un budget rigoureux et sérieux, que je vous propose mes chers collègues d'adopter.

M. le Président.- Merci M. le Président de la commission des finances pour la présentation de ce budget primitif et pour les propos chaleureux que vous portez sur ce budget que nous avons bâti ensemble. Je propose de mettre aux voix de façon distincte la fixation du

taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 11,8 % au lieu de 12,42 % auparavant, puis le rapport n°1 dans son ensemble en dehors de la fixation du taux.

La fixation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 11,8 %, mise aux voix, est approuvée à la majorité (vote contre du groupe Front de gauche de Mme TOMASINI et M. TUJAGUE et du groupe Socialiste et écologiste de Mme GOURDON et M. VINCIGUERRA).

Le reste du rapport n°1 relatif au budget primitif 2019, mis aux voix, est approuvé à la majorité (vote contre du groupe Front de gauche de Mme TOMASINI et M. TUJAGUE et du groupe Socialiste et écologiste de Mme GOURDON et M. VINCIGUERRA).

2. BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGETS ANNEXES

M. CIOTTI.- Je pense que vous avez tous pris connaissance de ces budgets annexes. Je serai donc bref dans leur présentation. Il s'agit tout d'abord de celui du laboratoire vétérinaire départemental qui s'équilibre en dépenses et en recettes avec une section de fonctionnement d'un montant de 1,74 M€, et 30 000 € en investissement. Les crédits sollicités pour le laboratoire s'élèvent au total à 1,77 M€. Je souligne que les principales recettes proviennent des tarifications des actes réalisés pour un montant de 880 000 €. Là aussi, je salue les efforts qui ont été faits pour aboutir à une réduction des dépenses et à un meilleur équilibre du budget du laboratoire vétérinaire départemental.

Pour le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, le budget primitif est équilibré en dépenses et en recettes pour un montant de 3,9 M€. Le budget du cinéma Mercury est équilibré en dépenses et en recettes à 715 000 € (en fonctionnement). Ce cinéma fonctionne particulièrement bien. Enfin, le budget annexe du parking Silo s'équilibre pour un montant de 526 500 €.

Le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe du cinéma Mercury, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe du parking Silo, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

3. AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

M. CIOTTI.- Ce rapport vise à admettre en non-valeur à la demande du Comptable public, que je salue pour la qualité de son travail, des créances devenues irrécouvrables. Ce rapport nous invite aussi à accorder des remises gracieuses dont la liste vous est donnée dans le rapport, à effectuer des virements de crédits entre chapitres sans pour autant modifier les équilibres généraux par section tels qu'ils ont été votés au budget 2018, et enfin d'octroyer à titre exceptionnel une subvention d'investissement à l'association Tennis Club de Cap d'Ail.

M. le Président.- Je vous remercie. Je précise que ce rapport est habituellement présenté par notre premier vice-président, Me BECK, mais qu'en l'occurrence il est concerné par le Tennis Club de Cap d'Ail. Il n'a donc pas présenté ce rapport et ne participera pas au vote.

Le rapport n°3, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité. M. BECK ne prend pas part au vote.

4. COMMUNICATION SUR LES ACTIONS ENTREPRISES A LA SUITE DES OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR SON EXAMEN DE GESTION 2010 - 2015

M. le Président.- Il s'agit du rapport qui fait suite aux recommandations de la chambre régionale des comptes qui a examiné notre situation et notre gestion sur la période 2010-2015. Ceci avait été présenté lors de notre séance du 8 décembre 2017. Nous disposions d'un délai d'un an à compter de cette date pour délibérer sur les actions entreprises. Aujourd'hui, je vous rends donc compte de ce qui a été réalisé. Six recommandations nous avaient été formulées. Deux avaient été mises en œuvre avant même la transmission du rapport définitif concernant la présentation des annexes budgétaires et le respect de la durée annuelle du temps de travail à hauteur de 1 607 heures par agent. Je rappelle que c'est cette recommandation qui avait donné lieu à une réduction des RTT. Le deuxième point était une recommandation concernant la clôture de cinq budgets annexes qui étaient inactifs. Deux d'entre eux ont été clôturés depuis, et trois sont en cours de clôture.

Le troisième point était une recommandation concernant la subvention annuelle allouée au laboratoire vétérinaire départemental. Outre des mesures d'économies qui ont permis de diminuer fortement la subvention qui est ainsi passée de 933 000 € en 2016 à 572 000 € en 2017, le laboratoire vétérinaire départemental ne perçoit plus à ce jour de subventions mais facture ses prestations de service.

Le point quatre était une recommandation qui concernait le respect du délai de validité de nos subventions, celles qui étaient allouées aux communes et aux groupements de communes. La commission permanente est désormais saisie de chaque cas de caducité, et il n'y a pas de prolongation automatique. Nous procédons à chaque fois à un vote nouveau.

La cinquième recommandation concernait le respect du plafonnement du taux de subvention prévu par la législation et le règlement départemental des aides aux collectivités. Ce cas ne concernait que quelques rares dossiers sur plus de 4 000. Des instructions ont été données aux services afin que ces règles soient désormais scrupuleusement respectées.

Le rapport n°4, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

5. COMMUNICATION SUR LES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT – TARIFS, REGIES DEPARTEMENTALES ET RENOUVELLEMENT DES ADHESIONS AUX ASSOCIATIONS

Me BECK.- Il s'agit d'une simple communication sur certaines décisions que vous avez prises, M. le Président, sur délégation de l'assemblée départementale, pour la fixation de tarifs notamment pour le cinéma Mercury, la galerie Lympia, la grotte du Lazaret, le musée des Arts asiatiques et le musée des Merveilles, mais aussi pour des créations ou suppressions de régies dont le détail figure dans le rapport. Il y a également des décisions de renouvellement d'adhésion à des associations, avec les accompagnements financiers correspondants, comme par exemple pour l'Association nationale des élus du littoral, l'Assemblée des Départements de France, l'Association nationale des élus de la montagne, l'Union des ports de plaisance PACA, et l'Entente pour la forêt méditerranéenne. Des adhésions sont également intervenues pour d'autres associations. Voilà l'objet de cette communication.

Le rapport n°5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

6. BP 2019 - POLITIQUES AIDE A L'ENFANCE ET A LA FAMILLE ET AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE

M. VEROLA.- Le budget de cette politique est de 110 M€, en hausse cette année. Cette politique s'articule autour de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance et des quatre commissions mises en place pour suivre le schéma départemental de l'enfance. Ces commissions devraient se réunir au mois de janvier.

Dans le programme de prévention, nous trouvons les dispositifs de prévention spécialisée. Je rappelle que cette compétence a été pour partie donnée à la métropole Nice Côte d'Azur. Pour la partie qui nous reste, des appels à projets mettent en place cette prévention spécialisée. Pour les missions éducatives, il s'agit de l'aide éducative à domicile et de l'aide éducative en milieu ouvert. Ce sont des rapports que nous retrouvons chaque année sur des contrats passés avec différentes associations.

En ce qui concerne les actions de prévention de santé, d'accompagnement et de soutien à la parentalité au travers des PMI, ce sont toujours les mêmes rapports autour de la naissance, des vaccinations, etc. Quant au programme de placement enfants et familles, 1 787 enfants ont été pris en charge par l'aide sociale à l'enfance en 2018. Le département compte 1 184 places en institution avec les foyers de l'enfance, les établissements privés associatifs et les mineurs non-accompagnés. La priorité du Département est d'ajuster au mieux l'offre de service et de faire face à ces situations difficiles. Il s'agira de poursuivre cet ajustement de l'offre aux besoins au travers notamment des CPOM avec les différentes associations. Trois CPOM ont été renouvelés et cinq sont en cours de l'être. En ce qui concerne la tarification, pour les établissements sous CPOM, elle augmentera de 0,50 %. Pour les autres, cela sera décidé au cas par cas.

Pour les mineurs non-accompagnés, au 31 octobre 2018, nous avons reçu 1 923 mineurs non-accompagnés. A cette même date, le département comptait 367 mineurs confiés. C'est une tâche très difficile à mener, car incertaine et un peu imprévisible. Elle ne dépend pas que de nous, et nous essayons d'y répondre au mieux. Nous avons été amenés à ouvrir de nouvelles structures pour répondre aux besoins. Je tiens à remercier M. le Préfet qui

nous aide beaucoup dans ce travail. Sans la politique qu'il mène aux frontières, nous serions probablement beaucoup plus en difficulté. Il faut le souligner. Je pense aussi que le travail fait par nos équipes est remarquable et répond exactement à la loi. Le problème de ces mineurs est précisément la détermination de la minorité de ces jeunes, puis l'évaluation et le suivi qui est fait. Nous savons très bien que beaucoup de personnes se servent de la minorité pour entrer dans notre pays. Les évaluations se font. Lorsque les mineurs sont réellement mineurs, je peux vous assurer qu'ils sont pris en charge par nos équipes, avec un suivi médical puis éducatif, sachant que certains mineurs arrivent dans un état vraiment malheureux. Il faut donc d'abord les prendre en charge sur le plan médical, avant de les prendre en charge sur le plan éducatif. Nous veillons, que ce soit dans le Foyer de l'enfance ou dans les autres missions déléguées, à ce qu'on assure le meilleur suivi possible et humain pour ces mineurs.

Dans le programme d'accompagnement social, nous retrouvons les aides habituelles : les aides à domicile, et la protection juridique des majeurs avec les mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP). Quant à la politique d'aide aux jeunes en difficulté, cela regroupe le soutien aux communes, le fonds départemental d'aide aux jeunes, et les foyers de jeunes travailleurs avec lesquels nous passons des accords. Nous essayons d'abaisser l'âge d'admission dans ces foyers pour favoriser cette sortie positive vers la majorité.

M. le Président.- Je vous remercie pour votre implication sur le suivi de ce dossier qui n'est pas simple, avec la mission compliquée de s'occuper d'enfants mineurs qui sont parfois en vraie déroute et en vraie dérive sociale. Vous le faites avec beaucoup d'implication, et je vous en remercie. L'exemple que nous avons vécu au Foyer de l'enfance de Vence avec la difficulté momentanée à laquelle nous avons été confrontés en est pour moi l'illustration parfaite. Y a-t-il des questions sur ce rapport n°6 ? S'il n'y en a pas, je précise que Mmes SIEGEL, PIRET, KHALDI-BOUOUGHROUM, SERGI, TOMASINI et M. VEROLA ne prennent pas part au vote.

Le rapport n°6, mis aux voix, est approuvé à la majorité (abstention du groupe Front de gauche de M. TUJAGUE et du groupe Socialiste et écologiste de Mme GOURDON et M. VINCIGUERRA). Mmes KHALDI-BOUOUGHROUM, PIRET, SERGI, SIEGEL, TOMASINI et M. VEROLA ne prennent pas part au vote.

7. BP 2019 – POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

Mme DUHALDE-GUIGNARD.- Ce rapport présente les grandes orientations 2019 de la politique d'aide aux personnes âgées au travers de ses cinq programmes : l'aide à l'hébergement, le maintien à domicile, les frais généraux de fonctionnement, la lutte contre la maladie d'Alzheimer et Seniors en action. Les crédits consacrés à leur mise en œuvre s'élèvent à la somme globale de 151,4 M€ en dépenses et 53,65 M€ en recettes.

Concernant le programme « Aide à l'hébergement », je vous propose de déterminer le taux d'évolution de 0,7 % pour les tarifs devant être fixés par le président du Conseil départemental, de moduler ce taux d'évolution pour les EHPAD habilités à l'aide sociale qui ont à intégrer des surcoûts liés à des travaux importants et validés, de poursuivre la réalisation

du programme pluriannuel d'investissement des EHPAD 2018/2020 pour les sept EHPAD habilités à l'aide sociale sis à Cannes, Contes, Gorbio, Nice-Pauliani, Peille, Puget-Théniers, et Villefranche-sur-Mer.

Au titre de la dépendance, il est proposé d'apporter une attention particulière pour les EHPAD présentant des problèmes structurels. Concernant le programme « Maintien à domicile », nous souhaitons compléter les plans d'aide APA au travers d'un plan départemental en faveur des aidants. J'attire votre attention sur la journée départementale des aidants qui aura lieu le 14 décembre au Palais de la Méditerranée. Nous souhaitons aussi poursuivre les actions de formation, dans le cadre du centre de professionnalisation des métiers d'aide à la personne et des relais assistants de vie, et améliorer la qualité du service d'aide et d'accompagnement à domicile.

Concernant le programme « Frais généraux de fonctionnement », nous allons animer la coordination gérontologique au plus proche des usagers, en maintenant le financement des Centres locaux d'information et de coordination (CLIC) du haut-pays. Enfin, nous allons poursuivre les actions engagées dans le cadre du plan « Seniors en action » sous l'égide de Philippe ROSSINI. Plus de 20 000 seniors sont rentrés dans ce dispositif et ont bénéficié de 54 000 animations.

Quant au plan Alzheimer, nous développons les places d'accueil de jour : 334 places actuellement, 134 lits d'hébergement temporaire, et 5 haltes répit. Nous poursuivrons les actions engagées dans le cadre du schéma départemental gérontologique en accompagnant la gouvernance des Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA).

M. le Président.- Je vous remercie. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit précédemment dans le discours préliminaire sur les personnes âgées. J'ai en revanche une remarque que je réitère dans toutes les instances où je siège concernant la fracture numérique qui peut exister, notamment avec les personnes âgées. De plus en plus de dossiers sont à remplir sur internet, et je vois souvent des personnes d'un certain âge être obligées de passer par le biais d'une personne de leur famille ou d'une personne extérieure pour remplir certains documents, potentiellement confidentiels. Certaines administrations ne laissent plus aucune place au papier. Nous comprenons la démarche, mais faisons tout de même attention à ne pas créer un embarras trop important pour les personnes qui n'ont pas suivi cette évolution et qui sont obligées de passer par des tiers. Pensons-y, puisque cela peut devenir un vrai souci. Nous sommes dans le SMART Deal, et nous allons de l'avant, mais pensons aussi à ces personnes qui soit ne sont pas équipées, soit n'arrivent pas à remplir ces documents.

M. le Président.- Vous avez tout à fait raison. C'est un sujet sur lequel il faut être vigilant. L'évolution du numérique peut poser ce problème, et il faut de l'accompagnement à tous les niveaux. Le dossier présenté par Mme DUHALDE-GUIGNARD est porté par M. ROSSINI, et cela m'amène à faire un commentaire dans la continuité des remarques que vous avez pu faire et dans lesquelles nous inscrivons une philosophie globale d'aide aux

personnes âgées. La politique du Département telle qu'elle a été conduite ces dernières années va sur une aide directement aux seniors et aux personnes en difficulté, mais j'insiste aussi sur le rôle préventif et d'anticipation que nous avons vis-à-vis de ces seniors. Ce sont toutes les opérations qui sont montées comme le bal des seniors, l'accompagnement sur le terrain, etc., qui via le sport, la musique, les activités culturelles, etc., permettent de tenir les seniors le plus éveillés possible et le plus longtemps possible pour qu'ils puissent être aussi autonomes que possible. Une partie de notre budget est consacrée à cela. Ces actions ne rentrent pas forcément dans les dépenses d'accompagnement des EHPAD, mais cela en fait partie. La prévention est toujours préférable à la nécessité de faire une action curative.

Mme TOMASINI.

Mme TOMASINI.- En ce qui concerne cette politique en faveur des personnes âgées, si nous pouvons être satisfaits des soutiens financiers de 20 M€ apportés aux structures qui viennent d'être citées par Mme DUHALDE-GUIGNARD pour leurs travaux de construction, de rénovation et de restructuration, le constat que nous faisons sur le terrain en étant présents dans les conseils d'administration des dix EHPAD de notre canton n'est pas satisfaisant. Il faudrait que davantage d'efforts soient faits quant à leur fonctionnement.

De plus, nous assistons à la mise en place de directions communes, de mutualisations de services entre structures – c'est le cas pour l'administratif, la lingerie, les cuisines – sans que pour autant les économies réalisées par ces mutualisations aient une répercussion sur l'amélioration des soins et la prise en charge des résidents.

La mise en œuvre des CPOM dans la plupart des établissements, non seulement ne résout pas les difficultés, mais parfois même les creusent. Les conflits dans ce secteur en 2018 l'ont prouvé en dénonçant la souffrance du personnel au travail par manque d'effectifs. L'augmentation des budgets de seulement 0,7 % est nettement insuffisante.

Au titre de la dépendance, il y a urgence à améliorer la qualité de la prise en charge, et pour cela il faudrait qu'un nouvel effort soit fait pour l'augmentation du point GIR. D'autres collègues l'ont d'ailleurs souligné. Il est certes passé à 6 € en 2017, mais il reste néanmoins insuffisant.

Si nous saluons la mise en œuvre d'un plan départemental d'aide aux aidants pour 2019, qui était vraiment indispensable, il n'en reste pas moins qu'un réel effort devrait être fait sur la prise en charge hébergement et dépendance dans les EHPAD. Je vous assure M. le Président que nous constatons un réel besoin et la nécessité de mobiliser des moyens nouveaux.

M. le Président.- Je vous remercie. Nous pouvons partager votre préoccupation, votre inquiétude et votre constat. Il y a trois piliers : la santé, portée en responsabilité par l'ARS et l'Etat ; la dépendance, portée par le Département ; le logement, qui sur les EHPAD publics est également porté par le Département. Nous avons donc cette action importante, mais avec un constat, que je fais en tous cas personnellement dans les EHPAD sur lesquels je suis, c'est-à-dire celui d'un transfert de l'APA vers la santé. Ce transfert nous épuise. La fongibilité qu'il y a sur ces trois piliers dans la gestion des EHPAD me conduit à vous dire qu'il vaut mieux s'orienter vers des contrats de type CPOM qui nous amènent à améliorer globalement l'offre.

Quant à l'évolution du point GIR, nous revenons sur le débat que nous avons eu précédemment au moment du budget. Ce n'est pas l'augmentation du point GIR qui va régler tous les problèmes. Je préfère que nous ayons une augmentation du point GIR comme l'année dernière, sachant qu'il n'avait plus été augmenté depuis longtemps, et que nous essayions de jouer sur d'autres moyens d'action pour faire progresser le sujet. L'ARS notamment doit être mobilisée sur le sujet, et les CPOM en sont le moyen. J'en ai en tous cas l'intime conviction.

Le rapport n°7, mis aux voix, est approuvé à la majorité (abstention du groupe Front de gauche de Mme TOMASINI et M. TUJAGUE et du groupe Socialiste et écologiste de Mme GOURDON et M. VINCIGUERRA).

9. BP 2019 - POLITIQUES DISPOSITIFS RSA et FSL

M. VEROLA.- Nous avons déjà beaucoup parlé du RSA en début de séance. Le programme départemental d'insertion a permis une baisse de 5,2 % du nombre d'allocataires, malgré une augmentation des demandeurs d'emploi. Il a donc été décidé de poursuivre ce plan départemental d'insertion au travers des programmes habituels Allocations et Activations. Il s'agit donc de la reconduction des politiques menées jusqu'à présent. Nous maintenons le dispositif dans le périmètre actuel à budget constant. L'accord que nous avons passé avec la Région PACA qui souhaite renforcer le partenariat entre les deux collectivités pour un retour à l'emploi durable nous permet de mobiliser des fonds pour la formation des personnes allocataires du RSA, grâce à l'appui du fonds européen, du FAPI.

Pour la politique Allocations, nous retrouvons les allocations accordées chaque année. Tout est dans la délibération, il n'y a rien de spécial. Pour le programme Activations, nous reconduisons les contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI). Quant à la politique du FSL, nous y retrouvons comme d'habitude les aides pour les factures d'électricité, le paiement des loyers, les mesures d'urgence, éviter les expulsions, etc.

M. le Président.- Je vous remercie pour ce rapport. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Je ne vais pas répéter les propos que j'ai tenus dans mon discours préalable sur le RSA. Je réitère en revanche nos félicitations par rapport à la qualité et l'efficacité de ce qui est mis en œuvre. Compte tenu de tout le reste, et du nombre de bénéficiaires qui reste malgré tout stable alors que les demandes augmentent, nous voterons contre.

M. le Président.- Je trouve dommage que vous votiez contre ce dispositif.

Mme GOURDON.- Nous voterons tout à l'heure le dispositif en commission permanente. Dans ce rapport, c'est une politique générale qui comprend des chiffres, avec ce que j'ai relevé ce matin. Sur le dispositif lui-même, qui sera présenté en commission permanente, nous le voterons. Nous dissociions bien les deux sujets.

M. le Président.- Nous pouvons vous apporter les réponses sur les chiffres.

Mme GOURDON.- Nous les avons eues. Mais lorsque nous avons 8 000 entrées en plus chaque année et que nous restons sur le même nombre de bénéficiaires...

M. le Président.- Il y a 8 000 entrées et 8 000 sorties. Nous sommes à l'équilibre.

Mme GOURDON.- Quels types de sorties ? Il y a les sorties via l'emploi, les sorties par suspension, et les sorties par radiation.

M. le Président.- Il y a des sorties par radiation pour ceux qui n'y ont pas droit.

Mme GOURDON.- Je ne parle pas des fraudeurs, mais des personnes qui sont en difficulté.

M. le Président.- Nous sommes à l'équilibre là-dessus. Il y a une vraie incompréhension, et il faudrait la lever. Il est dommage que vous votiez contre.

Mme GOURDON.- Peut-être aurons-nous de très bons chiffres l'année prochaine, mais pour cette année, il y a eu 5 000 à 6 000 suspensions. Nous en avons quoi qu'il en soit parlé en commission avec M. PAQUETTE et Mme TEIXEIRA, et nous savons que les services font un travail remarquable. Le travail qui est fait est tout à fait pertinent, engagé auprès des personnes. Mais je ne comprends pas pourquoi nous avons toujours le même nombre de bénéficiaires.

M. le Président.- Je suis demandeur que vous nous ameniez des personnes dans cette situation, c'est-à-dire des personnes qui se retrouvent sur le bord du trottoir parce que nous les aurions exclues. A partir de ce moment-là, je vous donnerai raison. Mais globalement, ce qui nous revient des services, c'est qu'il y a 8 000 entrées et 8 000 sorties, et que personne ne se retrouve sur le bord du trottoir, en difficulté à cause de ça. Nous pouvons discuter longtemps sur votre doute et vos soupçons, mais vous reconnaissez en même temps que l'efficacité des services est réelle. Je ne comprends donc pas, mais le vote de chacun se respecte. Vous demandez à voir et vous vous abstenez ? D'accord. La prochaine fois nous réglerons nos comptes. C'est constructif.

Le rapport n°9, mis aux voix, est approuvé à la majorité (abstention du groupe Front de gauche de Mme TOMASINI et M. TUJAGUE et du groupe Socialiste et écologiste de Mme GOURDON et M. VINCIGUERRA).

10. BP 2019 – POLITIQUE SANTE

Mme DUHALDE-GUIGNARD.- Ce rapport présente le budget 2019 de la politique départementale en faveur de la santé. Les crédits consacrés à cette politique s'élèvent à la somme globale de 5,24 M€ en dépenses, dont 4 M€ en investissement, et 1,1 M€ en recettes.

Pour le programme « Missions déléguées dans le domaine de la santé », nous allons demander le renouvellement de la convention du CeGIDD avec l'ARS afin de poursuivre les actions de dépistage des MST, les actions de prévention du cancer du sein et du cancer colorectal, et les vaccinations publiques. Nous poursuivons les actions de lutte contre la

prolifération des moustiques avec l'EID Méditerranée, ainsi que la coopération avec le Comité départemental d'éducation pour la santé (CODES). Nous relançons par ailleurs un appel à projets santé. Il s'agira du onzième appel. Nous reconduisons le soutien à l'équipe de recherche du Professeur HOFMAN pour un montant de 70 000 €. Concernant le programme télémédecine, nous poursuivons le développement des actions conduites en matière de télémédecine. Dans le cadre du programme de frais généraux de fonctionnement, nous allons acheter des vaccins pour le CeGIDD, poursuivre l'organisation de la campagne de vaccination contre le papillomavirus, et reconduire les mesures prises pour le maintien des professionnels de santé dans le haut-pays et le moyen-pays via l'aide à l'installation.

M. le Président.- Je vous remercie. M. SCIBETTA.

M. SCIBETTA.- Je voudrais simplement revenir sur un sujet qui préoccupe l'ensemble de notre population, dès le printemps et tout l'été : la prolifération des moustiques. Je sais que nous sommes intervenus à plusieurs reprises. Personnellement, j'ai souhaité que nous allions beaucoup plus loin que ce qui est fait aujourd'hui, et j'aimerais que l'on crée un groupe de travail autour de cette question pour envisager concrètement les mesures complémentaires que nous pourrions prendre pour essayer de trouver des solutions plus efficaces et plus pérennes. C'est un sujet très préoccupant. Les habitants ne peuvent plus bénéficier de leurs espaces extérieurs, et cela a même des incidences sur le développement touristique. Je renouvelle donc ma demande, que j'avais faite il y a quelque temps, sur la mise en place d'un groupe de travail afin que nous puissions établir un diagnostic, une réflexion et une stratégie pour déployer de nouveaux moyens.

M. le Président.- C'est un point de vigilance que nous avons aussi. Les services sont en train de m'expliquer que les interventions ne se font que lorsqu'il y a des détections de moustiques porteurs de virus et pouvant contaminer les populations. Il y a alors un risque sanitaire, et nous sommes en capacité d'intervenir. On ne peut pas intervenir sur la population de moustiques au plan général. C'est une politique sur laquelle vous avez raison de nous alerter, puisque la prolifération ne manque pas de s'accroître. Elle marque des inquiétudes parmi les habitants, et je pense que les populations de moustiques porteurs de virus seront de plus en plus nombreuses.

M. SCIBETTA.- J'ai compris votre réponse, mais elle ne me satisfait pas, je suis désolé. C'est exactement ce qu'on me dit depuis quelque temps : il y a un point de vigilance, il faut attendre que l'on se retrouve dans des situations beaucoup plus graves pour pouvoir intervenir efficacement. Non, je pense qu'à un moment donné, nous devons être capables de nous remettre en question, de prendre en compte le contexte et la réglementation, et d'essayer d'apporter des réponses innovantes. Nous sommes dans une région très sensible pour les moustiques, ce qui impacte le confort des habitants mais également l'accueil des touristes. Je ne peux pas me contenter de cette réponse. Je renouvelle une nouvelle fois ma demande que soit mis en place un groupe de travail pluridisciplinaire, avec des élus bien sûr, mais également des spécialistes pour approfondir la réflexion et proposer de nouvelles réponses.

M. le Président.- Ma réponse ne vous satisfait pas, mais elle n'était pas une réponse bloquée sur une fin de non-recevoir. Je vous ai dit que vous aviez raison. C'est un problème sanitaire global qui relève de l'autorité de M. le Préfet des Alpes-Maritimes. Nous avons là un problème de santé, et cela ne relève pas de l'action du Département. Le Département intervient lorsqu'il y a un risque révélé. Néanmoins, vous avez raison, nous pouvons aller sur ce sujet, créer un groupe de discussion, et voir éventuellement comment accompagner d'autres mesures différenciées.

Mme DUHALDE-GUIGNARD.- Actuellement, l'EID intervient lorsqu'un cas de maladie vectorielle - Chikungunya, Zika, et maintenant West Nile - apparaît dans un secteur géographique. Ils interviennent avec des produits chimiques qui sont un peu une bombe thermonucléaire dans l'environnement. Ces produits tuent certes les moustiques mais avec de lourds effets dans l'environnement. Il est donc hors de question d'avoir ce type de réponse chimique partout dans les Alpes-Maritimes. Cela reviendrait à tuer la biodiversité. Il faut trouver d'autres moyens pour endiguer la prolifération des moustiques. Cela passe certainement par la mise en place de pièges ou par le développement de prédateurs, mais engager une lutte chimique tout azimut serait pire que le mal.

M. le Président.- M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit. Il y a effectivement un énorme risque à poursuivre les pratiques actuelles, sauf sur les endroits où il y a effectivement un problème pathologique décelé. Ailleurs, cela relève d'autres pratiques. Je vis dans une maison à la campagne, et je sais exactement à quoi m'en tenir en ce qui concerne les moustiques. C'est insupportable, et nous en avons eu jusqu'à aujourd'hui. S'il y a une telle prolifération des moustiques, c'est parce qu'il y a un problème climatique et un problème de dérèglement. Ce même problème de dérèglement porte atteinte aux prédateurs naturels du moustique. Nous avons donc quelques efforts à faire pour réfléchir à la disparition d'une bonne partie de la faune aviaire, des oiseaux, des chauves-souris, etc. Il y a peut-être un travail à faire en ce sens afin de restaurer un certain nombre de prédateurs naturels des moustiques pour éviter leur prolifération. Il y a un système de vases non-communicants entre les différentes espèces qui fait que les moustiques prolifèrent et leurs prédateurs sont en baisse. Qu'il y ait un lieu de réflexion sur ce sujet, je suis tout à fait d'accord. Que l'on recoure de manière systématique à du chimique, ce serait du suicide.

M. le Président.- Je vous remercie. Je ne pense pas que la demande de M. SCIBETTA était de recourir au chimique systématiquement. Quoi qu'il en soit, au vu de ces échanges, je vous propose d'alerter le Préfet des Alpes-Maritimes pour qu'il se saisisse de ce problème.

M. SCIBETTA.- J'ai simplement demandé que nous créions un groupe de travail et de réflexion sur ce sujet, à l'initiative du Conseil départemental, en associant bien sûr les services de l'Etat, les chercheurs, et toutes les personnes concernées par cette problématique. Essayons d'innover et de proposer des mesures nouvelles complémentaires et beaucoup plus efficaces. A défaut, chacun attend que ça se passe, et nous serons un jour confrontés à un

problème majeur, avec des interventions chimiques. Or je pense que personne ne souhaite aller jusque-là.

M. le Président.- Je vous propose de ne pas inverser le problème. Ce n'est pas nous qui avons la compétence mais l'Etat. Nous allons demander au Préfet des Alpes-Maritimes, qui j'en suis sûr le fera, d'intervenir dans le cadre de ses responsabilités. Nous lui prêterons assistance. Mais n'invertissons pas les rôles, il ne faut pas se substituer à l'Etat. Nous en faisons déjà beaucoup, et c'est à l'Etat, ou en tous cas à son autorité, de prendre les choses en main. Nous le ferons, et je vous ferai un retour rapidement.

Le rapport n°10, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

11. **BILAN DE LA POLITIQUE DE CONTROLE DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX, MEDICO-SOCIAUX ET D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS POUR L'ANNEE 2018**

M. VEROLA.- Il s'agit du bilan de la politique de contrôle des établissements sociaux, médico-sociaux et d'accueil de jeunes enfants. En ce qui concerne les structures d'accueil pour mineurs, dans le domaine de la protection de l'enfance, un certain nombre d'établissements ont été contrôlés et donnent lieu à un suivi simple. Dans le domaine de l'accueil du jeune enfant, l'ensemble des contrôles ont abouti à un diagnostic globalement satisfaisant. Pour les personnes handicapées, les contrôles n'ont pas mis en évidence de dysfonctionnements. En ce qui concerne les EHPAD, les contrôles ont été plus attentifs. Une fermeture administrative est intervenue, mais elle correspondait uniquement à un avis défavorable de la commission de sécurité. Cette fermeture a été levée une fois les travaux réalisés. C'est un bilan que nous faisons chaque année et qui ne donne pas lieu à un vote.

Le rapport n°11, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

13. **BP 2019 – POLITIQUE PLAN ENVIRONNEMENTAL GREEN DEAL**

M. VIAUD.- Je serai très synthétique sur la présentation de ce rapport qui a été évoqué de nombreuses fois, en commission des finances et en commission écologie. Ce rapport a pour objet la présentation des grands axes de la politique du plan environnemental GREEN Deal au travers des programmes qui composent cette approche avec les espaces naturels, les paysages, la forêt, l'entretien et les travaux, l'eau, le milieu marin, les déchets et l'énergie. Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité dans les deux commissions où il a été présenté. J'imagine qu'il en sera de même aujourd'hui.

M. le Président.- Je pense que le rapporteur a en même temps la fierté, en étant vice-président à l'environnement, d'avoir le succès qu'il a eu auprès de l'UNESCO.

M. VIAUD.- Merci pour ce message. C'est en effet une grande fierté pour Grasse, pour le Pays de Grasse, avec cette reconnaissance qui vient mettre un coup d'éclairage sur la Ville de Grasse, sur sa tradition, ses parfums, son industrie, ses praticiens, mais aussi sur la culture de la plante à parfum. Je voudrais saluer le travail de Jean-Pierre LELEUX qui a beaucoup œuvré en ce sens, et lui rendre hommage pour son travail. Je remercie aussi mes

collègues M. VINCIGUERRA, Mmes GOURDON et OLIVIER qui, comme vous l'avez souligné dans vos propos, ont soutenu dès le premier jour cette démarche avec l'ensemble des maires de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse, et l'ensemble des maires concernés aussi dans le Var puisque nous avons travaillé avec les municipalités de Montauroux, de Callian, de Fayence qui produisent de la plante à parfum. Je remercie également la CASA, ma chère Anne-Marie et mon cher Gérald avec qui nous avons travaillé main dans la main sur ces sujets.

Je vous remercie donc des propos que vous avez tenus tout à l'heure. Nous allons pouvoir faire converger toutes nos forces sur ce projet important et ouvert au conseil départemental pour cette reconnaissance légitime de l'UNESCO. Si nous pouvons apporter ce regard et cette expérience à vos côtés M. le Président, nous serons heureux et fiers de le faire.

M. le Président.- Je vous remercie pour ces mots chaleureux qui honorent le pôle métropolitain, cher David LISNARD. Nous partageons très largement cette victoire avec le Département des Alpes-Maritimes, et toutes celles et tous ceux qui s'y reconnaissent.

Le rapport n°13, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

14. BP 2019 – POLITIQUE NUMERIQUE SMART DEAL

M. ROSSI.- Vous avez abordé largement le sujet dans votre discours introductif, M. le Président. Je me limiterai donc à quelques éléments synthétiques. Le SMART Deal vise l'amélioration de la performance et la modernisation de l'administration. Il y a deux sources à ces améliorations, avec tout d'abord le groupe d'experts que vous avez constitué, sous le pilotage de Marco LANDI, et qui a déjà évoqué un certain nombre de projets, comme la création d'une maison départementale de l'intelligence artificielle. Je citerai également la plateforme de connaissances conçue par les collégiens. La deuxième source correspond aux services départementaux, et nous avons là aussi une plateforme de gestion de la relation usager qui sera le point d'entrée des habitants du département pour leur lien avec notre institution. Toujours dans le domaine pédagogique, nous pouvons citer le cartable numérique auprès des établissements scolaires.

Ce sont quelques exemples de ce que nous pouvons faire mais ce ne sont pas les seuls et ce ne seront pas les derniers. Nous avons pour cette politique un budget de 4 M€ en investissement et de 700 000 € en fonctionnement. Je voudrais joindre et intégrer dans ce rapport les enjeux relatifs au déploiement de la couverture du téléphone mobile, avec la création de nouveaux relais par les quatre opérateurs. Il y a une partie de maîtrise d'ouvrage publique des collectivités, avec trois sites qui seront déployés dans les Alpes-Maritimes et qui seront suivis a minima par six nouveaux sites. Ce dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la part des commissions concernées.

Le rapport n°14, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

16. BP 2019 – TOURISME ET ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI

M. LISNARD.- Avant d'évoquer le tourisme et l'emploi, je félicite à nouveau la Ville de Grasse et le Pays de Grasse pour ses savoir-faire liés au parfum et leur reconnaissance au patrimoine mondial culturel et immatériel de l'UNESCO. Au-delà de toute cette filière qui est récompensée, et des efforts remarquables faits sous l'autorité de Jean-Pierre LELEUX et de Jérôme VIAUD, il est indispensable de montrer que notre département est un territoire d'expérience, de savoir-faire et d'authenticité. C'est bien plus important qu'on ne l'imagine, et c'est une grande joie que nous devons partager, même si le mérite n'en revient qu'au Pays de Grasse qui a réalisé ce travail. Comme vous le disiez M. le Président, nous ne pouvons que nous réjouir de voir le Cap Azur, notre pôle métropolitain, additionner des succès. Jérôme VIAUD présidera Cap Azur dans quelques mois, après Jean LEONETTI et après moi, sous le regard bienveillant de l'éternel Vice-président, premier et unique. Cap Azur est une forme d'intercommunalité innovante. Ce n'est pas une supra-communalité qui viendrait en réduction des compétences et de la souveraineté communale. C'est une véritable coopération intercommunale renforcée, et c'est ce qui nous permet de travailler en réseau, en développant nos territoires dans le respect de l'identité de chacun.

Nous espérons que ce succès en augurera d'autres pour les trois autres candidatures actuellement déposées : celle des Alpes de la Méditerranée, qui est la plus ancienne et qui a beaucoup d'atouts ; la magnifique candidature de Nice Ville Riviera avec la Promenade des Anglais ; et celle qui ne manque pas d'intérêt non plus, c'est-à-dire celle de Cannes et des Iles de Lérins. Nous avons vu le nombre d'années de combat nécessaires, et je suis sûr que certains de nos successeurs seront heureux de participer à l'effort pour cette gratification.

Le rapport qui vous est soumis concerne, en matière d'emploi, les deux leviers d'action du Département. Le premier est conforme à la vocation sociale de notre collectivité, celle d'accompagner les politiques publiques d'insertion et de renouveler pour cela la convention avec la Chambre de métiers. Le deuxième levier est celui qui fait du Département un catalyseur d'initiatives pour stimuler les écosystèmes locaux. C'est un travail très important qui produit ses fruits.

En matière de tourisme, qui est aujourd'hui la première industrie du département, il s'agit de continuer et d'amplifier les actions menées. Je ne vais pas les détailler ici. Il y a un travail d'investissement et de soutien à la mise à niveau des hébergements dans les secteurs les plus tendus et les plus difficiles, notamment dans le moyen pays et dans le haut pays. Au-delà de ce soutien financier, c'est aussi la labellisation des types d'hébergement, avec la mise en valeur et le déploiement de « Qualité tourisme », « Tourisme handicap », la « Charte accueil vélo », la « Charte équestre », la « Charte accueil sportif et handisport », « Villes et Villages fleuris », etc. A chaque fois, l'enjeu est d'avoir une offre d'hébergement qualitative, et si possible quantitative, en phase avec un contenu labellisé par ces chartes.

Les autres actions sont celles menées directement par le Département, ou via le CRT Côte d'Azur France dont le Département est de loin le premier financeur, avec le support à la marque Côte d'Azur France. C'est une démarche que nous avons engagée et accélérée après la tragédie du 14 juillet 2016. Avec peu de moyens, lorsque nous nous comparons à d'autres

territoires internationaux et même nationaux, cela nous permet de réunir 150 partenaires engagés, privés et publics, sous cette marque Côte d'Azur France, Alpes-Maritimes et Var Est, avec également 90 personnalités internationales qui sont devenues des ambassadeurs officiels Côte d'Azur France.

Cela nous a permis de générer 600 000 abonnés sur nos réseaux sociaux, uniquement sur Côte d'Azur France, avec 1,3 million de partages du hashtag Côte d'Azur France autour de partages d'expériences positives. Nous avons lancé cette action après l'attentat pour montrer des témoignages de la réalité positive de notre territoire sur le plan touristique. Cela nous amène à ce jour à une audience cumulée internationale de 380 millions d'impacts du hashtag Côte d'Azur France, ce qui en fait une réussite. Beaucoup de moyens ont été mobilisés à la relance de notre territoire après la tragédie de Nice, avec d'ailleurs des augmentations de fréquentation, de taux d'occupation et parfois de RevPAR, proportionnelles à la baisse de la fréquentation. En d'autres termes, les territoires qui avaient le plus baissé après l'attentat sont ceux qui ont eu les pourcentages de rebond les plus élevés, ce qui est logique et normal. Nous pouvons nous réjouir de cet effort. Le CRT Côte d'Azur France agit pour tous nos territoires et en particulier pour la relance des territoires les plus impactés, en commençant évidemment par Nice.

Nous développons des projets touristiques d'envergure, en particulier pour développer les ailes de saison. Je pense au Festival des Jardins de la Côte d'Azur dont la deuxième édition biennale a été annoncée il y a dix jours dans une opération presse à Paris, avec le thème « Rêves de Méditerranée ». Marina PICASSO en sera la marraine. Outre la mise en valeur et la commercialisation de packages et de séjours autour de grands jardins publics ou privés ouverts au public, il y aura un concours international de créations paysagères. Lors de la première édition, nous avons accueilli 11 créateurs dans les villes partenaires. En 2019, nous accueillerons 24 créations paysagères. Rappelons qu'en 2017, ce nouveau festival avait généré 400 000 visiteurs.

Nous avons aussi beaucoup d'actions sur le cluster sport et tourisme. Nous étions le premier territoire à se positionner sur le sport comme vecteur de séjour touristique. Il faut s'en réjouir, pour les spectateurs dans les grandes manifestations internationales mais aussi pour les participants et les accompagnateurs. Nous avons doublé le nombre de séjours depuis que nous avons lancé ce cluster. Nous voulons le tripler, avec notamment la mise en valeur de grands événements, comme le marathon évidemment pour lequel nous éditerons en 2019 un guide touristique pour les accompagnants, mais aussi le cyclotourisme, etc. avec la mise en valeur de nos paysages à la fois urbains, ruraux et montagnards, et la mise en cohérence par du marketing adapté. C'est le travail que fait notre commando touristique du CRT Côte d'Azur France. Nous avons aussi la perspective d'un futur festival autour du sport en plein air mais je n'en dis pas plus pour l'instant.

Ce sont donc des actions denses. Tout en gardant à l'esprit que le tourisme est avant tout une activité privée, le Département intervient en catalyseur des initiatives au service des territoires et des marques qui composent la marque ombrelle Côte d'Azur France. C'est ce qui

vous est proposé dans ce rapport dont les ventilations budgétaires apparaissent dans le budget que vous avez adopté tout à l'heure.

M. le Président.- Je vous remercie. Nous sentons le grand communicant qui nous vend tous les talents et tous les mérites des Alpes-Maritimes. Merci pour ce dynamisme. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Mme MOREAU.

Mme MOREAU.- Je tiens à vous remercier de m'avoir reconduite à la présidence de Villes et Villages fleuris. Cela vient d'être évoqué par M. LISNARD. Nous nous impliquerons particulièrement avec Villes et Villages fleuris dans la nouvelle édition du Festival des Jardins avec des circuits et visites. Le jury de Villes et Villages fleuris compte aussi la présence de l'association des Gîtes de France. Le Département est représenté par M. LOMBARDO. Je tiens à rappeler le travail important que fait le Relais auprès du moyen pays et du haut pays, et auprès des propriétaires. Nous étions encore hier en réunion de secteur à Saint-Sauveur-sur-Tinée. Je rappelle aussi que nous sommes toujours dans l'attente d'un reliquat de subvention qui serait le bienvenu pour terminer l'année 2018.

M. le Président.- Je vous remercie, Mme la conseillère départementale mais aussi Mme la présidente des Gîtes de France, une présidente efficace dont les mérites m'ont effectivement été loués par M. LOMBARDO, nous regarderons cette demande avec beaucoup d'attention. Je vous remercie pour votre implication.

Le rapport n°16, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

La séance est suspendue de 13 h 06 à 14 h 50.

8. BP 2019 – POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Mme SATTONNET. - Ce rapport concerne la politique en faveur des personnes en situation de handicap. Les crédits consacrés à cette politique s'élèvent à 115,3 M€. Cette politique s'organise dans le cadre du schéma départemental qui avait été adopté par notre assemblée départementale le 31 janvier 2014 et qui fera l'objet d'une nouvelle concertation en 2019 afin de définir les objectifs sur la période 2019-2024.

Cette politique s'organise autour de quatre programmes, avec tout d'abord le programme d'aide à l'hébergement dans le cadre duquel nous retrouvons le renouvellement des CPOM avec les structures pour adultes handicapés. Sur les 19 structures, 4 contrats ont été signés, 6 ont fait l'objet d'un report et 9 sont en cours de finalisation ou de discussion. Il est proposé, dans le cadre de l'enveloppe prévue à l'article L313-8 du code de l'action sociale et des familles, un taux d'évolution des dépenses de 0,2 % pour les structures signataires de CPOM. Il est également proposé de renouveler les CPOM, dans le cadre budgétaire actuel, tout en discutant avec les gestionnaires importants d'une adaptation de l'offre en adéquation avec les besoins.

Le deuxième axe du programme d'aide à l'hébergement est d'amplifier et de diversifier l'offre. Un effort sans précédent avait été réalisé par le Département dans le cadre du précédent schéma, avec l'autorisation et l'ouverture de près de 1000 places en établissement et de 12 services intervenant à domicile. A ce jour, le département compte 74 établissements pour 1 587 places d'hébergement, 204 places d'accueil de jour et 39 places d'accueil temporaire, ainsi que 12 services d'accompagnement à domicile pour 529 places en file active.

Le schéma départemental conforte ces avancées avec la prise en compte des créations prévues, dès 2016, à travers le PRIAC, de 40 places en Foyer d'accueil médicalisé (FAM) et 35 places de Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH). 23 places de SAMSAH restantes font l'objet d'un appel à projets lancé conjointement avec l'ARS le 20 juillet 2018. Le renouvellement des CPOM permettra également d'envisager la mise en œuvre de nouvelles réponses à destination des personnes en situation de handicap, notamment dans le cadre de la « réponse accompagnée pour tous ».

Autre axe, celui de l'évaluation et du suivi des structures pour personnes en situation de handicap. Il s'agit d'un axe prioritaire d'intervention pour 2019. Je ne vais pas détailler tout le dossier, je pense que vous en avez pris connaissance.

En ce qui concerne le programme de maintien à domicile, qui est un volet également important de cette politique, il s'agit de favoriser l'accompagnement à domicile à travers des prestations et le suivi de leur efficacité, dont la PCH mais pas uniquement. De même, le Département consacre chaque année près de 5 M€ à l'accompagnement des aidants au travers d'une allocation mensuelle, dans le cadre de la PCH, pour un nombre de 1 222 aidants accompagnés. En 2017 s'est tenue la première journée départementale des aidants. Je précise qu'une nouvelle journée se tiendra le 14 décembre. J'invite tous les élus de cette assemblée à communiquer autour de cette journée. C'est extrêmement important puisque le département compte plus de 100 000 personnes concernées par une mesure MDPH, c'est-à-dire potentiellement autant d'aidants ou de familles concernés par les situations de handicap. C'est une journée que nous avons voulue à la fois pour les aidants de personnes en situation de handicap et pour les aidants de personnes âgées. Nous nous sommes engagés à mettre en œuvre à nouveau cette journée avec les services, que je remercie pour leur implication.

Le programme de maintien à domicile recouvre aussi la volonté de poursuivre les actions de formation pour les intervenants à domicile. La formation des intervenants et la valorisation des métiers de service à la personne font partie des axes extrêmement importants relevés par le Département, par la CNSA et par nos services. Ce sera certainement une des actions majeures dans les années à venir. Nous avons ainsi l'action du Centre de professionnalisation des métiers d'aide à la personne, l'action des relais assistants de vie et l'information des particuliers employeurs et des professionnels du département.

Il s'agira par ailleurs de restructurer les services d'aide et d'accompagnement à domicile. C'est un véritable enjeu. La réforme, exigeant le « zéro sans solution » et la « réponse accompagnée pour tous », est un peu un vœu pieux à l'heure actuelle. Nous le

savons, malheureusement, il n'y a pas encore de réponse pour chacun. Si nous voulons trouver demain des réponses pour tous et pour chacun, il faudra que l'on puisse mettre en œuvre un certain nombre de solutions innovantes, pour les personnes âgées comme pour les personnes en situation de handicap, afin de trouver d'autres alternatives que le placement en établissement.

Le troisième programme est le programme d'accompagnement social. L'assemblée départementale avait décidé en 2006 de compléter les effectifs des Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). Nous avons prorogé cette mesure, avec un montant de participation départementale de 427 000 € pour une trentaine d'AESH qui viennent en complément, notamment lorsque les AESH de l'Éducation nationale sont absents ou défaillants pour une raison ou pour une autre.

En ce qui concerne enfin le programme de fonctionnement de la MDPH, vous connaissez la MDPH et je ne vais pas revenir sur son fonctionnement. Je souligne simplement que 95 067 décisions et avis ont été pris par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, à travers la MDPH, en 2017. Cela montre que le handicap touche énormément de personnes dans ce département et qu'il est très important de pouvoir relayer les informations et les missions qui sont celles du Département.

Je voudrais remercier les services du Département qui ont cette année été à la manœuvre pour trois raisons. La première était la restructuration de la MDPH. La directrice et le directeur adjoint sont partis et il a donc fallu désigner de nouvelles personnes pour prendre ces postes, en l'occurrence le Dr Michèle RAIBAUT et Emmanuelle HUGUES-MORFINO qui ont pris respectivement la direction et la direction adjointe. Cela a nécessité un très gros travail qui est intervenu en même temps que la réforme de la « réponse accompagnée pour tous » et la mise en place du système informatique unifié pour l'ensemble des Départements de France. Je voulais donc saluer les efforts de ces deux personnes mais aussi de l'ensemble des équipes, qu'elles soient de la MDPH ou du Département.

Je vous propose, concernant le programme d'aide à l'hébergement, de fixer un objectif annuel d'évolution des dépenses, de fixer un taux d'évolution des dépenses de + 0,2 %, pour les structures signataires de CPOM, de renouveler les quinze CPOM, et de renouveler ces CPOM dans le cadre budgétaire actuel, tout en développant de nouvelles places avec les gestionnaires importants, pour une adaptation de l'offre. Concernant le programme de maintien à domicile, je vous propose de poursuivre les actions engagées, de poursuivre les actions de formation dans le cadre du centre de professionnalisation des métiers, de prendre acte de la restructuration des services d'aide et d'accompagnement à domicile. Concernant le programme d'accompagnement social, je vous propose de poursuivre l'engagement pour les enfants handicapés scolarisés. Concernant le fonctionnement de la MDPH, je vous propose de prendre acte de la poursuite du déploiement du dispositif « une réponse accompagnée pour tous » et de prendre acte de l'harmonisation du système d'information commun à l'ensemble des MDPH. Enfin, je vous propose de prendre acte que les crédits nécessaires seront inscrits au budget départemental. Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie. Je précise que Mme GUIDICELLI, Mme DUHALDE-GUIGNARD, Mme DUMONT, Mme GOURDON, Mme KHALDI-BOUOUGHROUM, Mme MIGLIORE, Mme MONIER, Mme OLIVIER, Mme PAGANIN, Mme SATTONNET, Mme SERGI, Mme TOMASINI, ainsi que M. GENTE, M. ROSSINI, M. TUJAGUE, M. VEROLA, M. VIAUD et M. VINCIGUERRA ne prennent pas part au vote.

Le rapport n°8, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité. Mmes DUHALDE-GUIGNARD, DUMONT, GIUDICELLI, GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, MIGLIORE, MONIER, OLIVIER, PAGANIN, SATTONNET, SERGI, TOMASINI et MM. GENTE, ROSSINI, TUJAGUE et VINCIGUERRA ne prennent pas part au vote.

12. BILAN 2017-2018 DES AIDES AU TRANSPORT SCOLAIRE DES ELEVES ET ETUDIANTS HANDICAPES

Mme SATTONNET.- Ce rapport a été présenté en commission. Il s'agit de prendre acte pour l'année scolaire 2017 – 2018 du bilan du transport des élèves et étudiants handicapés et des aides accordées aux familles assurant elles-mêmes le transport des élèves.

Le rapport n°12, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

15. BP 2019 – POLITIQUE DE SOLIDARITE TERRITORIALE

M. CIOTTI.- Ce rapport a pour objet de présenter les objectifs et moyens de cette politique de solidarité territoriale dont vous avez rappelé ce matin l'ambition M. le Président. Le budget est de 95,2 M€, dont 72 M€ en investissement et un peu plus de 23 M€ en fonctionnement. Cette politique exprime le soutien de l'assemblée départementale pour nos territoires. Nous sommes dans un moment où le soutien aux territoires est très important. La vision que déploie le Département est fidèle à cette France unie, qui ne sépare pas et ne distingue pas ses enfants selon qu'ils habitent dans un lieu ou dans un autre, qui ne souhaite pas privilégier tel territoire par rapport aux autres.

La politique du Département est une politique d'équité, de justice et d'équilibre, où chacun est servi en fonction de l'intérêt du projet. Ce n'est pas un guichet. J'ai entendu ce matin l'expression de certains qui revendiquaient des projets. Quand des projets ne sont pas opportuns, notamment certains parmi ceux qui ont été cités, et sont lourdement contestés par leur coût élevé ou par l'opposition des populations, nous en tenons compte aussi. Seule la boussole de l'équilibre général et de la recherche de l'intérêt général et de l'utilité publique nous guide. Cela a toujours été un principe que vous appliquez avec exigence et impartialité.

Nous avons dans ce budget la poursuite du contrat de plan départemental qui a été passé avec les grandes intercommunalités, le programme d'aides aux communes et aux intercommunalités, et le programme en faveur du SMIAGE, dont l'utilité et la pertinence ne sont plus à démontrer. C'est une fierté pour le Département des Alpes-Maritimes d'avoir réussi à constituer cet outil de lutte et de prévention des inondations.

Sur le fonctionnement, nous poursuivons également notre politique, notamment en faveur des syndicats mixtes. C'est une politique capitale pour nos stations de sports d'hiver.

Voilà M. le Président les grands axes de ce budget qui exprime les politiques de solidarité territoriale. Au-delà des grands équilibres, ce rapport permet d'attribuer des subventions dérogatoires à la réglementation des différentes communes et qui doivent donc passer en assemblée plénière, et non en commission permanente. Il fixe aussi le montant de la participation financière au SMIAGE.

M. le Président.- Je vous remercie. M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Nous avons dit ce matin ce que nous pensions de cette politique de solidarité territoriale. Je ne vais pas y revenir. M. CIOTTI vient de rappeler l'effort en direction des communes et des syndicats mixtes. Vous ne serez certainement pas étonné que, fidèles à notre parole, nous vous rappelions que la Roya est en attente de la création d'un syndicat mixte. Nous en avons parlé en commission, et je sais que les services travaillent sur ce projet. Performants comme ils le sont, je pense qu'ils ont dû avancer rapidement. Nous aimerions qu'en 2019 puisse se concrétiser cette création avec la CARF et les communes de la Roya sur au moins deux sujets, et je pense que M. CESARI partage ce point de vue, de même que le président de la CARF : la piscine de Breil et la station de Casterino. La Roya en a besoin. Elle est aujourd'hui sinistrée. Un coup de pouce donné à ces communes et à leurs habitants serait le bienvenu. M. le Président, vous aviez presque pris un engagement, j'ai en tous cas cru le comprendre, et j'aimerais que l'année 2019 soit l'année de concrétisation de ce projet, dans la concertation. Je vous remercie.

M. le Président.- Effectivement M. TUJAGUE, j'ai pris l'engagement d'étudier avec vous cette possibilité d'aller au bout pour qu'il y ait un consensus de territoire. Vous avez rappelé très justement l'intérêt qui doit être porté par les conseillers départementaux. La voix est manifestement portée de ce côté, et le Président Eric CIOTTI vient de rappeler également la nécessité d'un consensus territorial. La présence de la CARF et de son président autour de la table mérite que l'on s'y penche, d'autant que je vois fleurir ici et là, pour le soutien de nos syndicats mixtes, le soutien des grandes agglomérations qui viennent renforcer l'action du Département. Je salue l'arrivée de Jean LEONETTI et de la CASA sur le syndicat mixte de Gréolières-les-Neiges. Nous sommes dans un consensus où, dans le contexte global, les syndicats mixtes initiés par le Département, lorsqu'ils sont portés par une voix unanime des territoires, vont encore plus loin et encore plus fort. Nous relancerons donc effectivement l'étude et le travail en cours.

M. TUJAGUE.- Le consensus que vous appelez de vos vœux existe. C'est maintenant à vous de le vérifier. J'ai vu qu'en commission permanente nous allons passer tout à l'heure la modification des statuts de Gréolières. J'ai noté une évolution au niveau de la répartition des charges entre le Département et les intercommunalités. Tout cela peut être pris en compte, et ce serait bien que nous allions vers une concrétisation, au-delà de l'étude.

M. le Président.- Quand je disais que nous allions poursuivre l'étude, le Directeur général des services m'indique que nous n'avons pas aujourd'hui le retour de la position de la CARF. M. CESARI.

M. CESARI.- Nous avons effectivement abordé le principe d'un syndicat mixte qui permettrait, d'abord à Casterino puis à Breil, de voir sur le plan du fonctionnement, tant pour la piscine que pour Casterino, des moyens partagés entre le Département, la CARF et ces communes. Nous y sommes favorables.

M. le Président.- Très bien. En ce cas, il n'y a plus qu'à. Il faut que nous nous mettions autour de la table avec la CARF, puisque le reste est quasiment fait. Merci de cette avancée pour le syndicat mixte de la vallée de la Roya.

Le rapport n°15, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

17. BP 2019 – PROGRAMME AGRICULTURE

M. LOMBARDO.- Ce rapport s'inscrit toujours dans la solidarité puisqu'il s'agit d'aménagement et de développement du territoire en direction de la politique agricole du Département. Il concerne : le soutien aux investissements dans les exploitations agricoles ; le soutien aux jeunes agriculteurs, et plus particulièrement ceux qui s'orientent vers la production d'une agriculture biologique ; le soutien aux structures et activités du monde rural ; le soutien à la filière élevage ; la poursuite du plan agricole départemental et en particulier du programme de lutte contre le frelon asiatique ; le développement de l'opération « 06 à Table ! », qui prend de l'ampleur et qui ne cesse d'attirer de nouveaux adhérents, ce qui en fait une démarche importante, et je me réjouis que le Département ait pris ce sujet en main au regard du véritable engouement autour de la consommation de produits locaux dans la restauration collective ; l'adaptation du dispositif de lutte contre la bactérie *Xylella fastidiosa* ; les prestations topographiques liées à des programmes agricoles.

Le budget global de ce programme 2019 est le suivant : 1,09 M€ en dépenses de fonctionnement, et 1,08 M€ en dépenses d'investissement. C'est un programme important qui participe du développement du territoire, de l'aménagement, et de cette économie qui par moment disparaît ou qui n'apparaît pas complètement, mais qui est quant même une économie importante.

M. le Président.- Je vous remercie pour ce rapport que j'ai longtemps porté dans cette assemblée. Je suis heureux de voir avec quelle passion et avec quelles compétences vous continuez à le faire sur les circuits courts, sur la filière élevage, sur la filière agricole. Il y a là de nombreuses actions à mener, y compris dans le cadre du GREEN Deal, et je ne peux que m'en réjouir. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Nous pouvons en effet nous féliciter de ce rapport agriculture avec toutes ces belles tendances. Depuis le début, nous avons soutenu le plan « 06 à Table ! ». Il prend de belles proportions et s'ouvre sur les crèches, les EHPAD, etc., c'est-à-dire sur toute forme de restauration en prônant le circuit court, la qualité, la proximité, le bio. Cette ouverture pour une agriculture propre et de proximité nous va bien et est à poursuivre.

Le rapport n°17, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité. M. BAUDIN ne prend pas part au vote.

18. BP 2019 – POLITIQUE LOGEMENT – QUITUS A LA SEML HABITAT 06 POUR LES COMPTES ANNUELS 2017

M. COLOMAS.- La politique départementale en faveur du logement recouvre divers dossiers concernant : l'opérateur départemental Société d'économie mixte locale (SEML) Habitat 06 ; les aides en faveur de l'adaptation du logement pour les seniors ; les aides en faveur de l'amélioration de l'habitat rural et de la protection de l'architecture locale ; les projets de rénovation des quartiers anciens dégradés ; les opérations de rénovation urbaine ; les aides au fonctionnement d'associations œuvrant en faveur du logement, dans le cadre de la politique départementale.

Concernant la SEML Habitat 06, ce rapport présente la synthèse des activités ainsi que les bilans financiers des actions menées durant l'année 2017, en vue de lui donner quitus dans le cadre de ses missions statutaires.

M. le Président.- Je vous remercie. Je précise que je ne prends pas part au vote, de même que M. BECK, M. CESARI, M. CIOTTI, M. ROSSINI et M. TUJAGUE.

Le rapport n°18, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité. MM. BECK, CESARI, CIOTTI, GINESY, ROSSINI et TUJAGUE ne prennent pas part au vote.

19. SEML HABITAT 06 – AUGMENTATION DE CAPITAL

M. COLOMAS.- Actionnaire de la SEML Habitat 06, le Département a toujours participé aux augmentations du capital de la société ayant accompagné les diversifications des activités d'Habitat 06 vers le logement senior, les locaux d'activité et les logements touristiques, qui nécessite un besoin en fonds propres pour assurer son développement. Cette augmentation de capital réservée au Département est d'un montant de 3 M€ dont la fin de période de souscription et de versement effectif est fixée au 31 décembre 2018. Il est donc proposé que le Département apporte cette augmentation de capital sous forme d'acquisition de 7 500 actions d'une valeur de souscription de 400 €. Cela induira une évolution de sa part du capital social, pour atteindre 54,25 %. Cette augmentation de capital donnera lieu à une augmentation du nombre de logements réservés au Département sur les programmes à venir, qui feront l'objet de conventions *ad hoc*.

M. le Président.- Je vous remercie. M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Comme je l'ai évoqué ce matin dans notre intervention, nous apprécions que le Département continue à s'engager dans Habitat 06 et plus généralement dans l'action logement. Mais, et je pense que vous le savez mieux que moi, nous avons besoin de porter une attention particulière à cet organisme compte tenu des conséquences de la loi ELAN, avec tout d'abord la perte de 5 M€ de TVA qui devront être payés par la SEML, ce qui fera 5 M€ de moins sur les recettes, ce qui justifie sans doute un peu notre intervention, et compte tenu surtout de l'obligation de s'adosser à un bailleur social d'envergure nationale, avec toutes les difficultés que cela représente, dans la mesure où le Département souhaite conserver la majorité dans le conseil d'administration de cet organisme. En tous cas merci, puisque je me demandais si le Département allait vouloir ou pouvoir suivre dans ce domaine

qui n'est pas une de nos compétences. Le logement est une question importante. Il y a de nombreux bailleurs sociaux et d'intervenants dans ce domaine et il est important que le Département y joue son rôle.

M. le Président.- Tout à fait. Merci de cette intervention qui rejoint une réponse que je n'ai pas donnée ce matin à M. AZINHEIRINHA quand il évoquait le désengagement du Département dans certains plans de logement. Non, ce n'est pas un désengagement. Nous restons très engagés sur le logement. En revanche, nous restons sur les moyens mis en place par le Département. La SEML Habitat 06 en est un et le Département a bien évidemment envie de garder le contrôle. Hors de question pour nous de devenir minoritaires dans cette SEML. Nous avons bien l'intention au contraire de nous investir, et c'est par cet outil que nous mettons le plus de moyens. C'est pour cette raison que nous nous focalisons un peu en faveur d'Habitat 06. L'allègement de la participation que nous pouvons avoir dans d'autres structures trouve là sa raison. Nous avons quoi qu'il en soit un engagement fort sur la SEML Habitat 06.

M. CESARI.

M. CESARI.- J'apprécie que nous prenions cette décision de soutenir Habitat 06. C'est un acteur majeur au niveau du département dans le cadre du logement. Je suis au conseil d'administration de cette structure, et nous attendions que cette position soit définie au Département. Je vous en remercie, car c'est très important.

M. le Président.- Je vous remercie. Je mets donc aux voix ce rapport. Je précise que je ne prends pas part au vote, de même que M. BECK, M. CESARI, M. CIOTTI, M. ROSSINI et M. TUJAGUE.

Le rapport n°19, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité. MM. BECK, CESARI, CIOTTI, GINESY, ROSSINI et TUJAGUE ne prennent pas part au vote.

20. BP 2019 – POLITIQUE SECURITE

Me BECK.- Ce rapport présente la politique Sécurité du Département telle qu'elle se manifeste dans le budget 2019. Elle porte sur trois domaines : le règlement des loyers et l'entretien des gendarmeries et commissariats ; la contribution au SDIS 06 ; l'amélioration de la sécurité de proximité.

En ce qui concerne le soutien apporté aux gendarmeries et aux commissariats, je voudrais rappeler que, sur la période 2006 – 2011, le Département avait engagé un grand programme immobilier à hauteur de 85 M€. Cet effort se poursuit dans le cadre du paiement de loyers ou de travaux d'entretien au profit des gendarmeries et commissariats. Pour l'exercice 2019, cela représentera 5,7 M€ en dépenses de fonctionnement et 490 000 € en dépenses d'investissement, ainsi qu'un budget d'investissement spécifique de 100 000 € consacré à l'équipement des services de police et de gendarmerie en matériel de police scientifique et technique ou d'intervention opérationnelle.

En ce qui concerne la contribution au SDIS, le Département verse 75,5 M€, soit 2 M€ de plus qu'au budget 2018, ainsi qu'une contribution supplémentaire en investissement de 2 M€, soit un effort de 4 M€ par rapport au budget primitif 2018.

Enfin, au titre de l'amélioration de la sécurité de proximité, qui ressort de différentes décisions précédemment prises par cette assemblée, nous avons l'aide à la sécurité des fêtes traditionnelles au bénéfice des communes et associations, qui représentera environ 78 000 € pour cette année ; l'aide aux communes pour les équipements de sécurité de leurs polices municipales et le développement de la vidéoprotection, qui représentait 210 000 € en 2018, cet effort sera poursuivi en 2019 ; l'aide à l'acquisition de dispositifs d'alarme dans les écoles qui a concerné quatre dossiers en 2018.

Voilà M. le Président les grandes lignes de ce rapport sur la politique Sécurité dans le département.

M. le Président.- Je vous remercie. Je précise que ne prennent pas part au vote Mme BENASSAYAG, Mme BORCHIO-FONTIMP, Mme DUMONT, Mme FERRAND, Mme GILLETTA, Mme GOURDON, Mme MIGLIORE, Mme OLIVIER, Mme PAGANIN, Mme PIRET, Mme RAMOS-MAZZUCCO, Mme SALUCKI, Mme SATTONNET, Mme SIEGEL, et M. ASSO, M. BECK, M. CIOTTI, M. GINESY, M. LISNARD, M. LOMBARDO, M. ROSSI, M. ROSSINI, M. SEGURA, M. SOUSSI et M. TUJAGUE, M. VEROLA et M. VIAUD.

Le rapport n°20, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité. Mmes BENASSAYAG, BORCHIO-FONTIMP, DUMONT, FERRAND, GILLETTA, GOURDON, MIGLIORE, OLIVIER, PAGANIN, PIRET, RAMOS-MAZZUCCO, SALUCKI, SATTONNET, SIEGEL et MM. ASSO, BECK, CIOTTI, GINESY, LISNARD, LOMBARDO, ROSSI, ROSSINI, SEGURA, SOUSSI, TUJAGUE ne prennent pas part au vote.

21. BP 2019 - POLITIQUE INFRASTRUCTURES ROUTIERES

M. CESARI.- M. le Président, vous avez cité les opérations majeures contenues dans ce rapport. Dans le prolongement de ce que vous avez dit, je voudrais souligner qu'elles sont en effet majeures et qu'elles étaient attendues. Par ailleurs, 58 M€ de crédits de paiement, c'est une satisfaction, puisque cela représente 25 % d'augmentation par rapport au budget précédent. Cela a été apprécié en commission et voté à l'unanimité.

Comme chaque année, nous avons cinq programmes. Puisque vous les avez évoqués, j'en rappelle simplement les titres : le programme des points noirs, tant à l'ouest qu'à l'est, avec un certain nombre de routes départementales concernées par ces opérations qui étaient attendues ; un programme d'aménagement du territoire, là encore avec des opérations à l'ouest comme à l'est ; un programme de conservation du patrimoine. Je rappelle que nous gérons 1 705 km de routes départementales, 94 tunnels, 918 ponts de plus de 2 mètres d'ouverture. Nous travaillons dans ce cadre au renforcement des chaussées, à la sécurité routière, aux ouvrages d'art, à leur sécurisation, en luttant aussi contre les intempéries. Nous retrouvons ensuite le programme de fonds de concours où nous avons des opérations

cofinancées avec le Département ou soutenues par subventions du Département. Nous avons enfin un programme équipements et réseaux, là encore avec plusieurs millions d'investis.

A cela s'ajoutent des dépenses de fonctionnement hors programmes pour des crédits qui s'élèvent à 10 M€. Les recettes sont moins élevées que nos investissements mais sont tout de même de 790 000 €. Nous avons enfin les enquêtes et les autorisations, avec les autorisations que nous vous donnons pour signer tout ce qui touche aux enquêtes publiques et au lancement de ces opérations.

Voilà M. le Président l'essentiel de ce rapport. Pour conclure, je voudrais juste dire que je travaille avec le service qui porte cette compétence depuis plusieurs années. Je voudrais simplement résumer ce que je ressens au contact de ce service : des compétences, un engagement à mettre en œuvre la politique que nous menons dans les infrastructures routières, et enfin une disponibilité et une réactivité qui sont précieuses au niveau de notre territoire. Je voulais le signaler, puisque cela mérite d'être dit en séance.

M. le Président.- Je vous remercie. C'est un compliment justifié et mérité, non seulement pour la réactivité face aux difficultés mais en plus avec une réelle compétence. Nous voyons d'ailleurs bien le couplage aujourd'hui avec nos services techniques sur le numérique et cette imagerie qui est en train d'être montée avec des images en 3D qui permettent vraiment de faire de la simulation sur les travaux de manière très précise et de la surveillance. Je m'associe donc pleinement à vos propos, en vous remerciant pour votre implication. Je suis heureux qu'ait été salué en commission le fait que nous ayons porté un effort supplémentaire sur les routes. Les difficultés que connaît notre département en sont à l'origine, et j'espère que cette augmentation participera largement à apporter des solutions.

M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Je confirme ce qu'a dit notre rapporteur. Si j'avais pu être présent à la commission des transports, j'aurais fait partie de l'unanimité enthousiaste. Je voudrais intervenir sur trois points. Tout d'abord, sur le programme des points noirs, Grasse reprend sa place avec le concours de maîtrise d'œuvre pour la conception des travaux du prolongement vers Saint-Jacques de la pénétrante Cannes-Grasse. Je suis longtemps intervenu dans ce sens, en demandant qu'on le fasse, et qu'on le fasse vite, et ce pour plusieurs raisons. D'une part, avoir un maître d'œuvre permettra d'être prêt pour la négociation du contrat de plan État – Région. Nous en avons vraiment besoin et nous attendons cette pénétrante depuis trop longtemps, du moins sa finition.

D'autre part, vous venez de parler des conceptions 3D. Cela me paraît extrêmement important en termes de communication pour présenter correctement ce projet. Jusqu'à présent, les opposants, qui sont une poignée mais une poignée agissante, ont sorti des documents qui sont des mensonges. Il serait donc bon d'opposer une communication bien faite, avec des vues 3D qui permettront de se rendre compte de ce que sera vraiment cet équipement qui me paraît nécessaire et pour lequel je me suis battu depuis 20 ans. Je souhaite rappeler qu'il y a 20 ans, je suis allé, en tant que député suppléant, voir le ministre de l'Équipement de l'époque, qui se trouvait être communiste et avec lequel je m'étais très bien entendu. Nous

avons remis à plat ce projet qui n'était pas bon pour en faire un projet acceptable par tous, y compris par moi.

Le Conseil général avait ensuite repris ce dossier et j'avais travaillé, d'abord avec Jean-Pierre LELEUX puis avec Jérôme VIAUD, à faire des consensus. J'y suis arrivé. Lors de l'enquête publique, sur sept associations ayant déposé des dire, cinq étaient favorables, ce qui n'est quand même pas courant. Il faut donc avancer ce sujet et avoir des documents à présenter à la fois au CPER et à la population pour montrer la vérité des choses, car on a chez les opposants beaucoup trop menti. Il faudrait aussi prévoir les financements pour l'achat des emprises. Ouf, enfin, c'est très bien.

En ce qui concerne les travaux de la Paoute, je sais qu'il fallait attendre que le PLU sorte, et que c'est pour cette raison que nous avons pris un peu de retard. Jérôme VIAUD a voulu travailler finement sur le PLU et il a très bien fait. Nous arrivons à un résultat qui est correct. Néanmoins, il ne faut plus traîner longtemps. Une enquête publique qui démarrerait durant les deux premiers mois, voire au troisième mois de 2019, ne nous permettrait pas d'entamer les travaux avant la fin de l'année. Il faut donc aller vite.

Enfin, en ce qui concerne l'aménagement du carrefour de La Halte à Saint-Jacques, il faut rapidement lancer l'enquête publique car nous n'avons plus que cela pour arriver à faire passer ce rond-point qui est bloqué par trois personnes. Dans une négociation à laquelle j'ai participé, car Jérôme VIAUD m'a associé à cette négociation de manière à ce que nous soyons tous là, j'ai pu constater que c'était trois personnes qui posaient problème. Ce n'est pas admissible que l'on fonctionne comme ça et il faut une enquête publique de manière à aménager ce rond-point qui je le rappelle, a été un des hauts lieux de lutte des « gilets jaunes » sur Grasse, m'interdisant l'accès à mon primeuriste favori. Néanmoins, il faut quand même aménager ce rond-point, même s'il sera dès lors plus accessible aux blocages ! Je vous remercie.

M. le Président.- Pour tout ce que vous venez de dire, nous accélérerons et nous appuierons dans le sens de ce que vous venez de demander. C'est déjà dans les tuyaux. Cela ne prendra pas vingt ans pour aboutir.

M. CESARI.- Je souhaite apporter une précision. Certains obstacles ont été levés. Les enquêtes publiques peuvent être lancées mais c'est la préfecture qui lance les enquêtes publiques, et non le Département.

M. le Président.- C'est en cours et les services me disent que début 2019, nous serons en mesure d'aller sur place et de lancer les travaux.

M. VINCIGUERRA.- Sur la Paoute, l'enquête est juridiquement obligatoire. Mais c'est vraiment le projet qui ne fait aucun problème et sur lequel le consensus est absolu et total. Je pense que nous devrions pouvoir essayer d'avancer. Mais effectivement, il y a du côté de la préfecture la nécessité de leur rappeler les urgences...

M. le Président.- Nous interpellons M. le Préfet. M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- En ce qui concerne le tunnel de Tende, nous n'avons pas beaucoup de marge de manœuvre en la matière. Ceci-dit, le nouveau tunnel est arrêté et personne ne sait à quel moment les travaux pourront reprendre. C'est une vraie question. C'est l'État qui nous représente indirectement, y compris le Département, ce qui est d'ailleurs un peu dommage sur le plan technique comme sur le plan administratif et financier. C'est une vraie préoccupation, sachant que le train fonctionne aujourd'hui à peu près bien mais toujours à vitesse réduite, ce qui a des incidences sur la vallée. C'est une vraie question et si nous pouvons agir il faut le faire.

Par ailleurs, en ce qui concerne les points noirs, vous avez ajouté le contournement de Borghéas. Vous l'avez même évoqué dans votre discours ce matin. Je vous remercie d'avoir tenu parole. Les études étant bien avancées, il serait nécessaire de passer aux questions d'acquisitions foncières, puisqu'il risque d'y en avoir quelques-unes, et si possible au lancement des travaux en 2019. Cela ferait plaisir au maire de Peillon pour que, s'il se présente devant sa population en 2020 et souhaite être renouvelé, je n'en sais rien, il le soit de la meilleure façon possible.

Enfin, concernant les fonds de concours, comprennent-ils ce qui a fait l'objet de votre conférence de presse hier avec les problèmes liés à Escota ? Cela fait-il partie des domaines où Escota sollicite des financements supplémentaires ?

M. le Président.- Les financements supplémentaires sont compris, sauf les financements supplémentaires que nous avons évoqués hier encore avec le maire de Cannes en conférence de presse, par rapport à l'augmentation grossière par laquelle Escota est passée de 9 M€ à plus de 15 M€ sur une estimation qu'ils ont faite eux-mêmes. C'est une estimation qui avait été faite en 2009 et qui repart en 2016 avec 6 M€ de plus.

M. LISNARD.- L'estimation était de 9,1 M€ en 2016 par Escota, c'est-à-dire Vinci, un Groupe qui s'y connaît en construction. 18 mois après, au moment de passer à l'acte, cela avait été réévalué à plus de 15 M€, en nous demandant d'appliquer la même clé de répartition financière, ce qui est absolument scandaleux.

M. le Président.- Avec pour le Département des Alpes-Maritimes une conséquence immédiate, c'est-à-dire 4,5 M€ de plus. Hors de question de suivre sur ce sujet sans qu'il y ait un tour de table et une volonté de l'État de véritablement s'impliquer, compte tenu du contexte de l'A8. Il n'y a pas que la bretelle des Tourrades mais de multiples difficultés avec l'autoroute A8. La motion que nous avons votée ensemble il y a quelques mois n'a donné lieu à aucune réaction. Elle est restée lettre morte, et c'est ce qui nous fait réagir aujourd'hui avec un peu de véhémence.

Pour ce qui est du tunnel de Tende, je suis, comme vous, très inquiet. Je m'en suis ouvert à M. le Préfet des Alpes-Maritimes. Nous avons vu notre pouvoir de gestion confisqué puisque nous sommes sur une construction internationale. Ce sont les Italiens qui sont les maîtres d'ouvrage de cette opération. Nous avons un rapport côté français du CEREMA qui indique toutes les difficultés et toute l'insécurité qui résultent de cet ouvrage. Il y a non

seulement un problème de construction, avec des travaux qui sont arrêtés, mais en même temps un problème de sécurité. J'ai fait connaître au préfet des Alpes-Maritimes que le Département mettrait les moyens qui s'imposent pour assurer une surveillance. Il y a peu de temps, comme vous le savez, nous avons, avec les services du Département, effectué un confortement de ces travaux. Aujourd'hui, nous ne serions plus autorisés à le faire. Ce sont les Italiens qui sont maîtres du jeu. Ils font des promesses à l'État français mais ces promesses ne sont concrétisées par aucun document ni aucune certitude. Nous avons passé le message au préfet en lui disant que s'il fallait à un moment donné, comme nous l'avons fait pour le fonctionnement du tunnel actuel de Tende, assurer la présence des pompiers et une surveillance, nous le ferions, pour permettre aux populations de continuer à passer. La veille de cette ouverture de saison d'hiver pose problème, nous le savons tous. Nous sommes donc vigilants sur ce sujet mais nous n'avons pas beaucoup plus d'informations que celles que vous venez de mentionner.

M. LOMBARDO.

M. LOMBARDO.- Je voudrais d'abord féliciter le Département. Nous voyons encore ici toute la proximité par rapport aux routes, et toute l'efficacité du travail qui est réalisé sur le terrain. Mais nous voyons aussi que les routes nationales et les ouvrages nationaux sont couverts aujourd'hui en termes de sécurité à raison de 2 % par an. La crainte est de plus en plus grande en ce qui concerne tous les ouvrages d'art qui datent maintenant. Nous pouvons légitimement nous inquiéter, et en même temps nous réjouir que le Département soit ici à nos côtés pour gérer toutes ces voies, tous ces aqueducs et tous ces tunnels.

M. le Président.- Merci de le signaler. Toutes proportions gardées, l'effondrement survenu à Gênes nous a réveillés. Une surveillance a été faite, avec un point d'extrême vigilance de nos services pour étudier l'ensemble de nos ouvrages. Nous n'avons là-dessus aucune difficulté ni incertitude. Les incertitudes font partie de l'objet de travaux qui ne présentent, de notre point de vue, aucune difficulté.

Le rapport n°21, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

22. BP 2019 - POLITIQUE EDUCATION

Mme ARINI.- Ce rapport porte sur les actions éducatives. Les interventions du Département représenteront 72,9 M€ au budget global.

Concernant les constructions neuves et réhabilitations, en 2019 se poursuivent les travaux en site occupé du collège Simone Veil, intégrant la construction d'un gymnase qui sera livré en 2019. En 2017, nous avons engagé les travaux de reconstruction par phase du collège Ludovic Bréa à Saint-Martin-du-Var. Sa livraison est prévue pour la deuxième phase en 2019.

Comme vous l'évoquiez ce matin, M. le Président, des études sont également engagées pour la construction d'un nouveau collège dans la plaine du Var en vue de déterminer sa capacité et son implantation. Les études se poursuivent aussi pour la

reconstruction du dernier collège de type Pailleron, Les Campelières à Mougins. Des travaux de réhabilitation sont en cours aux Vallergues à Cannes, à Pierre Bonnard au Cannet, à Albert Camus à Mandelieu, à Roger Carles à Contes et à La Bourgade à La Trinité dans le cadre de notre programme pluriannuel.

Nous maintenons bien évidemment l'agenda d'accessibilité programmée. Des ascenseurs seront installés dans quatre collèges : Albert Camus, Henri Matisse, Joseph Vernier et Les Vallergues. Les actions de mise en accessibilité se poursuivront en 2019. Les programmes « Constructions neuves » et « Réhabilitations » représentent un budget de 23,5 M€ en investissement.

Le plan Sécurité des collèges se poursuit jusqu'en 2020 avec le renforcement des clôtures et la vidéosurveillance. A noter que 736 caméras équipent 72 collèges ainsi que l'école Freinet à Vence. En matière de maintenance et d'entretien du patrimoine, la cuisine centrale du collège Maurice Jaubert est transformée, comme vous le souhaitiez M. le Président, en cuisine de production. Les cuisines du collège Emile Roux et du collège L'Eau Vive sont restructurées. Le matériel dans divers collèges est remplacé. Nous prenons en compte le bien-être au travail de nos agents, en aménageant les vestiaires des cuisines. Vous en avez fait état ce matin.

A Grasse au collège Carnot, les collégiens bénéficieront de la construction d'une infirmerie et d'un espace de vie scolaire. Nous remplacerons les sols des gymnases Bertone, Auguste Blanqui et du collège Les Baous à Saint-Jeannet. Les salles de sciences du collège Gérard Philippe à Cannes seront entièrement rénovées. Dans le cadre du GREEN Deal, un programme sur dix ans de maîtrise énergétique sur l'ensemble de nos bâtiments sera poursuivi.

A noter également la poursuite du SMART Deal par la mise à niveau des réseaux informatiques et le déploiement de la gestion à distance des équipements des collèges. Cela représente un budget de 8,5 M€ en investissement, et 3,8 M€ en fonctionnement. Pour les gymnases, nous livrerons le gymnase Emile Roux en avril 2019 au Cannet, et en début d'année seront engagées les études préalables à la réalisation d'un gymnase pour le collège Gérard Philippe à Cannes. Le programme de fonctionnement des collèges représente une dépense de 2,09 M€ en investissement, et 20,2 M€ en fonctionnement.

Pour les classes relais, un montant de 30 000 € est alloué. Le Département participera à hauteur de 50 % à la redevance d'élimination des déchets facturée par la Métropole, soit 200 000 €. Le montant des aides aux frais de fonctionnement des collèges privés sous contrat est estimé à 4,6 M€. La participation aux travaux d'investissement pour l'exercice 2019 s'élève à 800 000 €. Pour l'équipement de nos collèges publics, nous consacrerons 950 000 €. Pour les transports scolaires et périscolaires, le budget est de 2,005 M€. Nous poursuivons le soutien des actions en faveur des pratiques sportives dans le haut pays à hauteur de 50 000 €, et d'entretien des voies d'escalade sur l'ensemble de nos gymnases pour 90 000 €. Pour faire face au désengagement de l'État et l'arrêt des contrats aidés, nous les transformerons en partie en CDD, ce qui engendrera un coût de 1,2 M€.

Dans le programme « Vie scolaire », dans le cadre du SMART Deal, il est proposé reconduire les dispositifs Agora 06, Ressources 06, Tech 06, et la lutte contre la fracture numérique. Le multimédia éducatif représente une dépense de 2,3 M€ en investissement, et 731 000 € en fonctionnement. Toutes les actions éducatives seront reconduites : voyages de la mémoire, Conseil départemental des jeunes, « Collège au cinéma », « Orchestre au collège », portail numérique des savoirs, les récompenses et l'encouragement de l'excellence. Pour nos jeunes, nous reconduirons également « Soutien 06 » et « Jeunes locataires 06 ». Des subventions seront versées aux associations et partenaires de l'éducation pour un montant de 622 600 €. Enfin, nous n'oublierons pas l'aide aux familles avec « Cantine 06 » et « Scolarité 06 ». Le montant de ces deux actions est estimé à 3,15 M€. La prestation de médiation scolaire est reconduite pour 2019 et donne entière satisfaction à nos principaux de collèges.

M. le Président.- Je vous remercie. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Je salue la réactivité des services de l'éducation. Tout le monde est toujours très réactif et très à l'écoute des besoins des collèges. La réponse est en général trouvée face à des difficultés, parfois même compliquées. Nous pouvons aussi saluer le fait que vous placiez la compensation d'1 M€ face à la disparition des emplois aidés. A défaut, je pense qu'il y aurait eu des difficultés réelles dans les établissements, notamment dans les cantines. Enfin, je suis toujours à votre disposition pour une réunion concernant le développement du bio dans les cantines. Nous en avons parlé en commission et nous pourrions constituer un groupe de travail.

M. le Président.- C'est exact et vous faites bien de faire ce rappel. Je fais cette demande en direct à M. PICARD. Il faut en effet que nous allions vers ces cantines, comme c'est le cas pour certains collèges, avec du bio et de la production locale sur des circuits courts. L'expérience que vous avez engagée sur Mouans-Sartoux est intéressante. M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Je voulais juste dire que sur les trois collèges où je suis administrateur à Grasse, il y a été fait ces deux dernières années de très importants efforts. Cela peut se comprendre. Le collège Carnot a été construit à l'époque de Jules Ferry. Il n'est donc pas vraiment tout jeune. Le collège Canteperdrix avait quant à lui été rénové il y a vingt ans. Et le collège Les Jasmins a trente ans. Il y a donc eu beaucoup de travail mais je pense qu'il ne faut pas s'arrêter. Les collèges Carnot et Les Jasmins sont dans des quartiers dits difficiles, avec à leur tête des principaux remarquables, qui font un travail de fond, intelligent, pour faire la promotion de ces collèges. Je souhaiterais que ce que j'appellerai l'immobilier d'accueil soit à la hauteur. Des efforts ont déjà été consentis. Nous avons visité ces collèges il y a deux ans avec Mme SATTONNET et M. TARDIEU. Cela vaudrait peut-être le coup de faire à nouveau le point pour déterminer ce qu'il faudrait faire pour relancer ces collèges.

Par ailleurs, concernant les redevances déchets des collèges, il y a un programme qui va se mettre en place, mais qu'il faudrait accélérer, sur le compostage. A l'intérieur des collèges, il y a des endroits où il y a de la place, et où par exemple il y a une section SEGPA

horticulture. Si dans ces collèges où il y a de l'espace et où il y a une section SEGPA horticulture, si nous ne faisons pas de compost, il y a quelque chose qui nous échappe, sachant que les redevances déchets sont très lourdes à l'heure actuelle.

Quoi qu'il en soit, merci pour tout ce qui a été fait, notamment sur Carnot et Les Jasmins. Sur Canteperdrix, cela allait de soi, mais ce qui va de soi va encore mieux quand on le fait.

M. le Président.- Je vous remercie pour cette intervention. Nous constatons une réelle volonté quand nous parlons des collèges et Mme ARINI assume cette responsabilité dans la continuité de ce qu'avait fait Anne SATTONNET, c'est-à-dire avec beaucoup de talent et de vigueur. Je pense qu'elle organisera cette visite, comme vous l'aviez fait il y a deux ans, pour aller au contact du terrain. C'est essentiel.

Le rapport n°22, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

23. BP 2019 - POLITIQUE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Mme BORCHIO-FONTIMP.- Ce rapport comprend trois programmes en matière d'enseignement supérieur. Le premier concerne les travaux dans les bâtiments départementaux, dont l'accessibilité pour les personnes porteuses d'un handicap. Je vous propose donc d'approuver la poursuite de ces aménagements. Le deuxième programme concerne la construction du Campus STIC, plus connu sous le nom de Sophia Tech. Il reste des marchés à solder et je vous propose donc d'en prendre acte. Enfin, le troisième programme est la poursuite des engagements départementaux dans le cadre du contrat de plan État – Région 2015-2020, en faveur d'opérations immobilières pour développer le campus, améliorer les conditions de vie des étudiants et des projets de recherche.

Le rapport n°23, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

24. BP 2019 - POLITIQUE CULTURELLE

M. le Président.- En premier lieu, je voudrais adresser en notre nom à tous mes félicitations à Mme GOURDON, qui est faite Chevalière des Arts et des Lettres. Françoise NYSSSEN lui remettra cette belle et méritée décoration le 8 décembre. Je laisse la parole à Mme DUMONT.

Mme DUMONT.- Je serai présente auprès de Mme GOURDON pour ce très bel événement. M. le Président, mes chers collègues, au moment où certaines collectivités baissent de manière drastique leur soutien au monde culturel, je suis très fière de présenter ce rapport sur les objectifs de la politique culturelle du Département. Cette politique se compose de quatre programmes : les événements culturels, le patrimoine, les subventions culturelles, l'entretien et les travaux dans les bâtiments culturels. Elle mobilisera pour 2019 un budget de fonctionnement qui n'a pas bougé et qui est reconduit pour 15 M€ en fonctionnement et 3,1 M€ en investissement.

Je voudrais vous remercier, M. le Président, ainsi que M. le Président de la commission des finances, pour cet indéfectible soutien que vous apportez au monde culturel, aux équipements culturels, aux acteurs culturels du département. Je voudrais remercier aussi mes collègues qui chaque fois, lors de la commission, renouvellent à l'unanimité les rapports. Je voudrais également remercier les services, sous la bienveillante attention du Directeur général des services, pour l'enthousiasme, l'efficacité et la passion qu'ils mettent à mes côtés, dans cette passionnante mission que vous m'avez confiée et à laquelle j'essaie d'apporter aussi tout mon enthousiasme et toute ma passion.

Aujourd'hui, le monde culturel est très mobilisé pour le soutien au Département. Ils sont bien conscients que si le Département venait à disparaître, des pans entiers de la culture disparaîtraient. Je peux vous assurer qu'ils sont extrêmement vigilants au soutien du Département. Comme vous le disiez ce matin, le Département n'est pas à vendre. C'est la collectivité de la solidarité, de l'humanité, et ils en sont parfaitement conscients. Ils vous remercient à travers moi de cet indéfectible soutien.

M. le Président.- Je vous remercie pour votre attachement à défendre la culture du département et à mettre en valeur notre Conseil départemental afin qu'il soit reconnu pour tout ce qu'il fait.

Le rapport n°24, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

25. BP 2019 - ACTIONS EN FAVEUR DU CINEMA

Mme DUMONT.- Là aussi, il s'agit d'un rapport très important pour la présentation des différentes actions du Département en faveur du cinéma. Ce rapport traduit la passion du cinéma et l'attachement du Département au cinéma. Il va notamment soutenir la création et la production cinématographique et audiovisuelle avec le maintien du fonds de soutien, avec le partenariat du CNC. Il va aussi mettre en place une page internet cinéma dédiée afin de promouvoir la politique cinéma du Département et faciliter les tournages dans les Alpes-Maritimes, encourager la diffusion avec notamment la gestion en régie directe du cinéma Mercury qui, vous le savez, a été racheté par le Département et classé art et essai. Il s'agit aussi de maintenir le circuit de cinéma itinérant dans les communes du moyen et du haut pays. C'est très important pour nos petites communes rurales. Nous soutiendrons également les festivals et les manifestations cinématographiques du département, et favoriserons l'éducation à l'image avec le dispositif « Collège au cinéma » et diverses actions en faveur du jeune public.

Je suis très fière, M. le Président, de ces deux rapports et je vous remercie encore infiniment de ce soutien merveilleux que vous apportez à cette belle politique culturelle du Département que je suis si fière de porter.

Mme GOURDON.- Nous remercions le Département puisque la politique culturelle n'est pas une compétence obligatoire. Ce soutien sur le territoire permet à beaucoup d'associations de se maintenir et de prospérer. Une action comme Les Estivales par exemple irrigue tout le territoire et permet à beaucoup de personnes de se rapprocher de la culture.

Quant à Mme DUMONT, comme je lui ai dit en commission, je me demande si elle n'a pas un clone ou une sœur jumelle puisque l'été nous la voyons partout, c'est un mystère pour moi. Nous la remercions pour l'engagement qu'elle met dans son travail.

Le rapport n°25, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

26. BP 2019 – POLITIQUE SPORTS ET JEUNESSE

Mme SIEGEL.- Le présent rapport a pour objet de présenter les propositions d'intervention du Département dans le domaine du sport et de la jeunesse dont le coût global représente un montant de 11,14 M€. Comme vous le savez, depuis de nombreuses années, le Département fait un effort tout particulier en faveur du sport et de la jeunesse. Ce rapport s'inscrit dans la continuité, tout en portant de nouvelles initiatives. Je tiens d'ailleurs à préciser qu'il a obtenu un avis favorable à l'unanimité de la part de la commission sports et jeunesse et de la commission des finances.

Cette politique s'appuie sur trois axes. Le premier correspond aux subventions sports et jeunesse. Je vous demanderai d'approuver pour l'année 2019 la poursuite de l'action départementale en faveur des clubs sportifs et comités du département, des sportifs médaillés qui concourent au dynamisme du mouvement sportif azuréen, ainsi que des structures organisatrices des manifestations sportives ou intervenant dans le secteur de la jeunesse, des accueils collectifs de mineurs et des classes environnement, avec le maintien d'une participation financière par jour aux organismes d'accueils collectifs des mineurs avec ou sans hébergement et aux classes d'environnement, selon les dispositions de la réglementation jointe en annexe.

Il s'agit aussi d'approuver pour 2019 un geste fort fait en direction du monde du handicap puisque nous accordons cette année un soutien particulier dans le cadre de l'appel à projets « Handisport adapté 06 ». La façon dont on fait une place à chacun dans la société révèle l'image que l'on veut pour le monde de demain. A mon sens, cette action est donc une action forte et symbolique.

Le deuxième axe est celui des initiatives sportives départementales. Je vous demande d'accepter de maintenir une forte implication du Département au travers des quatre axes suivants : le dispositif « Voile et mer », le dispositif « Montagne et ski », le dispositif « Natation haut pays », et le dispositif « Escalade et activités connexes ».

Le troisième axe recouvre les écoles départementales. Je vous demande ici d'approuver la reconduction des offres de séjours pour les enfants de 6 à 12 ans. En ce qui concerne le programme d'entretien et travaux dans les écoles départementales de neige et d'altitude, et de la mer, je vous demande d'approuver au titre de la conservation du patrimoine bâti départemental la poursuite des réparations et aménagements, et de donner délégation à la commission permanente pour prendre toute décision utile à la mise en œuvre de ces programmes, de valider la réglementation relative à la mise en œuvre de la politique en faveur du sport et de la jeunesse, jointe en annexe, et de prendre acte que les crédits

nécessaires à la mise en œuvre de cette politique sont inscrits au budget départemental. Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie. Je note que, sur la politique du handicap, vous avez établi avec Mme SATTONNET les meilleurs rapports pour assurer la continuité de cette action. Par ailleurs, comme je l'ai dit dans mon discours, avec Mme DUMONT et M. ROSSINI, vous faites des efforts en triangulation entre le sport, la culture et la partie seniors, pour favoriser la création du lien intergénérationnel au travers de ces différentes thématiques. Je vous remercie de porter fièrement la politique sportive et de la jeunesse pour le département des Alpes-Maritimes.

Le rapport n°26, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

27. BP 2019 – POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Me BECK.- Ce rapport présente la politique de gestion des ressources humaines du Département qui se traduit par la poursuite de la maîtrise de la masse salariale, tout en garantissant le maintien d'un service public de qualité, avec une attention particulière portée aux conditions de travail des agents départementaux.

Ce rapport présente également l'évolution des besoins des services, et en conséquence les décisions de création et d'adaptation des emplois de la collectivité. Ce dossier a fait l'objet d'une double présentation en comité technique, avec une première présentation infructueuse le 15 novembre dernier qui a nécessité un deuxième passage le 27 novembre, qui s'est avéré tout aussi infructueux. Les élections professionnelles fixées au 6 décembre n'étaient peut-être pas étrangères à la décision de nos représentants des organisations syndicales.

Le troisième volet est le rapport annuel départemental sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Vous aurez également à approuver l'avenant n°4 de la convention du 4 janvier 2018 de mise à disposition d'agents départementaux auprès de la MDPH. Il vous est aussi proposé d'approuver le programme sur les autres actions en faveur du personnel avec le vote de subventions de 2,2 M€ pour le comité des œuvres sociales, de 140 000 € pour le DUC, et de 665 000 € pour le RIA.

Enfin, il vous est proposé d'approuver une convention de partenariat avec le SDIS qui va assurer la médecine professionnelle et préventive de 1 700 agents départementaux qui travaillent à l'extérieur du CADAM. Il vous est demandé de prendre acte dans certains cas ou de voter ces politiques ou subventions.

Un mot sur le rapport égalité hommes femmes. Tout le monde se souvient des circonstances dans lesquelles les législateurs ont été amenés à exiger la présentation de tels rapports. Aujourd'hui, cette parité n'existe que dans notre assemblée départementale puisque près des deux tiers de l'effectif du Département est féminin, 61 % exactement. L'égalité est à peu près existante au sein de la catégorie C mais dès que nous montons dans les catégories, là où il faut un peu plus de finesse, il y a plus de femmes. Je ne sais pas s'il faut en tirer une conséquence inquiétante pour nous. En ce qui concerne les avancements de grades et la répartition du CIA, là encore, beaucoup plus de femmes que d'hommes ont été promues, et

beaucoup plus de femmes que d'hommes ont été bénéficiaires du CIA. Voilà une courte présentation de ce rapport un peu inquiétant pour notre espèce...

M. le Président.- Heureusement qu'il y a la loi sur la parité, ça ne pourra pas aller très loin. Il faudra bien que cela s'arrête ! M. AZINHEIRINHA.

M. AZINHEIRINHA.- Nous avons eu, lors de la dernière assemblée, un débat sur le recrutement annoncé d'un référent déontologue pour le personnel de la collectivité. Comme vous le savez, nous avons à trois reprises déposé un vœu pour mettre en place un comité d'éthique au sein de l'Assemblée. Nous avons reçu, suite au dépôt de notre vœu lundi soir, un courrier nous informant que vous aviez mis en place un déontologue en la personne du Préfet Pierre BREUIL. Au nom de notre groupe, je veux vous en remercier et dire toute notre confiance dans la personnalité du Préfet Pierre BREUIL qui sera donc à la disposition de l'ensemble de mes collègues conseillers départementaux. Nous prenons donc acte que, suite à notre intervention, vous avez pu installer ce référent déontologue. Il était temps. Par ailleurs, avez-vous, comme je l'ai précisé à mon collègue Bernard ASSO la dernière fois, procédé à la nomination d'un référent déontologue pour le personnel, qui en aucun cas ne peut être le même que celui qui est désigné aujourd'hui ?

M. le Président.- Il existait. Le déontologue pour le personnel politique, si j'ose m'exprimer ainsi, c'est-à-dire pour les élus ; nous avons recruté le Préfet Pierre BREUIL. Il entre dans ses fonctions très prochainement, les contacts ont été établis, et c'est en cours. Pour le personnel, le déontologue existe depuis longtemps. Il s'agit de M. GISCLARD, auquel tout le personnel a la possibilité de faire appel en cas de difficulté. Ce n'est pas nouveau dans notre collectivité.

De plus, le poste de déontologue auquel vous faites allusion, et pour lequel nous sommes en cours d'installation, celui du Préfet Pierre BREUIL, nous l'avions décidé avant même que votre demande n'arrive. Ce recrutement était déjà en cours. Mais votre demande n'était pas celle-ci. Votre demande portait sur un comité d'éthique. Ce comité d'éthique, et je vous remercie d'avoir accepté de retirer votre motion d'aujourd'hui, n'a pas de sens, et Bernard ASSO avait précisé la dernière fois dans cet hémicycle qu'il avait sollicité lui-même un comité d'éthique à un moment donné. Je retraduis ses propos, il n'est pas là pour se défendre, et je ne vais pas les remettre en cause. Je ne fais que redire ce qu'il avait dit à l'époque. Il ne lui paraissait pas souhaitable, compte tenu de la présence d'un déontologue, de solliciter le Département des Alpes-Maritimes et d'appuyer une motion sur un comité d'éthique, tant que le déontologue n'était pas installé, sachant que le comité d'éthique n'est pas obligatoire mais que le déontologue peut l'être. Vous êtes satisfait dans votre demande et je ne peux que m'en satisfaire.

Mme SATTONNET.

Mme SATTONNET.- Je souhaite simplement signaler à M. AZINHEIRINHA que sur la formulation, quand même, dire que nous avons donné suite à votre demande, qu'il était temps... Je pense que c'est quand même un peu disproportionné comme propos. Puisque vous

parlez de comité d'éthique et de déontologie, je voulais savoir si vous vous exprimiez ici en tant que Directeur général des services de la ville, en tant que Directeur général des services de la Métropole, ou en tant que conseiller d'un canton de la ville de Nice.

M. le Président.- Je vous remercie de cette intervention.

M. SEGURA.- C'est polémique !

M. le Président.- Je pense M. SEGURA que la formulation de M. AZINHEIRINHA n'est pas vraie non plus. Je vous propose que nous ne rentrions pas dans la scénographie d'une organisation au sein de cet hémicycle. En plus, il n'y a même plus de journalistes. Il n'y a plus personne en tribune. Je vous propose que nous revenions simplement à des débats entre nous sur le fond des sujets.

M. AZINHEIRINHA.- Je ne rentrerai évidemment pas dans cette polémique. Je veux simplement dire deux choses. Tout d'abord, le « il était temps » faisait suite au fait que nous avons déposé trois vœux dans cette assemblée avant d'avoir une réponse à notre demande. Je maintiens donc mon propos et il n'y a pas d'esprit polémique. Pour preuve, nous avons retiré le vœu d'aujourd'hui et nous vous félicitons. Je souhaite que l'on retienne cette formulation. Par ailleurs, Mme SATTONNET, ma chère collègue, s'agissant d'éthique, je me tiens à la disposition de votre référent déontologue pour qu'il puisse éclaircir ce que vous semblez dire aujourd'hui comme étant une difficulté d'éthique. Je vous en remercie.

M. le Président.- Me BECK.

Me BECK.- Un mot simplement pour M. AZINHEIRINHA. Ce qu'a très bien dit Mme SATTONNET, c'est que depuis ce matin, nous avons le sentiment que vous distribuez les bons et les mauvais points. Permettez-nous de vous dire ici que le Conseil départemental fonctionne très bien. Il fonctionnait très bien sous la présidence d'Eric CIOTTI et continue de bien fonctionner sous celle de Charles Ange GINESY. Nous n'avons besoin, ni de bénédictions, ni d'encouragements de la part d'autres élus politiques de ce département. Chacun exerce ses responsabilités là où il se trouve. Ici, les responsabilités sont exercées par ceux qui ont été élus pour siéger dans cette assemblée. Peu nous importe de savoir ce que pense telle ou telle personne qui n'est pas de cette assemblée. On n'a pas à s'instaurer ou se décider le maître des élégances.

M. le Président.- Merci. Nous avons eu une séance qui s'est bien tenue jusqu'à présent. Je vous en prie, restons sur les sujets. Nous voyons bien que les tensions qui ont eu lieu ces derniers temps laissent beaucoup de traces. Ne retendons pas la situation, ce n'est pas la peine.

Je vous propose donc de voter le rapport n°27. Ne prennent pas part au vote : Mme GUIDICELLI, Mme DUMONT, Mme DUHALDE-GUIGNARD, Mme GOURDON, Mme KHALDI-BOUOUGHROUM, Mme MIGLIORE, Mme MONIER, Mme OLIVIER, Mme PAGANIN, Mme SATTONNET, Mme SERGI, Mme TOMASINI, Mme BENASSAYAG, Mme BORCHIO-FONTIMP, Mme FERRAND, Mme GILLETTA,

Mme PIRET, Mme RAMOS-MAZZUCCO, Mme SALUCKI, Mme SIEGEL, ainsi que M. GENTE, M. ROSSINI, M. TUJAGUE, M. VEROLA, M. VIAUD, M. ASSO, Me BECK, M. CIOTTI, M. GINESY, M. LISNARD, M. LOMBARDO, M. ROSSI, M. SEGURA, M. SOUSSI et M. VINCIGUERRA.

Le rapport n°27, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité. Mmes BENASSAYAG, BORCHIO-FONTIMP, FERRAND, DUHALDE-GUIGNARD, DUMONT, GILLETTA, GIUDICELLI, GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, MIGLIORE, MONIER, OLIVIER, PAGANIN, PIRET, RAMOS-MAZZUCCO, SALUCKI, SATTONNET, SERGI, SIEGEL, TOMASINI et MM. ASSO, BECK, CIOTTI, GENTE, GINESY, LISNARD, LOMBARDO, ROSSI, ROSSINI, SEGURA, SOUSSI, TUJAGUE, et VINCIGUERRA ne prennent pas part au vote.

28. BP 2019 – POLITIQUE ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES BATIMENTS

Mme SALUCKI.- La politique d'entretien et travaux dans les bâtiments constitue pour le Département un facteur essentiel de modernisation de ses services publics et de maîtrise de ses finances publiques. Je félicite la bonne tenue du service concerné. Cette politique comporte trois programmes sectoriels : « Bâtiments sièges et autres », « Bâtiments destinés à l'action sociale » et « Bâtiments destinés à l'infrastructure routière ». Le montant total des crédits affectés en 2019 à cette politique s'élève à 17,7 M€. Elle répond à plusieurs objectifs : des bâtiments plus sécurisés ; un parc immobilier moins onéreux, mieux adapté aux missions de service public menées par le Département, plus rationnel avec des bâtiments connectés et intelligents ; l'amélioration et la modernisation de l'entretien des bâtiments ; la priorité donnée aux dimensions environnementales et sociales. Cette politique représente une dépense d'investissement de 9,3 M€, et une dépense de fonctionnement de 8,4 M€.

Le rapport n°28, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

29. BP 2019 – POLITIQUE MOYENS GENERAUX

Me BECK.- Ce rapport présente les actions de la politique Moyens généraux pour lesquelles est nécessaire un budget de 21,83 M€. Cette politique regroupe les programmes « Fournitures et services pour l'administration générale », « Équipement pour l'administration générale », ainsi que les crédits gérés hors programme (juridique, assurance, courrier, documentation, communication, représentation électorale, électricité et cotisations diverses). Les actions proposées permettent d'optimiser les moyens existants, de doter nos services de moyens nécessaires pour offrir un service public de qualité et pour déployer des outils et modes de travail plus modernes s'inscrivant notamment dans la dynamique de transformation numérique de la collectivité et au cœur des ambitions du SMART Deal et du GREEN Deal. Face à la menace terroriste et aux différents risques à l'égard des établissements recevant du public, le Département s'est engagé à renforcer les mesures de sécurité et de sûreté dans les bâtiments départementaux et à moderniser les équipements correspondants.

Comme je l'ai dit, les crédits s'élèvent à 21,83 M€. Ils sont très bien détaillés dans le rapport soumis au vote de l'assemblée.

Le rapport n°29, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

30. COMMUNICATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE ET DE LA FIXATION DES TARIFS D'OCCUPATION DES SALLES DE REUNION APPARTENANT AU DEPARTEMENT

Mme SALUCKI.- Cette communication a pour objet de rendre compte de l'exercice effectif des délégations accordées au président du Conseil départemental par délibérations de l'assemblée départementale des 15 septembre et 19 octobre 2017, en matière : de gestion du patrimoine, pour la période allant du 1^{er} décembre 2017 au 1^{er} octobre 2018 concernant le service de la Gestion immobilière et foncière, et pour la période allant du 8 novembre 2017 au 26 octobre 2018 concernant le service de l'Education ; de fixation des tarifs d'occupation des salles de réunion appartenant au Département.

Le rapport n°30, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

31. COMMUNICATION A L'ASSEMBLEE EN MATIERE D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT PAR DELIBERATION EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2017

Me BECK.- Il s'agit d'un rapport classique. Cette communication a pour objet de rendre compte de l'exercice effectif de la délégation accordée par l'assemblée départementale au président du Conseil départemental en matière d'autorisation d'ester en justice par délibération en date du 15 septembre 2017. Vous avez la liste de toutes les décisions intervenues en matière administrative ou dans les procédures judiciaires.

Le rapport n°31, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Le Président. – Je vous remercie. Nous en arrivons à la fin de notre ordre du jour sur la plénière. Il nous reste l'examen des vœux. Nous avons reçu un vœu du groupe Alpes-Maritimes Ensemble qui vient d'être retiré. Nous en avons eu la confirmation avec l'intervention de M. AZINHEIRINHA. Nous avons reçu un vœu qui sera présenté par Me BECK sur la tempête Adrian pour le groupe majoritaire.

Me BECK. – Tout le monde se souvient en effet des intempéries qui ont frappé principalement la côte du département les 29 et 30 octobre lors de la tempête Adrian. Elle a d'ailleurs touché toute la côte sud-est de la Méditerranée. Nous avons enregistré des vagues de 7,50 mètres. Beaucoup de communes ont été très durement touchées : Cagnes-sur-Mer, Cap d'Ail, Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Saint-Laurent-du-Var et Villeneuve-Loubet. Je tiens, comme vous l'avez fait ce matin, à saluer l'efficacité et la qualité du travail accompli par les agents de Force 06 qui ont dû intervenir dans beaucoup de ces communes pour essayer de réparer les terribles dégâts causés sur les digues, les plages, et à Menton sur le musée Cocteau.

Naturellement, cela aura un impact financier très important pour ces communes, et c'est pour cela que je vous propose que le Département des Alpes-Maritimes, qui se caractérise comme étant une collectivité de solidarité territoriale, se manifeste une nouvelle fois en soutien des communes sinistrées. Les différentes communes ont sollicité de l'État par

l'intermédiaire du Préfet le classement en catastrophe naturelle. Je ne suis pas sûr que cette reconnaissance soit effectuée. Nous l'espérons en tous cas. Quoi qu'il en soit, je vous propose que le Département puisse intervenir en soutien de ces communes, sur présentation des dossiers, à hauteur de 45 % pour la dépense d'investissement pour les communes rurales qui seraient touchées – à notre connaissance, il s'agit principalement à ce jour de communes urbaines, mais il y a par exemple la commune d'Eze qui ne s'est pas encore manifestée et qui est une commune rurale – et à hauteur de 20 % pour les communes urbaines.

Voilà l'esprit de cette motion soumise au vote de l'assemblée.

M. Le Président. – Je vous remercie. M. SEGURA.

M. SEGURA. – Au nom de la commune de Saint-Laurent-du-Var, nous vous remercions de prendre cet engagement. Nous avons été touchés, et d'autres villes l'ont été encore plus. En tous cas, sur le principe, nous ne pouvons qu'être d'accord sur cette solidarité territoriale.

M. Le Président. – Je vous remercie. En tous cas, à cet instant, nous n'avons pas encore eu de dossiers déposés avec de gros dégâts. Les seuls gros dégâts enregistrés concernent le musée Cocteau à Menton et le sentier du littoral. Nous attendons les dépôts de dossiers mais le classement en catastrophe naturelle paraît important et je vous propose que nous votions ensemble cette motion.

La motion présentée, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

M. Le Président. – Je vous remercie. L'ordre du jour étant épuisé, de même que l'examen des motions, je lève la séance.

La séance est levée à 16 heures 25.